



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 26 juin 2013**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 4 juillet 2013

10.003 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 4 juillet 2013

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres public

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1134123003

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (lot 6D), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen

20.002 Appel d'offres public

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1136086002

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.003 Appel d'offres public

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1136040002

Autoriser le lancement d'appel public de propositions pour un projet clé en main de conversion du mazout et d'efficacité énergétique dans 20 bâtiments et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.004 Appel d'offres public

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334005

Autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres pour la construction du bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle Fortin et approuver les critères d'évaluation

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.005 Appel d'offres sur invitation

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1135282002

Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'un conseiller professionnel visant la réalisation et l'encadrement de trois concours pour les trois projets d'envergure d'Espace pour la vie : le Pavillon de verre au Jardin botanique, la Métamorphose de l'Insectarium et le Biodôme renouvelé

20.006 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472003

Accorder, conformément à la Loi, un contrat de gré à gré, à "Groupe Cambli inc.", fournisseur unique, pour la fourniture d'un camion de protection blindé tactique pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal - Autoriser une dépense de 364 606,42 \$

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.008 Contrat de construction

CM Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics - 1136152022

Accorder un contrat à Les Pavages D'Amour Inc. pour la reconstruction aqueduc, égout unitaire 5ième Avenue Arrondissement: LaSalle - Dépense totale de 2 919 297,54 \$, taxes incluses, (contrat: 2 844 297,54 \$ + incidences: 75 000,00 \$) - Appel d'offres public 294420 - 10 soumissionnaires)

20.009 Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics - 1133903014

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures souterraines et routières sur le boulevard Lalande, les rues Saraguay, Deslauriers, Richer, Tessier, Paquette, Fortier, Chénier, Gagnier, Groulx, Sainte-Croix, Colin, Logan, Glenn, Deschamps, Tilly, Cardinal, Mario, de Regina et Kuchiran. Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 7 087 557,50 \$, taxes et incidences incluses (contrat 6 977 557,50 \$ + incidences 110 000 \$) - Appel d'offres public ST-13-08 - cinq (5) soumissionnaires)

20.010 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334011

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour les travaux de réfection de la structure de chute de la 6e avenue dans le Parc des Rapides pour une somme maximale de 1 315 601,44 \$, taxes incluses - Dépense totale de 1 401 832,69 \$ - Appel d'offres public 5038-EC-4430 - 4 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.011 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334008

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 1 492 123,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres 1535-AE - 2 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.012 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133501004

Accorder un contrat à Atelier Ville-Marie Ltée. pour des services professionnels en restauration d'objets archéologiques de la Réserve des collections archéologiques de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 50 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 - Appel d'offres sur invitation 13-12888 (2 soumissionnaires - 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

20.013 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1135991002

Accorder un contrat de services professionnels à la firme CGA Architectes inc., pour préparer et élaborer un programme fonctionnel et technique pour la transformation et l'agrandissement de l'Insectarium (Projet Métamorphose), pour une somme maximale de 104 617,05 \$ (Contrat : 95 898,98 \$ + 8 718,07 \$ d'incidences), taxes incluses - Appel d'offres public numéro 13-12643 - (5) cinq soumissionnaires / Autoriser un virement budgétaire à cette fin / Approuver un projet de convention à cette fin

20.014 Contrat de services professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1134563001

Accorder un contrat de services professionnels à l'Université du Québec à Montréal pour un mandat d'accompagnement pour soutenir la mise en place d'une pratique d'architecture d'entreprise, pour une somme maximale de 62 500 \$, taxes non applicables / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.015 Entente

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1131715001

Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.016 Immeuble - Acquisition

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124962004

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministère des Transports, aux fins d'assemblage, le lot 3 926 167 du cadastre du Québec, situé du côté sud du boulevard Henri-Bourassa, à l'est du boulevard St-Jean-Baptiste, d'une superficie de 1 296,4 m², dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 77 800 \$, plus les taxes applicables

20.017 Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1130785002

Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de 3179362 Canada inc. des espaces au sol et sur une partie du toit d'un immeuble situé au 6600 Transcanadienne à Montréal, QC, pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 2013 pour l'installation d'équipements de télécommunication pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.018 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1131278003

Accorder un soutien financier total de 153 000 \$ à dix-sept organismes pour vingt événements, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine en 2013

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.019 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131361002

Autoriser un premier versement, pour l'année 2013, de divers montants d'aide financière totalisant 231 851 \$, à même le budget de fonctionnement, à des organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, oeuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

20.020 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Police , Direction des opérations - Services aux citoyens - 1132748001

Approuver le projet de protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal relatif au versement d'une subvention d'un montant maximal de 9 095 352 \$ à la Ville pour soutenir les opérations d'une équipe de lutte contre les gangs de rue, le plan d'action cybercriminalité au SPVM ainsi que la mise en place d'une équipe de soutien aux urgences psychosociales pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.021 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822047

Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails centraux, planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans les rues Saint-Clément, Dickson et Sherbrooke, dans les limites décrites au bordereau de soumission. (P.R.R. 2013 - Réseau artériel). Arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 1 350 475,74 \$ (contrat : 1 206 275,74 \$ + incidences: 144 200,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 279201 – 7 soumissionnaires

20.022 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Direction générale , Direction du greffe - 1134145001

Accorder un contrat à Docu-Dépôt Inc. pour le service d'entreposage de documents semi-actifs, pour une période de 60 mois, pour une somme maximale de 714 777.54\$ - Appel d'offres public 13-12881 - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.023 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1136281001

Accorder un contrat à Socomec Industriel Inc. pour l'installation d'un groupe motopompe d'une capacité de 80 MGI/jour pour l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs - Dépense totale de 950 192,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10083 - 2 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.024 Entente

CG Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130154002

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Ville-Marie, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Technologies de l'information , Direction - 1134838003

Prendre connaissance des trois projets d'envergure Approvisionnement avancé, Ressources humaines/Paie et Système budgétaire, présentement en phase de planification / Donner un accord de principe pour la réalisation de ces projets, pour un montant de 77,6 M\$ / Autoriser, pour l'année 2013, un virement budgétaire de 292 363 \$ en provenance du poste des dépenses générales d'administration

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1134956008

Approuver la modification à la liste de projets soumis par l'arrondissement de Lachine au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (Bloc 6) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP)

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131294002

Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Michael Applebaum, maire de Montréal, à New York, du 26 avril au 29 avril 2013, dans le cadre d'une mission économique organisée en collaboration avec Montréal International. Montant : 1 714,36 \$

30.005 Administration - Nomination de membres

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction - 1130940001

Nommer M. Alain Dufort, directeur général adjoint de Ville-Marie, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal, pour une période de 3 ans, jusqu'au 10 avril 2016

30.006 Administration - Nomination de membres

CM Conseil Jeunesse , Direction - 1130818004

De renouveler, pour une période de 3 ans, le mandat de M. Michael Ryan Wiseman à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal

30.007 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134754002

Autoriser, à la demande de l'Association Musicale les Fleurs de Lys de Montréal Rosemont inc., la tenue du « Défilé la Fête du Canada » le 1er juillet 2013 de 11 h à 13 h ainsi que la fête à la place du Canada le 1er juillet 2013 de 13 h à 16 h 30 et son occupation. Approuver le protocole d'entente de soutien technique

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1136169002

Approuver le virement budgétaire de 32 000 \$ entre les entités participantes à l'entente relativement à la prise en charge de la gestion de la convention de partenariat avec la Commission sportive Montréal Concordia inc. et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la coordination des réservations des plateaux sportifs

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics - 1130896006

Modifier la dotation de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 36 079,35 \$, faisant suite à la vente d'actifs de véhicules à l'encan

30.010 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1135917001

Autoriser un virement budgétaire de 45 188 \$, en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, pour l'achat et la livraison de divers équipements destinés à l'aménagement d'espaces famille, dans le cadre de la Politique familiale

30.011 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.012 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Mise en valeur du territoire , Direction - 1136202003

Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement de Commerce Design et Commerce Design Montréal comme marques officielles auprès du registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Dépense totale de 1 000 \$

30.013 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Mise en valeur du territoire , Direction - 1136202004

Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement de CODE SOUVENIR MONTRÉAL comme marque officielle auprès du registraire des marques de commerces de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Dépense totale de 500 \$

30.014 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1131658002

Approuver les orientations, les objectifs et les principes directeurs du Cadre de référence en matière de reconnaissance et de soutien financier aux organismes de la Direction des sports et de l'activité physique

30.015 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131294001

Ratifier la dépense relative au déplacement, du 11 au 18 mai 2013, de M. Michael Applebaum, ex-maire de Montréal, qui a pris part à une mission en Allemagne, au Danemark et en Suède. Montant : 9 108,38 \$

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Le Plateau-Mont-Royal, Direction du développement du territoire - 1135898003

Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à la densité de construction pour le quadrilatère formé des avenues Laurier Est, Henri-Julien, De Gaspé et de la rue Maguire

40.002 Règlement - Adoption

CG Le Plateau-Mont-Royal, Direction du développement du territoire - 1130049005

Adopter, sans changement, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment d'habitation de 3 étages pour des fins de logement social en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville, sur le lot 5 198 061 situé à l'angle sud-ouest de l'intersection des rues Drolet et Villeneuve Est

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

40.003 Règlement - Adoption

CM Rosemont - La Petite-Patrie, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1120963104

Adopter, sans changement, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie », en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

50 – Ressources humaines

50.001 Prêt d'employé

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1132418002

Approuver l'avenant de prolongation du prêt de service d'un policier à l'École nationale de police du Québec du 30 août 2013 au 29 août 2014 et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 26 juin 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

- 20.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 20.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 20.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 20.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 20.005** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 20.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472003

Accorder, conformément à la Loi, un contrat de gré à gré, à Groupe Cambli inc., fournisseur unique, pour la fourniture d'un camion de protection blindé tactique pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal - Autoriser une dépense de 364 606,42 \$

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

- 20.008** Contrat de construction

CM Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics - 1136152022

Accorder un contrat à Les Pavages D'Amour Inc. pour la reconstruction aqueduc, égout unitaire 5^{ème} Avenue Arrondissement: LaSalle - Dépense totale de 2 919 297,54 \$, taxes incluses, (contrat: 2 844 297,54 \$ + incidences: 75 000,00 \$) - Appel d'offres public 294420- 10 soumissionnaires).

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

- 20.009** Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics - 1133903014

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures souterraines et routières sur le boulevard Lalande, les rues Saraguay, Deslauriers, Richer, Tessier, Paquette, Fortier, Chénier, Gagnier, Groulx, Sainte-Croix, Colin, Logan, Glenn, Deschamps, Tilly, Cardinal, Mario, de Regina et Kuchiran. Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 7 087 557,50 \$, taxes et incidences incluses (contrat 6 977 557,50 \$ + incidences 110 000 \$) - Appel d'offres public ST-13-08 - cinq (5) soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334011

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour les travaux de réfection de la structure de chute de la 6e avenue dans le Parc des Rapides pour une somme maximale de 1 315 601,44 \$, taxes incluses - Dépense totale de 1 401 832,69 \$ - Appel d'offres public 5038-EC-4430 - 4 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334008

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 1 492 123,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres 1535-AE - 2 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133501004

Accorder un contrat à Atelier Ville-Marie Ltée. pour des services professionnels en restauration d'objets archéologiques de la Réserve des collections archéologiques de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 50 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 - Appel d'offres sur invitation 13-12888 (2 soumissionnaires - 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

20.013 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1135991002

Accorder un contrat de services professionnels à la firme CGA Architectes inc., pour préparer et élaborer un programme fonctionnel et technique pour la transformation et l'agrandissement de l'Insectarium (Projet Métamorphose), pour une somme maximale de 104 617,05 \$ (Contrat : 95 898,98 \$ + 8 718,07 \$ d'incidences), taxes incluses - Appel d'offres public numéro 13-12643 - (5) cinq soumissionnaires / Autoriser un virement budgétaire à cette fin / Approuver un projet de convention à cette fin.

20.014 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.015 Entente

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1131715001

Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.016 Immeuble - Acquisition

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124962004

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministère des Transports, aux fins d'assemblage, le lot 3 926 167 du cadastre du Québec, situé du côté sud du boulevard Henri-Bourassa, à l'est du boulevard St-Jean-Baptiste, d'une superficie de 1 296,4 m², dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 77 800 \$, plus les taxes applicables

20.017 Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1130785002

Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de 3179362 Canada inc. des espaces au sol et sur une partie du toit d'un immeuble situé au 6600 Transcanadienne à Montréal, QC, pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 2013 pour l'installation d'équipements de télécommunication pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.018 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1131278003

Accorder un soutien financier total de 153 000 \$ à dix-sept organismes pour vingt événements, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine en 2013.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.019 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131361002

Autoriser un premier versement, pour l'année 2013, de divers montants d'aide financière totalisant 231 851 \$, à même le budget de fonctionnement, à des organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, oeuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

20.020 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Police , Direction des opérations - Services aux citoyens - 1132748001

Approuver le projet de protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal relatif au versement d'une subvention d'un montant maximal de 9 095 352 \$ à la Ville pour soutenir les opérations d'une équipe de lutte contre les gangs de rue, le plan d'action cybercriminalité au SPVM ainsi que la mise en place d'une équipe de soutien aux urgences psychosociales pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.021 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.022 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.023 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.024 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1134956008

Approuver la modification à la liste de projets soumis par l'arrondissement de Lachine au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (Bloc 6) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP).

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131294002

Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Michael Applebaum, maire de Montréal, à New York, du 26 avril au 29 avril 2013, dans le cadre d'une mission économique organisée en collaboration avec Montréal International. Montant : 1 714,36 \$.

30.005 Administration - Nomination de membres

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction - 1130940001

Nommer M. Alain Dufort, directeur général adjoint de Ville-Marie, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal, pour une période de 3 ans, jusqu'au 10 avril 2016

30.006 Administration - Nomination de membres

CM Conseil Jeunesse , Direction - 1130818004

De renouveler, pour une période de 3 ans, le mandat de M. Michael Ryan Wiseman à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix exprimées, en vertu des articles 83.21 et 83.22 de la Charte de la Ville de Montréal

30.007 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134754002

Autoriser, à la demande de l'Association Musicale les Fleurs de Lys de Montréal Rosemont inc., la tenue du « Défilé la Fête du Canada » le 1er juillet 2013 de 11 h à 13 h ainsi que la fête à la place du Canada le 1er juillet 2013 de 13 h à 16 h 30 et son occupation. Approuver le protocole d'entente de soutien technique.

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1136169002

Approuver le virement budgétaire de 32 000 \$ entre les entités participantes à l'entente relativement à la prise en charge de la gestion de la convention de partenariat avec la Commission sportive Montréal Concordia inc. et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la coordination des réservations des plateaux sportifs

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics - 1130896006

Modifier la dotation de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 36 079,35 \$, faisant suite à la vente d'actifs de véhicules à l'encan.

30.010 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1135917001

Autoriser un virement budgétaire de 45 188 \$, en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, pour l'achat et la livraison de divers équipements destinés à l'aménagement d'espaces famille, dans le cadre de la Politique familiale

30.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.012 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.013 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.014 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1131658002

(AJOUT) Approuver les orientations, les objectifs et les principes directeurs du Cadre de référence en matière de reconnaissance et de soutien financier aux organismes de la Direction des sports et de l'activité physique.

30.015 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire - 1135898003

Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à la densité de construction pour le quadrilatère formé des avenues Laurier Est, Henri-Julien, De Gaspé et de la rue Maguire.

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 6 mai 2013

Assemblée de consultation publique tenue le 29 mai 2013

Cet article devra être adopté au conseil municipal à la majorité absolue des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

40.002 Règlement - Adoption

CG Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire - 1130049005

Adopter, sans changement, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment d'habitation de 3 étages pour des fins de logement social en vertu du 4^e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville, sur le lot 5 198 061 situé à l'angle sud-ouest de l'intersection des rues Drolet et Villeneuve Est

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

40.003 Règlement - Adoption

CM Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1120963104

Adopter, sans changement, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie », en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	25
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	13
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	9

CE : 20.001
2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.003

2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.004
2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.005

2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.006
2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1134472003**

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la Loi, un contrat de gré à gré, à "Groupe Cambli inc.", fournisseur unique, pour la fourniture d'un camion de protection blindé tactique pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal - Autoriser une dépense de 364 606,42 \$

Il est recommandé:

1- d'abroger la résolution CE13 0776;

2- d'accorder, conformément à la Loi, un contrat de gré à gré, à "Groupe Cambli inc.", fournisseur unique, pour la fourniture d'un camion de protection blindé tactique pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 364 606,42 \$, taxes incluses, conformément au document joint au rapport du Directeur;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-05-22 11:25

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION **Dossier # :1134472003**

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la Loi, un contrat de gré à gré, à "Groupe Cambli inc.", fournisseur unique, pour la fourniture d'un camion de protection blindé tactique pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal - Autoriser une dépense de 364 606,42 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal soumet le présent dossier décisionnel aux instances municipales dans le but d'acquérir un camion de protection blindé tactique afin de pouvoir intervenir, en sécurité maximale, dans les zones d'interventions à haut risque. En effet, l'efficacité et la rapidité d'intervention étant deux facteurs déterminants en situation de crise, l'utilisation d'un camion de protection blindé, tout en diminuant considérablement les risques pour la vie humaine, favoriserait un dénouement rapide lors de certaines situations de siège.

De plus, l'utilisation d'un camion de protection blindé permettrait au Service de police de bonifier ses stratégies et méthodes d'intervention, tout en minimisant le risque de perte de vies humaines, lors d'autres types d'interventions impliquant d'autres unités du SPVM. En effet, outre les quelques services de niveau 5 décrits plus bas dans le sommaire, le camion blindé pourrait être utilisé lors

- d'arrestations et de perquisitions à risque;
- sommets et rencontres de personnalités politiques;
- catastrophes naturelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable.

DESCRIPTION

Octroyer à "Groupe Cambli inc.", fournisseur unique, un contrat de gré à gré pour la fourniture d'un camion de protection blindé tactique pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal. Pour ce faire, autoriser une dépense de 364 606,42 \$, taxes incluses. Le camion blindé que le SPVM souhaite acquérir est un "Thunder 1" 2012 démonstrateur neuf, qui a été assemblé par le fournisseur "Groupe Cambli inc.". Lorsque les quelques modifications demandées par le SPVM auront été apportées, ce véhicule répondra tout à fait à ses besoins opérationnels. Les coûts des modifications demandées étant déjà inclus à la soumission du fournisseur, le SPVM ne prévoit aucune dépense additionnelle concernant la présente acquisition.

Le Service de police n'a pas tenu d'appel d'offres concernant cette acquisition car un seul fournisseur au Canada est en mesure de fournir un véhicule de protection blindé tactique répondant, d'une part, à ses besoins opérationnels (dix places assises) et, d'autre part, aux normes de Transport Canada ainsi qu'aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

L'acquisition à l'extérieur du pays de ce type de véhicule entraîne nécessairement des complications majeures quant à la conformité et au respect des réglementations fédérales et provinciales pouvant empêcher son immatriculation, donc sa mise en service.

JUSTIFICATION

L'usage d'un camion de protection blindé est fréquemment associé à une action offensive; il est vu plutôt comme un outil répressif. Toutefois, la vocation et la conception d'un tel véhicule sont davantage axées sur la protection de la vie humaine.

En milieu urbain, et particulièrement dans les villes à forte densité de population comme Montréal, l'utilisation d'un camion de protection blindé viendrait hisser à un échelon supérieur le Service de police de la Ville de Montréal en matière de sécurité, envers la population et envers les intervenants d'urgence (ex.: ambulanciers, pompiers, policiers), lors d'interventions à haut risque.

L'annexe « G » de l'article 70 de la Loi sur la police du Québec décrit les différents niveaux de services que les corps policiers doivent rendre à la population. Le Service de police de la Ville de Montréal doit rendre des services de niveau 5. Ces services comprennent, notamment, la gestion d'événements terroristes; le désamorçage et la manipulation d'explosifs; un groupe tactique d'intervention.

Le Groupe tactique d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal (GTI) se déplace lors d'interventions armées à haut risque, tel

- prise d'otage;
- personne barricadée et armée avec coup de feu;
- tireur actif dans un établissement scolaire, un centre commercial.

Actuellement, lors d'une intervention armée à haut risque, il est impossible pour le GTI de pénétrer la zone meurtrière (kill zone), et ce, faute de protection sécuritaire maximale. L'utilisation d'un camion de protection blindé permettrait au GTI de s'approcher d'une zone à risque pour, notamment, récupérer une victime exposée aux tirs d'un suspect, se positionner en vue d'une intervention, et ce, en maximisant la sécurité des citoyens et celle des policiers/policières. Le camion de protection blindé devient alors une barricade mobile et fiable pour s'approcher du danger et maximiser le déploiement des armes intermédiaires. Il devient un outil essentiel dans le continuum de force. Il restreint l'utilisation de la force mortelle pour neutraliser une menace imminente.

L'efficacité et la rapidité d'intervention étant deux facteurs déterminants en situation de

crise, l'utilisation d'un camion de protection blindé, tout en diminuant considérablement les risques pour la vie humaine, favoriserait un dénouement rapide lors de certaines situations de siège.

De plus, l'utilisation d'un camion de protection blindé permettrait au Service de police de bonifier ses stratégies et méthodes d'intervention, tout en minimisant le risque de perte de vies humaines, lors d'autres types d'interventions impliquant d'autres unités du SPVM. En effet, outre les quelques services de niveau 5 décrits précédemment, le camion blindé pourrait être utilisé lors

- d'arrestations et de perquisitions à risque;
- sommets et rencontres de personnalités politiques;
- catastrophes naturelles.

Enfin, en 2012, une approche auprès du responsable de la Sûreté du Québec a été faite par le Groupe tactique d'intervention du SPVM, afin d'envisager la possibilité de faire un achat commun du véhicule de protection balistique.

La réponse a été négative et dans les circonstances, une analyse a été faite afin de procéder à un prêt de service. Le résultat a été sans suite, étant donné le délai de réponse associé au déplacement du véhicule. Le véhicule est remisé dans les locaux de la Sûreté du Québec situés sur la Rive-Sud de Montréal. De plus, ce véhicule peut être utilisé à tout moment pour répondre à un appel de personne barricadée, à l'extérieur de la région de Montréal (Ste-Adèle, Chicoutimi, etc.). Donc, la Sûreté du Québec ne peut donner aucune garantie relativement à la disponibilité du véhicule et du court délai de réponse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat de 364 606,42 \$, taxes incluses, de gré à gré, pour la fourniture d'un camion de protection blindé tactique pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal. Cette dépense sera défrayée par le budget PTI du Service de police. Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service de police de la Ville de Montréal a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens; de maintenir la paix et la sécurité publique; de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur.

En partenariat avec les institutions, les organismes socio-économiques, les groupes communautaires et les citoyens et citoyennes du territoire de Montréal, le SPVM s'engage à promouvoir leur qualité de vie en contribuant à réduire la criminalité; en augmentant la sécurité routière; en favorisant le sentiment de sécurité; et en développant un milieu de vie paisible et sûr, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Afin de répondre à sa mission et à ses engagements envers la population, le Service de police doit compter sur deux facteurs déterminants en situation de crise: l'efficacité et la rapidité d'intervention. L'utilisation d'un camion de protection blindé tactique, tout en diminuant considérablement les risques pour la vie humaine, favoriserait un dénouement

rapide lors, d'une part, de certaines situations à haut risque, notamment prise d'otage; personne barricadée et armée avec coup de feu; tireur actif dans un établissement scolaire ou un centre commercial; et, d'autre part, de situations où la sécurité des citoyens/citoyennes peut être mise en cause, notamment arrestations et perquisitions à risque; sommets et rencontres de personnalités politiques; catastrophes naturelles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service de police de la Ville de Montréal, en collaboration avec le bureau du maire de Montréal, préparera un communiqué de presse lors de la mise en service de ce véhicule.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2013: acquisition approuvée par le Conseil d'agglomération.

Juillet 2013: bon de commande transmis au fournisseur.

Août 2013: réception du camion de protection blindé tactique au SPVM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent octroi de contrat est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle
- Charte montréalaise des droits et responsabilités.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Bruno PASQUINI
Directeur adjoint
Activités de soutien aux opérations

Tél : 514 280-3238
Télécop.: 514 280-3258

Tél : 514-280-2317
Télécop. : 514-280-2008
Date d'endos. : 2013-04-19

Dossier # :1134472003



Dossier # : 1136152022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages D'Amour Inc. pour la reconstruction aqueduc, égout unitaire 5 ^{ième} Avenue Arrondissement: LaSalle - Dépense totale de 2 919 297,54 \$, taxes incluses, (contrat: 2 844 297,54 \$ + incidences: 75 000,00 \$) - Appel d'offres public 294420- 10 soumissionnaires).

Il est recommandé au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 1 958 195,07 \$ taxes, contingences et frais incidents inclus, représentant 67,08 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction aqueduc, égout unitaire 5^{ième} Avenue;

2- d'accorder à la compagnie Les Pavages D'Amour Inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 2 844 297,54 \$, conformément aux documents d'appel d'offres public 294420;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2013-06-14 15:25

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur des travaux publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1136152022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages D'Amour Inc. pour la reconstruction aqueduc, égout unitaire 5 ^{ième} Avenue Arrondissement: LaSalle - Dépense totale de 2 919 297,54 \$, taxes incluses, (contrat: 2 844 297,54 \$ + incidences: 75 000,00 \$) - Appel d'offres public 294420- 10 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de remise à niveau de ses infrastructures d'égout et d'aqueduc, l'arrondissement a ciblé la 5^{ième} Avenue. Ces travaux sont priorisés dans le plan d'intervention de la Ville de Montréal et correspondent aux critères de subvention du ministère. Plusieurs types d'interventions sur cette rue seront réalisées soit la reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc entre le boul. LaSalle et la rue Centrale et la reconstruction de la conduite d'aqueduc entre les rues Centrale et Broadway.

Les travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié le 30 mars 2013 pour des travaux de reconstruction aqueduc, égout unitaire 5^{ième} Avenue dans l'arrondissement de LaSalle dans le quotidien La Presse ainsi que le 29 mars 2013 sur le site électronique du SEAO. Un délai de 17 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 avril 2013, à 10 h 30. Les soumissions sont valides 180 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 20 0108- 4 février 2013 - D'adopter le règlement LAS-0079 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 6 546 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement " sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux sur la 5^{ième} Avenue consistent :
Tronçon 1 (2013-2014) :

- remplacement d'un égout combiné (± 440 mètres linéaires) ;
- remplacement de l'aqueduc (± 440 mètres linéaires) ;
- reconstruction de la chaussée (± 4 200 mètres carrés) ;
- reconstruction de sections de trottoirs de béton (± 1 200 mètres carrés) ;
- travaux d'aménagement à l'arrière du trottoir.

Tronçon 2 (2014-2015):

- remplacement de l'aqueduc (± 250 mètres linéaires) ;
- reconstruction de la chaussée (± 4 600 mètres carrés) ;
- reconstruction de sections de trottoirs de béton (± 1 370 mètres carrés) ;
- Travaux d'aménagement à l'arrière du trottoir.

La soumission a été bâtie de cette façon afin d'obtenir un meilleur prix et de façon à n'avoir qu'un seul entrepreneur réalisant les travaux sur la 5^{ième} Avenue de façon à faciliter la gestion des garanties.

Dans le présent cas, un certificat d'autorisation du MDDEP ne sera pas émis. En effet, les modifications du règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement entrées en vigueur le 17 novembre 2011 stipulent que les travaux suivants sont soustraits à l'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement dans les cas suivants :

- *Remplacement de conduites d'égout par des conduites dont la capacité hydraulique ou le diamètre peut être différent à la condition que les travaux ne soient pas susceptibles d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse du réseau d'égout ;*
- *La reconstruction de regards ou de puisards sur un réseau d'égout existant ;*
- *La reconstruction de conduites d'eau potable.*

Les travaux inclus dans l'appel d'offres respectent ces conditions étant donné que le développement domiciliaire desservi par le réseau de la 5^{ième} Avenue ne peut être développé et le débit n'est pas augmenté par les présents travaux. De plus, aucun nouveau réseau d'égout ou d'aqueduc n'est ajouté sur cette rue.

Dix-sept (17) firmes travaillant dans le domaine de construction ont pris possession des documents d'appels d'offres (voir liste en pièce jointe) et dix (10) ont déposé une soumission.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les imprévus des travaux. Dans le cadre de la reconstruction de la 5^{ième} Avenue, le montant total des contingences des deux phases est de 186 075,54 \$ (taxes incluses) correspondant à 7 % du coût des travaux.

Un montant de 75 000 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux de la reconstruction de la 5^{ième} Avenue. Ces dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'éventuels travaux effectués par des tiers, le dépôt de matériaux contaminés ainsi que le contrôle qualitatif d'un laboratoire pendant les travaux.

Le tronçon d'égout de la 5^{ième} Avenue entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale a été

inspecté à l'aide d'une caméra conventionnelle. Suite à l'analyse des inspections et des rapports remis à la Ville, la technique de reconstruction a été recommandée étant donné la forte dégradation des conduites et la dimension des conduites existantes soit 225 mm et 300 mm. La technique de réhabilitation ne peut être utilisée dans ce cas. Les tronçons sélectionnés ont une cote structurale élevée soit 4 et 5 et correspondent aux critères d'admissibilité au programme de la TECQ. La conduite d'aqueduc entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale doit être également reconstruite car les conduites existantes n'ont pas la capacité hydraulique pour répondre aux normes. Une conduite de 200 mm est nécessaire.

Dans le tronçon entre les rues Centrale et Broadway, la capacité hydraulique est également trop faible pour correspondre aux normes, justifiant ainsi son remplacement. Étant donné qu'il y a plusieurs entrées de service en plomb sur ce tronçon, les entrées de service doivent être également remplacées. Finalement, les entrées d'égout étant situées dans la même tranchée que la conduite d'aqueduc, les branchements d'égouts seront remplacés. Le matériel rencontré le plus souvent dans ce secteur est le grès et ce matériel fragile ne résistera pas à la réalisation des travaux. La conduite d'égout dans le même tronçon a déjà été réhabilitée en 2012.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation faite à l'interne et le montant de l'octroi:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(taxes incluses)		
Firmes soumissionnaires		Prix	Contingences	Total
1	Pavages D'Amour Inc.	2 658 222,00 \$	186 075,54 \$	2 844 297,54 \$
2	Les Pavages Chenail Inc.	2 673 344,38 \$	187 134,10 \$	2 860 478,48 \$
3	Gérald Théorêt Inc.	2 706 921,07 \$	189 484,47 \$	2 896 405,54 \$
4	Ali Excavation Inc.	2 760 236,45 \$	193 216,56 \$	2 953 453,01 \$
5	Sintra Inc. (region Rive-Sud)	2 872 708,30 \$	201 089,58 \$	3 073 797,88 \$
6	Les Excavations Super Inc	2 911 815,91 \$	203 827,12 \$	3 115 643,03 \$
7	Construction – G C Merineau Ltée	3 117 001,56 \$	218 190,12 \$	3 335 191,68 \$
8	Catalogna et frères Ltée	3 314 548,71 \$	233 187,94 \$	3 547 736,65 \$
9	ZS Travaux et Gérance Inc.	3 358 297,88 \$	235 080,85 \$	3 593 378,73 \$
10	Bentech	3 637 622,74 \$	254 633,59 \$	3 892 256,33 \$
Estimation des travaux (internes) (\$)		2 220 818,12 \$	155 457,27 \$	2 376 275,39 \$
Coût moyen des soumissions reçues		3 211 263,89 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		12,90%		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		1 047 958,79 \$		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		36,84%		
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$)		468 022,15 \$		
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		19,70%		
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)		16 180,94 \$		
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)		0,57%		

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture de soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 19,70 % supérieure au montant de l'estimation. Les éléments différents de l'estimation sont :

Dans le tronçon 1 :

- Le coût de la pierre concassée 0-20 : +45%
- Le coût de la pierre concassée 0-56 : +75%
- Le coût du revêtement bitumineux : +20%

De façon générale :

- Aqueduc : +21.5%
- Égout : -13.6%
- Pavage : +30.6%
- Aménagement : +12.9%

Dans le tronçon 2 :

- Le coût de la pierre concassée 0-20 : +50%
- Le coût de la pierre concassée 0-56 : +87.5%
- Le coût du revêtement bitumineux : +30%

De façon générale :

- Aqueduc : -12.8%
- Égout : -16.1%
- Pavage : +53%
- Aménagement : +16.4%

L'estimation a été réalisée à l'aide de soumission de 2012 octroyée dans d'autres villes à l'extérieur de la région métropolitaine, de plus petite taille, tel que St-Césaire et St-Eustache. Suite à la comparaison entre notre estimation et les prix du plus bas soumissionnaire, nous avons approfondie notre analyse afin de comprendre la différence de prix entre l'estimation et la plus basse soumission. Notre hypothèse de base était de ne pas reprendre les prix des années passées et de se recréer une nouvelle base de prix pour estimation, de façon à éliminer les prix des entrepreneurs ayant participé à la collusion. En comparant les prix de notre estimation et du plus bas soumissionnaire, nous remarquons que les plus grands écarts sont situés dans la section de la voirie. Ces écarts peuvent être expliqués facilement par le caractère spécial de la Ville de Montréal. Le temps de transport de la terre en surplus et de la pierre est plus important étant donné que les carrières et les sites d'entreposage sont situés à une plus grande distance du site des travaux. La grande quantité de travaux sur le réseau routier tel que le pont Mercier, le pont Champlain et l'échangeur Turcot affecte également le transport des matériaux (congestion) étant donné que l'arrondissement de LaSalle est situé à proximité de ces Grands Travaux. La 5ième Avenue est une rue étroite, où les bâtiments, principalement des duplex, sont situés près du trottoir, affectant la marge de manoeuvre de l'entrepreneur pendant les travaux et augmentant la durée des travaux comparativement à une rue située dans un quartier résidentiel fait de maison unifamiliale. Si on compare les coûts des travaux réalisés sur la 1ière Avenue dans l'arrondissement de LaSalle en 2010, le coût de la plus basse soumission conforme de la 1ière Avenue est de 11.94% supérieur à la soumission de la 5ième Avenue, ce qui nous confirme que les coûts des travaux a diminué. Nous avons refait l'estimation des travaux de la 5ième Avenue selon le coût moyen des prix des dernières années et notre estimation serait de 5,01% supérieure au coût des travaux. Considérant que les prix ont

baissés de près de 12% comparativement au prix de 2010, que les écarts principaux sont situés dans les travaux de voirie, que l'arrondissement de LaSalle est affecté par les Grands Travaux du pont Mercier, de l'échangeur Turcot et du pont Champlain, nous considérons que le prix du plus bas soumissionnaire est justifié.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1 soit le 206-2013 en date du 20 mars 2013. Les Pavages D'Amour a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF le 18 avril 2013 et l'autorisation est valide pour une durée de trois ans soit jusqu'au 17 avril 2016. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Pavages D'Amour Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

JUSTIFICATION

Le projet de reconstruction de la 5^{ième} Avenue fait partie de la programmation 2013 de la DGSRE et les budgets proviendront de l'enveloppe PTI 2013-2015 et seront priorisés au PTI 2014-2016 pour les portions 2014 et 2015 et au PTI 2015-2017. Certains travaux font partie du PRR 2013 de l'arrondissement de LaSalle.

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc, d'égout et de voirie de la 5^{ième} Avenue s'élèvent à 2 844 297,54 \$ (taxes incluses) et majorés de 75 000 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de dépôt de matériaux contaminés, des frais de laboratoire, etc. Ces travaux seront assumés en partie par l'arrondissement de LaSalle (32,92 %) et en partie par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (67,08 %) selon les compétences de chacun ; la répartition des coûts est détaillée dans le tableau mis en pièce jointe. Les frais incidents seront assumés entièrement par la DGSRE parce qu'ils concernent exclusivement les travaux reliés au réseau d'égout et d'aqueduc.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les imprévus des travaux. Dans le cadre de la reconstruction de la 5^{ième} Avenue, le montant total des contingences est de 186 075,54 \$ (taxes incluses) correspondant à 7 % du coût des travaux.

Dans le tronçon 1 soit entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale, les coûts assumés par le central se résument aux travaux d'égout, d'aqueduc, de la totalité de la voirie étant donné sa largeur de la rue versus la largeur de la tranchée pour le remplacement des conduites, de l'aménagement situé au-dessus des conduites à remplacer, l'abattage des arbres au-dessus des entrées de service à remplacer et la plantation de nouveaux arbres. L'arrondissement de LaSalle assume une partie des trottoirs ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs. Les travaux seront réalisés en 2013, à l'exception d'une deuxième couche de pavage à réaliser en 2014.

Dans le tronçon 2 soit entre la rue Centrale et le boulevard Champlain, les coûts assumés par le central se résument aux travaux de remplacement d'entrée de service d'égout et d'aqueduc, des conduites et équipements d'aqueduc, de la voirie située au-dessus des tranchées, du remplacement des puisards, de l'aménagement situé au-dessus des conduites à remplacer, l'abattage des arbres au-dessus des entrées de service à remplacer et la plantation de nouveaux arbres, et ce entre la rue Centrale et la rue Broadway. L'arrondissement de LaSalle assume une grande partie des trottoirs et de la voirie ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs. Dans le tronçon 2 mais entre la rue

Broadway entre le boulevard Champlain, les travaux seront entièrement assumés par l'arrondissement de LaSalle étant donné qu'ils font partie du PRR 2013 de l'arrondissement. Les travaux du tronçon 2 seront réalisés entièrement en 2014 à l'exception de la deuxième couche de revêtement bitumineux qui sera réalisée en 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents coûts seront répartis tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous (taxes incluses) :

TRAVAUX 2013			
Travaux	Arrondissement de LaSalle	DGSRE	Total
Aqueduc :	0,00 \$	567 630,42 \$	567 630,42 \$
Égout :	0,00 \$	601 188,18 \$	601 188,18 \$
Voirie :	212 341,58 \$	Inclus Ég. & Aq.	212 341,58 \$
Total :	212 341,58 \$	1 168 818,60 \$	1 381 160,18 \$
Frais incidents :	0,00 \$	37 500 \$	37 500 \$
Grand Total :	212 341,58 \$	1 206 318,60 \$	1 418 660,18 \$
TRAVAUX 2014			
Travaux	Arrondissement de LaSalle	DGSRE	Total
Aqueduc :	0,00 \$	651 509,29 \$	651 509,29 \$
Égout :	0,00 \$	32 834,56 \$	32 834,56 \$
Voirie :	700 173,60 \$	Inclus Ég. & Aq	700 173,60 \$
Total :	700 173,60 \$	684 343,85 \$	1 384 517,45 \$
Frais incidents :	0,00 \$	37 500 \$	37 500 \$
Grand Total :	700 173,60 \$	721 843,85 \$	1 422 017,45 \$
TRAVAUX 2015			
Travaux	Arrondissement de LaSalle	DGSRE	Total
Aqueduc	0,00 \$	30 032,62 \$	30 032,62 \$
Égout	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Voirie	48 587,29 \$	Inclus Ég. & Aq	48 587,29 \$
Total :	48 587,29 \$	30 032,62 \$	78 619,91 \$
Frais incidents :	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Grand Total :	48 587,29 \$	30 032,62 \$	78 619,91 \$

Travaux	TOTAL		
	Arrondissement de LaSalle	DGSRE	Total
Aqueduc	0,00 \$	1 249 172,33 \$	1 249 172,33 \$
Égout	0,00 \$	634 022,74 \$	634 022,74 \$
Voirie	961 102,47 \$	Inclus Ég. & Aq.	961 102,47 \$
Total :	961 102,47 \$	1 883 195,07 \$	2 844 297,54 \$
Pourcentage travaux :	33,79 %	66,21%	100,0 %
Frais incidents :	0,00 \$	75 000 \$	75 000 \$
Grand Total :	961 102,47 \$	1 958 195,07 \$	2 919 297,54 \$
Pourcentage global :	32,92 %	67,08 %	100,0 %
Grand total taxes nettes :	919 306,32 \$	1 873 037,64 \$	2 792 343,96 \$

La répartition entre l'arrondissement et la DGSRE est la suivante :

Arrondissement de LaSalle (32,92 %)

PROVENANCE :

Règlement LAS-0079

IMPUTATION LASALLE:

Le règlement d'emprunt LAS-0079 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 5 mars 2013.

Projet investi: 55700

Sous-projet: 13-55700

Imputer la dépense telle que ci-dessous:

Crédits (montant net de T.P.S.) Contrat

919 306,32 \$ 961 102,47 \$

6412.1213079.800450.03103.57201.000000.0000.141927.000000.17025.00000

Les fonds sont réservés par la **DA 304781**.

Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (67,08%)

Une dépense de 1 958 195,07 \$, taxes incluses, est assumée par la ville centrale puisqu'elle concerne la reconstruction de conduites d'eau et d'égout sur le réseau secondaire. Cette dépense est prévue au PTI 2013-2015 pour la portion 2013 et est priorisée au PTI 2014-2016 pour les portions 2014 et 2015 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Projet: 56118

Sous-projet: 1361181040 - 5e avenue, de Centrale à Lasalle - reconst AQ

Sous-projet: 1361181011 - 5e avenue, de Centrale à Lasalle - reconst ÉG
Sous-projet: 1361181140 - 5e avenue, de Broadway à Centrale - reconst AQ

Les coûts nets pour la ville centrale s'élèvent à 1 873 037,64 \$ et sont financés par le règlement d'emprunt 11-029; ces travaux sont entièrement admissibles au programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec).

(en milliers \$)	2013	2014	2015	TOTAL
Investissements nets	1 154	690	29	1 873
Subvention	1 154	690	29	1 873
Emprunt net	0	0	0	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau au réseau d'aqueduc.

Les travaux projetés auront un impact certain sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression) ainsi que sur les besoins récurrents d'intervention pour l'entretien ou les réparations des conduites d'égout et de l'aqueduc par les Services techniques. De plus, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventrer cette rue à court terme pour procéder aux réparations ou remplacements de services éventuels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un plan de communication sera planifié par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens du déroulement des travaux.

Octroi du contrat CM : 26 août 2013
Début des travaux: début septembre 2013
Fin des travaux : début juillet 2015

Début: 2013-09-01 **Fin:** 2015-07-01

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursée dans tous les contrats »
(C-OG-SDO-11-002)

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit :

Les Pavages D'Amour Inc.
1635 Newman Crescent
Dorval (Québec) H9P 2R6

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

LaSalle , Direction des services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Mélanie BEAUDOIN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

LaSalle , Direction des services administratifs (Luce DOYON)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GASSO
Secrétaire d'unité administrative
pour le directeur

Tél : 514-367-6000 poste 6713
Télécop.: 514-367-6602

ENDOSSÉ PAR

Benoit G GAUTHIER
Directeur Travaux publics

Tél : 514-367-6000 poste 6700
Télécop. : 514-367-6602
Date d'endos. : 2013-05-21

Dossier # :1136152022



Dossier # : 1133903014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures souterraines et routières sur le boulevard Lalande, les rues Saraguay, Deslauriers, Richer, Tessier, Paquette, Fortier, Chénier, Gagnier, Groulx, Sainte-Croix, Colin, Logan, Glenn, Deschamps, Tilly, Cardinal, Mario, de Regina et Kuchiran. Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 7 087 557,50 \$, taxes et incidences incluses (contrat 6 977 557,50 \$ + incidences 110 000 \$) - Appel d'offres public ST-13-08 - cinq (5) soumissionnaires)

Il est recommandé au conseil municipal

1- d'autoriser une dépense de 6 806 181,47 \$ taxes, contingences et frais incidents inclus, représentant 96,03 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures souterraines et routières sur le boulevard Lalande, les rues Saraguay, Deslauriers, Richer, Tessier, Paquette, Fortier, Chénier, Gagnier, Groulx, Sainte-Croix, Colin, Logan, Glenn, Deschamps, Tilly, Cardinal, Mario, de Regina et Kuchiran;

2- d'accorder à la compagnie « Les Excavations Gilbert Théorêt inc. » le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de soumission soit pour une somme maximale de 6 977 557,50 \$, conformément aux documents d'appel d'offres public ST-13-08;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Jacques CHAN **Le** 2013-06-11 16:05

Signataire :

Jacques CHAN

Directeur d'arrondissement
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1133903014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures souterraines et routières sur le boulevard Lalande, les rues Saraguay, Deslauriers, Richer, Tessier, Paquette, Fortier, Chénier, Gagnier, Groulx, Sainte-Croix, Colin, Logan, Glenn, Deschamps, Tilly, Cardinal, Mario, de Regina et Kuchiran. Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 7 087 557,50 \$, taxes et incidences incluses (contrat 6 977 557,50 \$ + incidences 110 000 \$) - Appel d'offres public ST-13-08 - cinq (5) soumissionnaires)

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire addenda a pour but d'apporter des précisions à certaines rubriques du sommaire décisionnel à savoir:

À la rubrique "Description", il y a lieu de préciser que cet appel d'offres était visé par le décret 414-2013 en date du 17 avril 2013.

À la rubrique "Justification", au tableau détaillant le résultat des soumissions, l'estimation mentionnée a été préparée par nos professionnels internes.

À la rubrique "Calendrier et étape(s) subséquente(s)", en vue d'actualiser les dates en fonction de l'approbation de ce contrat par le Conseil municipal, le mois du début des travaux visés est révisé au mois d'août 2013. Le mois visé pour la fin des travaux demeure inchangé.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy LEMAIRE
Secrétaire de direction
pour le chef de division

Tél : 514-624-1231
Télécop. : 514 624-1333

Dossier # :1133903014

IDENTIFICATION

Dossier # :1133903014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures souterraines et routières sur le boulevard Lalande, les rues Saraguay, Deslauriers, Richer, Tessier, Paquette, Fortier, Chénier, Gagnier, Groulx, Sainte-Croix, Colin, Logan, Glenn, Deschamps, Tilly, Cardinal, Mario, de Regina et Kuchiran. Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 7 087 557,50 \$, taxes et incidences incluses (contrat 6 977 557,50 \$ + incidences 110 000 \$) - Appel d'offres public ST-13-08 - cinq (5) soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux (DGSRE) d'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du PIP (Plan d'intervention partiel), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures, etc.

La rue Tessier a été sélectionnée afin d'améliorer le réseau de drainage en ajoutant une conduite pluviale.

Dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local 2013, la Division de la gestion des actifs de voirie de la Direction des infrastructures a mis à la disposition de notre arrondissement un budget de 3 807 000 \$. Le présent contrat représente une phase de réalisation de ces travaux de réfection de rues. Une lettre d'acceptation de nos projets par la Division de la gestion des actifs de voirie est d'ailleurs jointe au présent sommaire décisionnel.

Un appel d'offres public (soumission ST-13-08) a été réalisé du 4 avril au 2 mai 2013

inclusivement. Les annonces ont paru à partir du 4 avril 2013 dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 2 mai 2013 et les soumissions sont valides 180 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux du contrat consistent en des travaux de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures souterraines et routières sur le boulevard Lalande, les rues Saraguay, Deslauriers, Richer, Tessier, Paquette, Fortier, Chénier, Gagnier, Groulx, Sainte-Croix, Colin, Logan, Glenn, Deschamps, Tilly, Cardinal, Mario, de Regina et Kuchiran.

Travaux assumés par la DGSRE

Nom de la rue	Tronçon concerné	Longueur estimée Aqueduc (m.l.)	% représentant le coût de la DGSRE
Cardinal	Entre Tilly et Allard	214	2,41
Chénier	Entre Saraguay E. et Saraguay O.	286	3,22
Colin	Entre Westpark et la limite Sud	224	2,53
Deschamps	Entre Langevin et Allard	201	2,27
De Régina	Entre William et l'extrémité Ouest	134	1,51
Fortier	Entre Saraguay E. et Saraguay O.	202	2,28
Gagnier	Entre Saraguay E. et Saraguay O.	223	2,52
Glenn	Entre Logan et Cérés	127	1,43
Groulx	Entre Saraguay E. et Saraguay O.	136	1,53
Kuchiran	Entre le 4088 Kuchiran et la limite municipale	176	1,98
Logan	Entre Logan et Cérés	102	1,15
Logan	Entre l'extrémité O. et la Alexander	411	4,63
Mario	Entre Thorndale et Oakwood	177	2,00
Paquette	Entre Saraguay E. et Saraguay O.	96	1,08
Sainte-Croix	Entre Laniel et Sainte-Croix	383	4,32
Saraguay Est	Entre du Belvédère et Paquette	721	8,13
Saraguay Ouest	Entre Saraguay E. et Bellevue	392	4,42
Tilly	Entre Langevin et Allard	199	2,24

Travaux assumés par la DGSRE et le PRR

Nom de la rue	Longueur estimée Aqueduc (m.l.)	Longueur estimée Égout (m.l.)	% représentant le coût de la DGSRE
Lalande	362	n/a	6,95

Saraguay E / O	838	n/a	16,08
Deslauriers	619	n/a	11,89
Richer	584	n/a	11,22
Tessier	219	146	4,21

L'ouverture a été faite le 2 mai 2013, cinq (5) entrepreneurs ont déposé des soumissions (toutes taxes comprises):

Excavations Gilbert Théorêt inc.	6 977 557,50 \$ conforme
Pavages d'Amour inc.	7 323 703,87 \$ conforme
Ali excavations inc.	7 447 754,87 \$ conforme
Roxboro Excavation inc.	7 491 090,51 \$ conforme
Louisbourg SBC, s.e.c.	8 786 450,78 \$ conforme

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. De plus, ce dernier a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers son autorisation à contracter avec un organisme public (lettre jointe aux présentes).

JUSTIFICATION

Toutes les rues identifiées sont justifiées techniquement, car les conduites présentent des défaillances reconnues par le MAMROT. En effet, elles présentent un ou plusieurs des problèmes suivants :

- le taux de bris des conduites d'aqueduc est supérieur à 2/km/année sur une base de 5 ans;
- une problématique récurrente d'eau rouge.

Plusieurs entrepreneurs du domaine de remplacement de conduite d'aqueduc et d'égouts ont déposé une soumission conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingence	Total
1-Excavations Gilbert Théorêt inc.	6 645 292,86 \$	332 264,64 \$	6 977 557,50 \$
2-Pavages d'Amour inc.	6 974 956,08 \$	348 747,79 \$	7 323 703,87 \$
3-Ali Excavations inc.	7 093 099,87 \$	354 655,00 \$	7 447 754,87 \$
4-Roxboro Excavation inc.	7 134 371,91 \$	356 718,60 \$	7 491 090,51 \$
5-Louisbourg SBC, s.e.c.	8 368 048,36 \$	418 402,42 \$	8 786 450,78 \$
Estimation	7 549 839,00 \$	377 491,95 \$	7 927 330,95 \$
Coûts moyen des soumissionnaires reçues <i>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)</i>			7 605 311,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute - la plus basse)</i>			1 808 893,28 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			25,92 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation des professionnels)</i>			(949 773,45) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)</i>			(11,98) %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	346 146,37 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>	4,96%

L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont généralement inférieurs à notre estimation. Les items où les baisses sont plus notables se retrouvent dans les travaux de réhabilitation de conduite d'aqueduc par gainage structural et l'installation de réseaux temporaires. Cela reflète le niveau compétitif qu'il existe entre les entrepreneurs et par le fait même l'écart de 11,98 % entre l'estimation et la plus basse soumission. Nous constatons que la tendance à la baisse des prix se poursuit, ce qui confirme une bonne compétition entre les entrepreneurs.

Les validations requises à l'effet qu'aucun des soumissionnaires n'est sur la liste des entreprises déclarées non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé " Les Excavations Gilbert Théorêt inc." no de licence 1142215210, a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 23 avril 2013 avec sa soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc, d'égouts et de voirie sont de 6 977 557,50\$ (toutes taxes incluses) et majorés de 110 000\$ (toutes taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc.

Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux d'aqueduc, de la voirie et de l'aménagement situés au-dessus des conduites à remplacer. Tandis que les travaux de conduite pluviale sont assumés par le règlement corporatif 12-001, le règlement est à la charge de l'ensemble de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Division de gestion des actifs de voirie du Service des infrastructures du transport et de l'environnement, assument les travaux de réfection d'une partie des trottoirs ou des bordures, de la chaussée ailleurs qu'au-dessus des conduites à remplacer, ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

Pour ce projet, la dépense totale sera assumée à 76,97 % par la DGSRE, 3,17 % par le règlement de la conduite pluviale, 15,89 % par la Division de gestion des actifs de voirie et le coût résiduel de 3,97 % est financé par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

PROVENANCE ET IMPUTATION

PTI - Arrondissement

Emprunt autorisé par règlement CA29 0036

Projet Simon: 147377

Imputation : SIMON 6420-2010036-800800-03103-57201-000000-0000-147377-000000-17025-00000

Réfection de la chaussée - diverses rues

Sous projet	Crédits	Contrat	Dépense
1255713003	264 962,54 \$	277 009,03 \$	277 009,03 \$

Emprunt autorisé par le règlement CA 29 0036

Imputation : SIMON 6420-2010036-800800-03103-54301-000000-0000-147378-000000-17025-00000

Services professionnels - diverses rues

Sous projet	Crédits	Incidences	Dépense
1255713001	4 177,09 \$	4 367,00 \$	4 367,00 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

La dépense reliée à l'égout pluvial est sujette à une taxe d'amélioration locale.

Cette dépense est disponible au programme triennal d'immobilisations 2013 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro et fera l'objet d'un virement budgétaire vers le Service de l'eau tel qu'indiqué à l'intervention du Service des finances. À la fin de l'année 2013, le budget résiduel relatif aux travaux de la conduite pluvial qui seront non réalisés, sera viré vers le budget de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Pour le détail des coûts et la provenance des crédits, voir l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense totale est assumée à 76,97 % par le budget de la Ville Centrale de la DGSRE et représente un coût net pour cette dernière de 5 218 054,78 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 5 455 293,01 \$, taxes incluses.

Les coûts sont financés par le règlement d'emprunt 11-029 et ces travaux sont entièrement admissibles au programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec).

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Pour le détail des coûts et la provenance des crédits, voir l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIVISION DE GESTION DES ACTIFS DE VOIRIE (LALANDE, SARAGUAY EST ET OUEST, DESLAURIERS, RICHER ET TESSIER)

La dépense totale sera financée à 15,89 % par la Division gestion des actifs de voirie du Service des infrastructures du transport et de l'environnement. Cela représente 1 108 733,89 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux et 17 479 \$ pour les frais incidents. Le coût pour les travaux de pavage est de 1 000 733,89 \$ et le coût pour les travaux de bordure et trottoir est 108 000 \$ (toutes taxes incluses).

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites à même les interventions de la fonction finances et la Direction de la comptabilité et du contrôle financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;

- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réduction des fuites et des coûts d'entretien reliés;

- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier comporte des enjeux de communication.

- Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juillet 2013

Fin des travaux : novembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude étaient incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursée dans tous les contrats » (C-OG-SDO-11-002)

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme, soit : Les Excavations Gilbert Théorêt inc.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Nathalie THOMAS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Simon CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Lorraine CREVIER)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Certificat du trésorier (note) :
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Victor Aldo MENDEZ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Daniela TANASE)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy LEMAIRE
Secrétaire de direction
pour le chef de division

Tél : 514 624-1231
Télécop.: 514 624-1333

ENDOSSÉ PAR

Sylvain MARCOUX
Chef de division Infrastructure

Tél : 514 624-1541
Télécop. : 514 624-1333
Date d'endos. : 2013-05-08

Dossier # :1133903014



Dossier # : 1133334011

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour les travaux de réfection de la structure de chute de la 6e avenue dans le Parc des Rapides pour une somme maximale de 1 315 601,44 \$, taxes incluses – Dépense totale de 1 401 832,69 \$ - Appel d'offres public 5038-EC-4430 – 4 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 1 401 832,69 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de réfection de la structure de chute de la 6e avenue dans le parc des Rapides, comprenant tous les frais incidents, le cas échéants;
2. d'octroyer le contrat à la compagnie Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission soit une somme maximale de 1 315 601,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5038-EC-4430;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE Le 2013-06-18 11:41

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133334011

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour les travaux de réfection de la structure de chute de la 6e avenue dans le Parc des Rapides pour une somme maximale de 1 315 601,44 \$, taxes incluses – Dépense totale de 1 401 832,69 \$ - Appel d'offres public 5038-EC-4430 – 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les réseaux d'égouts desservant l'arrondissement LaSalle sont acheminés vers deux collecteurs situés entre le boulevard LaSalle et le fleuve Saint-Laurent. Près de la 6^e Avenue, dans le Parc des Rapides, les deux conduites de 3960 mm se déversent dans un ouvrage de chute qui concentre l'écoulement vers l'aval dans un collecteur de 5330 mm. Ce collecteur transporte les eaux usées vers trois autres structures (structure de dérivation, structure de régulation et structure de chute), permettant de régulariser les débits entre l'intercepteur et le trop-plein. Ces structures jouent un rôle important dans le respect des exigences de rejets du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

La présence d'industries agro-alimentaires dans le secteur en amont des conduites se déversant dans la structure de chute de la 6e avenue favorise la formation de sulfure d'hydrogène (H₂S), un gaz extrêmement toxique qui contribue à la dégradation du béton. En effet, l'oxydation biologique (dégradation des polluants gazeux par micro-organismes) du sulfure d'hydrogène (H₂S) génère de l'acide sulfurique s'attaquant aux agrégats du béton des structures. Ce phénomène se traduit par une dégradation importante du béton existant, lors de l'inspection, il a été possible de remarquer une perte généralisée d'environ 25 mm d'épaisseur.

De plus, l'oxydation biologique du sulfure d'hydrogène (H₂S) cause un problème d'odeurs affectant l'ensemble du secteur avoisinant la structure de chute de la 6e avenue. Les résidents ainsi que les usagers du Parc des Rapides en sont affectés.

Le projet a fait l'objet d'un premier appel d'offres en mai 2012. L'inspection de la structure

n'avait pas été réalisée avant l'élaboration finale des plans et devis du précédent appel d'offres et était de la responsabilité de l'entrepreneur. Ce transfert de risque s'est traduit par un prix de soumission 102.3% plus élevé que l'estimation interne. Suite à l'annulation de l'appel d'offres, une inspection fut réalisée et des corrections et des précisions ont été ajoutées aux plans et devis et touchent principalement la méthode de réparation ainsi que les débits d'eaux usées à pomper lors des travaux.

Les travaux débuteront en usine, en juillet 2013, pour la fabrication des radiers de béton et des dalles et autres accessoires. Toutefois, les travaux en chantier ne peuvent être exécutés qu'en période de faible débit des eaux usées soit à l'hiver 2014.

L'appel d'offres fut lancé sous le numéro 5054-EC-4430-12 mais fut modifié par l'addenda no 1 afin de se conformer au numéro d'appel d'offres inscrit au décret 96-2013 de février 2013 soit le numéro 5038-EC-4430 (voir en pièces jointes).

Un appel d'offres a donc été lancé le 27 février 2013 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mars 2013. La validité des soumissions est de 180 jours. Le montant des contingences prévu au contrat est de 15 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1901 - 28 novembre 2012 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres public SP12 0153 (5038-EC-4430-10) pour la mise en place de blocs dissipateurs et des travaux de restauration dans la structure de transition de l'émissaire LaSalle.

CE11 2137 – 21 décembre 2011 – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la mise en place de blocs dissipateurs et des travaux de restauration dans la structure de transition de l'émissaire LaSalle.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat visent à réhabiliter la structure de chute de la 6e avenue avec des matériaux qui serviront de barrière face au sulfure d'hydrogène (H₂S) empêchant ainsi les dégradations futures. De plus, les travaux du présent contrat visent à concentrer le dégazage des eaux usées dans la structure de chute de la 6e avenue afin de limiter la présence de gaz (H₂S) dans le réseau et dans les structures en aval. Ce dégazage est préalable à l'installation d'un système de captation et de traitement des odeurs qui fera l'objet d'un contrat ultérieur.

Les principaux travaux à réaliser consistent à :

- Dériver temporairement les eaux usées transitant dans la structure de chute de la 6e avenue;
- Installer un nouveau radier favorisant la dissipation du sulfure d'hydrogène;
- Réhabiliter la structure et les accessoires avec des matériaux résistant à l'oxydation biologique du sulfure d'hydrogène;
- Réaménager les lieux.

Les forts débits et la présence de sulfure d'hydrogène (H₂S) en quantité plus importante l'été que l'hiver oblige la Ville, afin d'assurer la sécurité des travailleurs, à réaliser les

travaux en période hivernale. La durée prévue d'occupation du Parc des Rapides est de 30 jours consécutifs.

JUSTIFICATION

Des essais en laboratoire ont démontré que la dégradation des structures Alepin est le résultat de l'acheminement du H₂S produit à la structure de transition par le collecteur de 5330 mm. Avant d'entreprendre les travaux de reconstruction des structures Alepin, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) a entrepris d'intercepter le H₂S à la structure de transition de la 6^e Avenue. Pour ce faire, le Groupe-conseil LaSalle a été mandaté en 2009 pour analyser la problématique et recommander les mesures correctives à entreprendre.

Le rapport recommandait la mise en place d'un radier avec blocs dissipateurs. Cette solution permet de conserver la capacité hydraulique dans le réseau tout en favorisant le dégazage des eaux en aval. La mise en place sur le nouveau radier de blocs dissipateurs permettra le dégazage des eaux. Les blocs dissipateurs, espacés entre eux de 1 m, avec une épaisseur de 100 mm, sont des obstacles placés dans le sens de l'écoulement qui modifient ce dernier en une série de jets favorisant la turbulence et l'aération, donc le dégazage des composés volatils et sulfureux. La turbulence dans un écoulement favorise la dissipation d'énergie et contribue à mettre en suspension diverses particules.

La présence d'acide sulfurique provoque la dégradation du béton. Les travaux sont nécessaires afin d'atténuer l'impact de l'acide sulfurique sur la structure de transition LaSalle et pour éliminer la migration du H₂S vers les trois structures Alepin. La réalisation des travaux permettra également d'atténuer la problématique des odeurs dans ce secteur.

Cinq entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres selon le registre SEAO (seules les firmes qui acceptent que leurs noms soient publiés y sont mentionnées) et quatre (4) entreprises ont présenté une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Le groupe Lefebvre M.R.P. inc.	1 144 001,25 \$	171 600,19 \$	1 315 601,44 \$
2. ZS Travaux et Gérance inc.	1 192 693,17 \$	178 903,97 \$	1 371 597,14 \$
3. Transelec/Common inc.	1 314 859,85 \$	197 228,98 \$	1 512 088,83 \$
4. Construction BSL inc.	1 762 566,75 \$	264 385,01 \$	2 026 951,76 \$
Estimation interne des professionnels	1 409 293,42 \$	211 394,01 \$	1 620 687,43 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 556 559,79 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			18,32%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			711 350,32 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			54,07%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(305 085,99 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-18,82%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			(55 995,70 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			-4,08%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation interne de 18,82 %. Des écarts de prix se retrouvent à plusieurs articles du bordereau des prix et l'estimation interne représente un écart de 4 % avec la moyenne des soumissions. Les principaux écarts se retrouvent aux articles 8 et 9 relativement à la démolition et la réparation des murs existants et représentent une somme de 200 000 \$, taxes incluses, soit 70 % de l'écart.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. au prix de sa soumission, soit 1 315 601,44 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. 210 rue Roy Saint-Eustache Québec J7R 5R6 - no de licence 2273-5476-22 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 8 mai 2013 avec sa soumission.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1), conformément au Décret 96-2013 - projet 8, adopté le 13 février 2013. Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. a reçu son certificat d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers le 12 juin 2013. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de réfection de la structure de chute de la 6e avenue dans le Parc des Rapides est de 1 401 832,69 \$, taxes incluses, incluant 86 231,25 \$ pour les frais incidents (essais de laboratoire et contrôle de la qualité) et représente un montant total net pour l'agglomération de 1 340 870,19 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale.

Cette dépense est prévue au PTI 2013-2015, pour la portion 2013, et est priorisée au PTI 2014-2016, pour la portion 2014, de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Les coûts nets de 1 340 870,19 \$ sont admissibles à une subvention estimée à 715 130,77 \$ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. L'emprunt net de 268 174,04 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	1 341
Subventions : part Ville de Montréal	716
Réserve de l'eau de l'agglomération	357
Emprunt net	268

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux usées qui est de compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non réalisation du projet entraînera une dégradation complète de la structure de transition LaSalle ainsi que des trois structures Alepin. Un bris structural d'une de ces structures constitue un risque pour la santé et la sécurité des citoyens qui empruntent la piste cyclable et pour la sécurité des travailleurs qui doivent intervenir à l'intérieur de ces structures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, il n'y a pas d'actions de communications prévues, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: juin 2013

Début des travaux: juillet 2013

Fin des travaux : avril 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et la fraude seront incluses dans les Directives aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Le contrat respectera les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

Tél : 280-4418
Télécop.: 280-4387

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE
Directeur - Direction de l'épuration des eaux usées

Tél : 280-3706
Télécop. : 514-280-4387
Date d'endos. : 2013-06-06

Dossier # :1133334011

**Dossier # : 1133334008**

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean -R.-Marcotte pour une somme maximale de 1 492 123,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres 1535-AE - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1- d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 492 123,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1535-AE;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-06-19 16:07

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133334008

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean -R.-Marcotte pour une somme maximale de 1 492 123,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres 1535-AE - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte est actuellement équipée de 21 décanteurs portant les numéros 1 à 7 et 15 à 28 (décanteurs nos 8 à 14 étant non construits). Ces décanteurs servent à récupérer les boues en suspension des eaux usées et à les acheminer vers le bâtiment du traitement des boues. Chaque bassin de décantation est alimenté en eaux usées par six canaux d'entrée situés à une extrémité.

Afin de favoriser la décantation, des écrans verticaux perforés sont installés devant les canaux d'entrées d'eau et servent à rendre l'écoulement uniforme sur toute la largeur du bassin et à augmenter ainsi de 30 % la performance des décanteurs. Chaque écran vertical est constitué de dix panneaux boulonnés. Les panneaux sont composés d'une plaque perforée de 1/8" d'épaisseur soutenue par un cadre constitué de profilés. Des écrans horizontaux sont installés au sommet des écrans verticaux pour favoriser la récupération des écumes. Les écrans sont fixés à l'aide de 20 supports ancrés au mur de béton de chaque décanteur. Ces supports sont également composés de profilés qui permettent à l'écran d'être dégagée du mur.

La structure et les supports sont en aluminium et sont protégés par un revêtement anticorrosion.

Les écrans perforés ont été construits entre les années 1990 et 1994. Le présent contrat consiste à la mise à niveau des écrans perforés 22 à 28.

Un appel d'offres a été lancé le 1er mars 2013 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 avril 2013. La validité des soumissions est de 180 jours. Le montant des contingences prévu au contrat est de 10 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0398 - 25 octobre 2012 - autoriser une dépense additionnelle de 228 637,10 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 1 à 7 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à la firme Congeres inc. (CG12 0146), majorant ainsi le montant total du contrat de 892 667,06 \$ à 1 121 304,16 \$, taxes incluses;

CG12 0146 - 17 mai 2012 - accorder un contrat à Congeres inc. pour la mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs numéros 1 à 7 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 892 667,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1531-AE (4 soum.)

DESCRIPTION

Le projet consiste à la remise à neuf des murs écrans (horizontaux et verticaux) existants aux décanteurs # 22 à 28, la préparation des surfaces et l'application en atelier d'un revêtement anticorrosion sur les écrans et toutes les autres composantes ainsi que l'installation de nouveaux supports de fixation.

Les éléments de la structure ainsi qu'une partie du cadre de la structure tel que plaques d'ancrage et ancrages seront remplacés ou renforcés.

Aucune modification majeure n'est prévue aux panneaux verticaux dont la conception actuelle est jugée adéquate. Les panneaux verticaux seront mis à niveau lorsque requis. La présente demande couvre la fourniture des matériaux, les préparatifs, la fabrication, la peinture et l'installation des supports et des écrans.

JUSTIFICATION

Le revêtement anticorrosion est écaillé sur une bonne partie de la surface des écrans des décanteurs # 22 à 28. Également des supports ainsi que des sections de murs écrans ont été trouvés complètement corrodés lors des dernières inspections. Ces structures d'aluminium sont directement exposées aux eaux usées. Sans protection adéquate, celles-ci se dégradent très rapidement. De façon à limiter la corrosion et éviter d'avoir à changer les panneaux prochainement, il est requis de faire une mise à niveau de leur protection et de remplacer leurs supports ainsi que certaines sections afin d'en obtenir une durée de vie maximale.

Deux entreprises ont présenté une soumission dont une a accepté d'être diffusée publiquement sur le site SEAO.

Ce contrat est soumis à la loi sur l'intégrité en matière de contrats, décret no 414-2013 du 17 avril 2013.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Socomec Industriel inc.	1 356 476,20 \$	135 647,62 \$	1 492 123,82 \$
2. Mécanique CNC (2002) inc.	1 457 791,02 \$	145 779,10 \$	1 603 570,12 \$
Estimation interne des professionnels	1 147 578,12 \$	114 757,70 \$	1 262 335,82 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 547 846,97 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			3,73%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			111 446,30 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			7,47%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			229 788,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			18,20%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			111 446,30 \$
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			7,47%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation interne de 18,20 %. Ce projet comporte des éléments de risque suite à l'enlèvement des écrans qui sont difficilement quantifiables mais que les soumissionnaires peuvent avoir considéré. En effet, les principaux écarts se retrouvent aux articles 1.6 soit 150 000 \$, taxes incluses et donc 12 % de l'écart et 1.7.1 soit 65 000 \$, taxes incluses, et 5,2 % de l'écart relativement aux supports latéraux et supérieurs. De plus, les accès aux décanteurs sont plus difficiles que lors de la réalisation d'un projet similaire en 2012. Ces facteurs peuvent affecter la précision de l'estimation.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Socomec Industriel inc. au prix de sa soumission, soit 1 492 123,82 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Socomec Industriel inc. 3200 Des Chantiers, Sorel-Tracy, Québec J3R 0E2 - no de licence 8104-3846-33 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 18 mars 2013 avec sa soumission.

La firme Socomec Industriel inc. a reçu son certificat d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers le 18 juin 2013. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte est de 1 492 123,82 \$ \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 1 427 234,76 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	1 427
Réserve de l'eau de l'agglomération	1 427
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte d'efficacité de 30% d'un décanteur dans le cas de bris d'un écran ce qui affecte la capacité de traitement de la Station d'épuration des eaux usées et peut entraîner des surverses.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, il n'y a aucun plan de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: juillet 2013

Fin des travaux: novembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public a respecté la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Le processus d'octroi du contrat a été appliqué pour retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants : « Confidentialité des estimations

des contrats » C-OG-DG-D-12-005 et « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » C-OG-DG-D-12-010.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

Tél : 280-4418
Télécop.: 280-4387

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE
Directeur - Direction de l'épuration des eaux usées

Tél : 280-3706
Télécop. : 514-280-4387
Date d'endos. : 2013-06-06

Dossier # :1133334008



Dossier # : 1133501004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Atelier Ville-Marie Ltée. pour des services professionnels en restauration d'objets archéologiques de la Réserve des collections archéologiques de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 50 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 - Appel d'offres sur invitation 13-12888 (2 soumissionnaires – 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1- d'approuver un projet de convention par lequel Atelier Ville-Marie Ltée, seule firme ayant obtenu le pointage final exigé en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la restauration d'objets archéologiques de la Réserve des collections archéologiques de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 50 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres invitation 13-12888 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-06-18 10:48

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION **Dossier # :1133501004**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Atelier Ville-Marie Ltée. pour des services professionnels en restauration d'objets archéologiques de la Réserve des collections archéologiques de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 50 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 - Appel d'offres sur invitation 13-12888 (2 soumissionnaires – 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Réserve des collections archéologiques de la Ville de Montréal est située au 333, rue Peel à Montréal. Il s'agit d'un immeuble sécuritaire et aux normes de conservation qui est administré par la Société des directeurs des musées montréalais (SDMM). La gestion de la Réserve est sous la responsabilité de la Division du patrimoine (DCP) en lien avec la mission de conservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique municipal. Les collections archéologiques proviennent de plus de 200 sites archéologiques recensés sur le domaine municipal et comptent environ 3500 caisses d'objets en boîtes. À cela s'ajoute, la collection de référence qui comprend plus de 9 000 objets parmi les plus significatifs et qui représentent une grande valeur scientifique, didactique et muséologique. Chaque année, suite aux diverses interventions de la Ville de Montréal sur des sites archéologiques, des objets sont sélectionnés pour être intégrés à la collection de référence.

Plusieurs de ces objets nécessitent des traitements de stabilisation et de restauration afin d'en assurer la pérennité. Le Programme de restauration des objets permet de sélectionner des objets devant être stabilisés et restaurés, d'avoir un suivi annuel de l'état de nos collections et de poursuivre le travail de restauration. En outre, il permet de rendre muséables certains de ces objets.

Le présent appel d'offres sur invitation de services professionnels fait partie des mandats octroyés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCE02-004, 26 juin 2002, modifié (dossier 2073501003)

- Approuver un projet de convention par lequel le Centre de conservation du Québec (CCQ) s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 45 000,00\$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le mandat principal consiste à réaliser les traitements de restauration d'objets de la collection archéologique de référence de la Réserve des collections archéologiques de la Ville de Montréal.

Les objets retenus ont été sélectionnés selon leur valeur documentaire, didactique et muséable et, selon leur état de conservation physique. La pérennité des objets de la collection de référence nécessite de faire appel à des spécialistes en conservation. Certains objets recueillis sur les sites archéologiques nécessitent une stabilisation et une restauration urgente (bois), d'autres nécessitent un travail plus spécifique (objets de cuir, de bois, de métal), d'autres enfin nécessitent un remontage (objets en céramique, en verre, etc.).

Pour l'appel d'offres sur invitation, un montant de 50 000,00\$ est prévu pour 2013 et 2014. Une sélection d'une centaine d'objets identifiés comme « urgents » à faire restaurer en lien avec les nouveaux arrivages sera actualisée. Pour chaque lot d'objets à faire restaurer, une évaluation budgétaire sera demandée avec proposition de traitement et calendrier de réalisation.

JUSTIFICATION

Pour assurer la pérennité et la mise en valeur du patrimoine archéologique de la Ville de Montréal.

- L'embauche d'une firme externe d'experts en restauration d'objets archéologiques est nécessaire afin d'assurer la réalisation du mandat puisque la ville ne dispose pas des ressources nécessaires pour réaliser ce projet.
- Un premier appel d'offre sur invitation a été lancé le 13 février 2013 (#13-12697). Seule la firme Atelier Ville-Marie Ltée. a soumissionné. L'offre n'a pas été jugée conforme. L'offre déposée était incomplète et ne répondait pas à tous les critères de sélection demandés dans le devis sauf pour les propositions de traitement des objets.
- La Direction de l'approvisionnement a relancé l'appel d'offre sur invitation le 17 avril 2013 (#13-12888) et réinvitant Atelier Ville-Marie Ltée. puisque leur proposition de traitement des objets dans le précédent appel d'offres était satisfaisante. Quatre (4) firmes ont été invitées à soumissionner. Deux (2) firmes se sont désistées pour spécifications demandées non rencontrées (voir recommandation de l'Approvisionnement. Deux (2) firmes ont soumissionné soient: Atelier Ville-Marie Ltée. et le Centre de conservation du Québec. Les deux offres ont été jugées conforme. Le Comité de sélection s'est déroulé le lundi 27 mai 2012 à 9:00hrs. Une seule offre a reçu la note de passage: Atelier Ville-Marie Ltée.

Voici un résumé des résultats du comité de sélection:

Firmes soumissionnaires	Note interimaire (%)	Note finale	Prix de base pour les 6 objets	Montant retenu à l'interne
Atelier Ville-Marie Ltée	73,5	1 326,11	9 312,98 \$	50 000,00 \$

Centre de conservation du Québec	57,5	na	na	na

Afin de sélectionner une firme spécialisée en restauration, il a été demandé d'examiner six (6) objets et de produire pour chacun d'entre-eux un constat (état de détérioration, description, photos, etc.), une proposition de traitement (expertise, traitement, recommandation, etc.), une évaluation budgétaire et un calendrier de réalisation. Le prix proposé pour la restauration des six (6) objets a servi de prix forfaitaire et a été utilisé pour l'application de la formule prévue par la loi (enveloppe no. 2). Atelier Ville-Marie Ltée. a obtenu le pointage requis en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'offre et elle a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de l'Entente sur le développement culturel intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (2012-2015).

- Le comité de direction de l'Entente sur le développement culturel a entériné le projet.
- Cette dépense sera de compétence agglomération parce qu'elle concerne la gestion d'ententes pour la mise en valeurs des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel.
- Un montant de 50 000,00\$, taxes incluses, est prévu pour réaliser la restauration des objets (2013 et 2014) et, pour déposer un rapport d'analyse.
- Ce montant sera alloué entièrement à la restauration des objets sera réparti sur deux ans comme suit:

-2013: 17 395,09\$, avant taxes ou 20 000,00\$, taxes incluses

-2014: 26 092,62\$, avant taxes ou 30 000,00\$, taxes incluses

- L'enveloppe budgétaire pour les interventions archéologiques est de **50 000,00\$, taxes incluses.**
- Recommandation de crédits:

-07-1.1.3.3-411 : 12 239,00\$

-09-1.1.3.3-516 : 18 944,00\$

-10-1.1.3.3-523 : 18 817,00\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4ième pilier du développement durable. À cet effet, la Ville s'engage sur deux niveaux :

- soutenir le développement du secteur culturel;
- inclure une perspective culturelle dans tous les projets et politiques.

La protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique constitue une composante importante de la culture et de l'identité culturelle, qui permet notamment l'acquisition de connaissances, du savoir et de l'histoire. Le mandat de restauration permet de rendre muséables les objets archéologiques de la collection de référence. Les collections montrent la diversité culturelle de notre territoire à travers l'établissement de différentes populations (des groupes amérindiens de la préhistoire aux populations euro-canadiennes de la période historique).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique recueilli sur les propriétés de la Ville de Montréal.

- Assurer la pérennité des collections archéologiques municipales.
- Assurer la visibilité des collections archéologiques municipales - les objets de la collection de référence étant régulièrement sollicités pour des expositions par divers musées montréalais, québécois et européens ainsi que par des institutions d'enseignement universitaires à des fins de recherche et d'analyse.
- Assurer la visibilité de la Ville de Montréal en tant que propriétaire et gestionnaire exemplaire de son patrimoine archéologique à travers sa Réserve des collections archéologiques.
- Assurer le respect des obligations légales de la Ville en matière de protection du patrimoine archéologique.
- Satisfaire aux lois et politiques en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 26 juin 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Directive C-RM-SSA-D-05-001: Planification et approbation d'appels d'offres en services professionnels.

- Conforme à la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.
- Conforme à la politique municipale d'attribution des contrats de services professionnels.
- Conforme à la Politique de gestion contractuelle.
- Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Houda KAMIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François BÉLANGER
archéologue

Tél : 872-8205
Télécop.: 872-9222

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Tél : 514-872-3953
Télécop. : 514 872-9222
Date d'endos. : 2013-05-30

Dossier # :1133501004

**Dossier # : 1135991002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme CGA Architectes inc., pour préparer et élaborer un programme fonctionnel et technique pour la transformation et l'agrandissement de l'Insectarium (Projet Métamorphose), pour une somme maximale de 104 617,05 \$ (Contrat : 95 898,98 \$ + 8 718,07 \$ d'incidences), taxes incluses - Appel d'offres public numéro #13-12643 - (5) cinq soumissionnaires / Autoriser un virement budgétaire à cette fin / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 104 617,05 \$, taxes incluses, pour préparer et élaborer un programme fonctionnel et technique pour la transformation et l'agrandissement de l'Insectarium (Projet Métamorphose), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel **CGA Architectes inc.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 95 898,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #13-12643 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-06-18 09:20

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1135991002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme CGA Architectes inc., pour préparer et élaborer un programme fonctionnel et technique pour la transformation et l'agrandissement de l'Insectarium (Projet Métamorphose), pour une somme maximale de 104 617,05 \$ (Contrat : 95 898,98 \$ + 8 718,07 \$ d'incidences), taxes incluses - Appel d'offres public numéro #13-12643 - (5) cinq soumissionnaires / Autoriser un virement budgétaire à cette fin / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Pour le 375^e anniversaire de Montréal, en 2017, Espace pour la vie s'est engagé à réaliser un ambitieux plan d'investissements de 189,3 M \$ qui permettra de positionner Montréal comme porte-étendard d'un vaste mouvement planétaire en faveur de la biodiversité; un vaste mouvement visant à rapprocher l'humain de la nature.

Déployés au cœur d'institutions prestigieuses, véritables joyaux du patrimoine montréalais, ces investissements permettront également d'accroître significativement la fréquentation et les revenus autonomes d'Espace pour la vie. Ainsi, après l'ouverture du Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal au Jardin botanique en mars 2011 et celle du Planétarium Rio Tinto Alcan le 6 avril 2013, deux institutions d'envergure internationale, Espace pour la vie a amorcé la réalisation de ses autres projets majeurs, soit la Métamorphose de l'Insectarium, le renouvellement du Biodôme et la construction du Pavillon de verre au Jardin botanique. Dans tous ses projets, l'approche d'Espace pour la vie consiste à offrir des expériences fortes, émotives et distinctives, qui ravivent nos liens avec la nature.

Créé en 1990, l'Insectarium accueille en moyenne 350 000 visiteurs par an, sans compter les 150 000 de plus rejoints par l'événement Papillons en liberté, et les 50 000 touchés annuellement par les expositions itinérantes et programmes de sciences participatives. Le public actuel dépasse largement la capacité d'accueil de l'Insectarium.

Le projet Métamorphose vise à transformer en profondeur et de manière audacieuse l'approche et l'expérience de l'Insectarium et à l'agrandir, pour y offrir des expériences sensorielles et des rencontres inédites avec le monde des insectes. Il ouvre la voie vers un nouveau type de musée de la nature. Ayant pour point de départ la spectaculaire métamorphose des insectes, c'est d'abord la métamorphose des visiteurs qui est visée, celle de leur relation aux insectes, de l'indifférence et du dédain à la fascination et au respect.

Espace pour la vie entend réaliser un projet d'envergure qui se veut exemplaire à plusieurs égards. Son concept devra suggérer une architecture ouverte et respectueuse de son environnement immédiat. Les espaces seront flexibles et changeants au gré des cycles de l'année et des activités qui s'y déroulent. Ainsi, des végétaux s'intégreront au bâti, pour promouvoir la continuité entre le milieu naturel qu'offre le Jardin botanique et l'habitat des insectes qui feront l'objet des expositions. D'autre part, le projet s'insère dans une volonté de développement durable, en visant les accréditations LEED platine et "living building Challenge" qui représentent le plus haut standard en matière de bâtiment vert.

Un appel de propositions sera mené pour retenir le concept architectural qui projettera au mieux les objectifs fixés par Espace pour la vie.

Pour amorcer la réalisation de ce projet, un programme fonctionnel et technique devra être élaboré afin d'identifier les fonctions, services et spécifications techniques qui répondront aux besoins de ce bâtiment et des usages qui lui seront attribués. Sa réalisation nécessite des expertises dans plusieurs domaines professionnels, dont l'architecture, l'ingénierie, l'estimation en construction et le développement durable, ressources dont le service à l'interne ne dispose pas.

Pour ce faire, un avis d'appel d'offres public a été publié dans la Presse ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) sous le numéro #13-12643, durant la période s'étalant du 24 avril au 13 mai 2013.

Quatre (4) addenda ont complété cet appel d'offres. Le premier, datant du 25 avril, le deuxième du 3 mai et le quatrième du 9 mai ont été publiés pour répondre aux questions des soumissionnaires. Le troisième addenda a été publié le 6 mai, pour annuler la clause de la visite obligatoire, que nous avons jugé non pertinente vu la nature du mandat.

Cinq (5) soumissionnaires ont déposé des offres. Le comité de sélection s'est réuni le 31 mai 2013 et a recommandé l'octroi de ce contrat à la firme CGA Architectures Inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0777 - 4 octobre 2011 - Adoption du PTI 2012-2014

- CE12 1723 - #1120474004 - 17 octobre 2012 - De donner appui aux projets "Écosystème humain" au Biodôme, "Métamorphose" à l'Insectarium et "Pavillon de verre" au Jardin botanique de Montréal, de l'Espace pour la vie, à réaliser à l'occasion du 375e anniversaire de Montréal et de confirmer l'engagement de la Ville à assumer les dépenses d'exploitation et d'entretien des installations en cause afin de permettre le dépôt par la Direction générale d'une demande d'aide financière de 45 M\$ au ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à la firme CGA Architectes inc., pour fournir des services professionnels pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du projet Métamorphose.

La portée du mandat consiste à :

- relever des conditions existantes et identifier les problématiques d'exploitation du bâtiment actuel;
- fournir une liste des locaux, usages, équipements ainsi que les caractéristiques et besoins de chacun de ces éléments;

- fournir des propositions d'aménagement;
- fournir une estimation pour la réalisation du projet de classe "C", ainsi qu'un échéancier.

Le bordereau de soumission n'a pas spécifié de pourcentage pour les contingences.

Les honoraires de la firme seront payés à prix forfaitaire qui incluent toutes les dépenses découlant de ce mandat. Un taux horaire sera aussi appliqué dans le cas où des services professionnels supplémentaires seraient requis et autorisés par la Ville. Pour cela nous prévoyons 10% du montant de la soumission comme contingences pour répondre à ces imprévus.

Pour réaliser ce contrat, un virement en provenance du projet de maintien des actifs "remplacement des lanterneaux du Biodôme" vers le projet de développement "Métamorphose de l'Insectarium" est nécessaire. Ce virement est possible, car les besoins cette année pour le remplacement des lanterneaux sont moins élevés que prévu. Ainsi, le remplacement des lanterneaux continue à suivre son cours malgré ce virement. Un contrat a d'ailleurs été octroyé le 12 juin par le comité exécutif pour en réaliser les plans et devis et la surveillance de chantier. Un contrat pour les travaux devrait être octroyé d'ici la fin 2013.

JUSTIFICATION

Dix-neuf (19) firmes se sont procuré le cahier des charges de à l'appel d'offres # 13-12643. Une des firmes s'est désistée pour manque de ressources. Parmi les autres preneurs, plusieurs sont des firmes d'ingénierie qui ne peuvent pas soumissionner comme chargé de projet tel que requis dans le devis. Toutefois ces firmes offriront leurs services aux firmes d'architecture comme sous-traitant.

Cinq (5) ont déposé des soumissions. Toutes ont été jugées conformes par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal. Après l'analyse des offres de services, l'une d'elles n'a pas atteint la note de passage de 70 points.

L'analyse des soumissions a donné les résultats suivants :

Les montants indiqués incluent les taxes.

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Honoraires	Contingences	Total
CGA architectes inc.	70,3	13,79	87 180,71 \$	8 718,07 \$	95 898,78 \$
Jodoin Lamarre Pratte architectes inc.	71,9	13,37	91 152,18 \$	9 115,21 \$	100 267,39 \$
Provencher Roy+associés architectes inc.	83,3	13,70	97 268,85 \$	9 726,88 \$	106 995,73 \$
Britz Bastien Beaudoin Laforest architectes	77,8	8,82	144 868,50 \$	14 486,85 \$	159 355,35 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne en février 2013	129 600,00 \$			14 400 \$	144 000,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire	42 419,29 \$				
Écart entre la	-32.73 %				

dernière estimation et l'adjudicataire (%)	
Écart entre le 2 ^e finaliste et l'adjudicataire	- 3 971,47 \$
Écart entre le 2 ^e finaliste et l'adjudicataire	- 4,55

L'estimation du projet était basée sur le taux habituellement applicable par les professionnels dans de pareils projets. Cette estimation présente un écart par rapport à la soumission de l'adjudicataire. Cela s'explique par le fait que l'adjudicataire a démontré dans sa soumission une grande expérience dans ce type de mandat, de nombreux PFT réalisés pour de grands projets, dont celui de la nouvelle bibliothèque de l'arrondissement St-Laurent. Il faudra souligner aussi, l'intérêt que le projet Métamorphose a suscité parmi les professionnels en architecture.

Le bordereau de soumission n'a pas spécifié de pourcentage pour les contingences.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus à ce contrat sont de 95 898,78 \$ taxes et contingences incluses. Ils sont payables sur une base forfaitaire. Ce montant est déjà réservé dans le PTI de l'Espace pour la vie pour la période 2013 - 2015.

Un montant d'incidences de 10% est aussi demandé pour couvrir certaines études de faisabilité ou de contrôle des propositions de l'adjudicataire, ainsi toute autre étude jugée nécessaire pour mieux cerner tous les paramètres du projet, notamment en ce qui a trait à l'efficacité énergétique et à l'estimation financière. Ces études seront réalisées, au besoin, par d'autres fournisseurs.

Voici un tableau récapitulatif des dépenses attachées à ce contrat :

Les montants incluent toutes les taxes.

Montant de la soumission	87 180,71 \$
Montant des contingences (10%)	8 718,07 \$
Montant des incidences (10 %)	8 718,07 \$
Total de la dépense	104 617,05 \$

Pour réaliser ce contrat, un virement de 104 617,05\$ en provenance en provenance du projet de maintien des actifs "remplacement des lanterneaux du Biodôme" vers le projet de développement "Métamorphose de l'Insectarium" est nécessaire. Ce virement se fait au sein même du PTI d'Espace pour la vie.

Le montant net à appliquer au règlement d'emprunt #7712044 est de 90 991,13 \$. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet métamorphose vise une certification LEED platine ainsi que la certification Living building Challenge qui représente le plus haut standard en matière de bâtiment vert.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet Métamorphose devra être livré pour l'année 2017, car c'est un legs pour le 375e anniversaire de Montréal. Son élaboration passera par un long processus de conception. Pour être en mesure de respecter l'échéancier établi, le PFT, devra être entamé le plus rapidement possible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, aucune action de communication n'est prévue. Un plan de communication sera développé ultérieurement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes subséquentes au projet seront étalées comme suit :

Octroi du contrat de services professionnels :	26 juin 2013
Réception du PFT	Décembre 2013
Préparation et lancement du concours d'architecture	Septembre 2013
Réalisation des plans et devis	Mars 2014 à décembre 2014
Réalisation des travaux	Août 2015 mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent appel d'offres public pour travaux d'exécution respecte toutes les lois et tous les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la politique de gestion contractuelle ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude qui ont été incluses au cahier de charge ou aux instructions aux soumissionnaires. La Ville de Montréal a adopté le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, Espace pour la vie demande à tous ses professionnels de travailler dans cette même optique.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hakima AMARI
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Jean BOUVRETTE
Chef de section des services techniques

Tél : 514 872 1537
Télécop.: 514 872 7199

Tél : 514 868-3010
Télécop. : 514 872-7199
Date d'endos. : 2013-06-10

Dossier # :1135991002

CE : 20.014
2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131715001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de l'inspection des aliments
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

Il est recommandé:

1. d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014;
2. d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 180 000 \$ pour l'année 2013 et au montant de 4 100 000 \$ pour l'année 2014;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-06-05 08:43

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1131715001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de l'inspection des aliments
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

De 1984 à 2001, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) assurait le financement des activités de l'inspection des aliments sur le territoire montréalais par le biais d'une entente de délégation avec l'ex-Communauté urbaine de Montréal (CUM). Depuis le 1^{er} janvier 2002, la Ville de Montréal a pris la relève de la CUM en ce qui a trait à l'inspection des aliments. L'entente entre le MAPAQ et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments a été renouvelée depuis 2002 pour des périodes variant de un à trois ans. La dernière entente a pris fin le 31 décembre 2012.

Rappelons que l'article 29.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet au ministre de conclure avec une municipalité que désigne le gouvernement une entente pour l'application des programmes d'inspection des aliments. Cette entente permet à la municipalité d'appliquer la réglementation provinciale sur son territoire, d'intenter des poursuites en Cour municipale et de conserver les revenus générés par les amendes. Le 4 décembre 2002, le Conseil des ministres a adopté le décret numéro 1409-2002 qui autorise le MAPAQ à conclure avec la Ville des ententes relatives à l'application sur le territoire de dispositions, de lois, de règlements, d'ordonnances ou de décrets dont le MAPAQ est responsable de l'application en matière d'inspection des aliments. Depuis le 1^{er} janvier 2003, la Ville applique la réglementation provinciale en cette matière. De plus, en vertu de l'article 165.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la compétence de conclure et d'appliquer l'entente sur l'inspection des aliments est assimilée à une compétence d'agglomération. Il est également stipulé que pour l'application de cet article, l'agglomération est assimilée au territoire de la municipalité centrale partie à l'entente. La gestion de cette activité relève donc légalement de la Ville de Montréal.

Suite à une série de rencontres entre les représentants du MAPAQ et de la Ville, une nouvelle entente est proposée pour une période de deux ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0256 - 25 août 2011 - Approuver un projet d'entente avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, relative au fonctionnement et au financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville

DESCRIPTION

À l'instar de l'entente précédente 2010-2012, celle nouvelle entente vise :

- d'une part, l'établissement de normes spécifiques et de modalités d'intervention afin d'assurer un contrôle adéquat d'environ 13 100 établissements alimentaires des secteurs de la restauration, de la vente au détail, de la transformation et de la distribution/entreposage, situés sur le territoire de l'agglomération montréalaise et
- d'autre part, l'octroi par le MAPAQ d'une contrepartie assurant le financement complet des activités d'inspection réalisées par la Ville.

Dans l'entente 2010-2012, la Ville devait réaliser un total de 14 500 inspections par année dans les établissements alimentaires. Dans la présente entente, le nombre d'inspections a été fixé à 10 500 par an. La durée moyenne d'une inspection a augmenté de plus de 40% de 2009 à 2012. L'application rigoureuse de la méthodologie d'inspection dite base risque suite aux formations dispensées à chaque année aux inspecteurs et la mise en œuvre du programme d'intervention "Gestion des risques supérieurs en sécurité des aliments" expliquent cette augmentation. Le nombre de 10 500 visites par an à réaliser représente donc une charge de travail similaire à l'entente précédente en termes de présence en inspection dans les établissements alimentaires.

Précisons également que dans l'attente de la conclusion de la nouvelle entente 2013-2014, la Division de l'inspection des aliments a maintenu, depuis le 1er janvier 2013, la prestation des services d'inspection des aliments sur le territoire selon les modalités d'application de l'entente précédente.

JUSTIFICATION

Depuis le 1er janvier 2003, les inspecteurs de la Division appliquent la réglementation provinciale suite à l'abrogation du règlement 93 de la CUM relatif à l'inspection des aliments dans les établissements de restauration et de vente au détail. C'est uniquement dans le cadre juridique d'une entente avec le MAPAQ que la Ville de Montréal peut continuer à œuvrer en matière d'inspection des aliments sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

De 2000 à 2010, le montant de la contrepartie financière versé annuellement par le MAPAQ à la Ville est demeuré à 3 677 995 \$. Pour chacune des années 2011 et 2012, le MAPAQ a payé une contrepartie financière de 4 177 995 \$ ce qui représentait une bonification de 500 000 \$ ou 13,6 % supplémentaire par an.

Pour la présente entente, le MAPAQ est contraint, suite aux coupures budgétaires qui lui ont été imposées par le gouvernement, de maintenir la contrepartie financière pour l'année 2013 et de la réduire de 1,9 % pour l'année 2014. Ainsi, la somme que verse le MAPAQ à la Ville pour l'année 2013 est de 4 180 000 \$ (ajout de 2,000 \$). Pour l'année 2014, le montant de la contrepartie est de 4 100 000 \$. Le MAPAQ a également opté pour une entente sur une période de deux ans afin de pouvoir réévaluer la contribution financière dans 2 ans.

Afin de maintenir l'autofinancement des activités d'inspection des aliments, la Ville a

convenu avec le MAPAQ de réduire le nombre d'échantillons prélevés dans le cadre de leur programmation analytique conjointe permettant ainsi à la Division de l'expertise technique de la Ville d'affecter, en 2013, un poste permanent de technicien à d'autres activités que celles reliées à l'inspection des aliments. Un poste permanent d'agent de bureau a également été aboli en 2013 à la Division de l'inspection des aliments.

Le calcul de la contrepartie financière est déterminé en fonction des modalités et des techniques d'application prévues à l'entente et de la compatibilité des coûts d'inspection de la ville avec le budget du gouvernement.

Il importe de mentionner que la Division de l'inspection des aliments a réussi à maintenir au fil des ans l'autofinancement de ses activités et de celles du laboratoire (voir tableau en pièce jointe). Un suivi serré des dépenses en 2013 et 2014, la diminution de la masse salariale et les revenus des amendes assureront l'autofinancement des activités de la division.

La réalisation de cette activité n'engendre donc pas de coût pour les citoyens montréalais.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faute d'entente, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sera le seul et unique responsable de l'application de la réglementation relative aux aliments sur tout le territoire du Québec y compris la Ville de Montréal. Le MAPAQ serait alors tenu d'assurer lui-même les services d'inspection des aliments sur le territoire de l'agglomération montréalaise.

Le MAPAQ ne possède pas les ressources nécessaires pour assurer la prestation adéquate des services d'inspection des aliments sur ce territoire. Ainsi la qualité des services serait compromise de façon importante mettant en péril la sécurité alimentaire des citoyens de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Patrice TRUDEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise LECLERC
Chef de section - soutien opérationnel

Tél : 514-872-3304
Télécop.: 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR

Christine VÉZINA
Chef de division inspection des aliments

Tél : 514-280-4303
Télécop. : 514 280-4318
Date d'endos. : 2013-05-17

Dossier # :1131715001



Dossier # : 1124962004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministère des Transports, aux fins d'assemblage, le lot 3 926 167 du cadastre du Québec, situé du côté sud du boulevard Henri-Bourassa, à l'est du boulevard St-Jean-Baptiste, d'une superficie de 1 296,4 m ² , dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 77 800 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4976-02

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministère des Transports, aux fins d'assemblage, le lot 3 926 167 du cadastre du Québec, situé du côté sud du boulevard Henri-Bourassa, à l'est du boulevard St-Jean-Baptiste, d'une superficie de 1 296,4 m², dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 77 800 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-06-12 15:23

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION **Dossier # :1124962004**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministère des Transports, aux fins d'assemblage, le lot 3 926 167 du cadastre du Québec, situé du côté sud du boulevard Henri-Bourassa, à l'est du boulevard St-Jean-Baptiste, d'une superficie de 1 296,4 m ² , dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 77 800 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4976-02

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère des Transports du Québec souhaite se départir d'un immeuble excédentaire, lequel est contigu à un terrain appartenant à la Ville de Montréal. L'acquisition de ce terrain pour la Ville, permettra un assemblage avec sa propriété voisine, et régularisera l'empiètement créé par l'aménagement d'une partie d'un tournebride. Ce terrain fait partie du parc industriel Henri-Bourassa.

Le présent sommaire a pour but de soumettre, pour approbation, aux autorités municipales le projet d'acte d'acquisition du lot 3 926 167 du cadastre du Québec, montré à titre indicatif, sur les plans A, B et C ci-joints.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le terrain vacant à acquérir est désigné par le lot 3 926 167 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 296,4 m², et est localisé sur le boulevard Henri-Bourassa, à l'est du boulevard St-Jean-Baptiste dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. L'acquisition se fait pour un montant de 77 800 \$, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

Le terrain à acquérir est en partie occupé par un tournebride déjà aménagé. Le reste du terrain est un boisé relativement dense. Selon l'évaluation environnementale phase 2 effectuée en mai 2012 et les commentaires de la Division de la planification et du suivi environnemental, la Ville peut acquérir le terrain tel quel, étant donné que les concentrations de contamination du remblai sont inférieures aux valeurs limites applicables pour l'usage autorisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût d'acquisition est de 60 \$ le m² (5,57 \$/pi²), correspondant à la juste valeur marchande, préparée par la Section Évaluation et expertise immobilière en date du 27 juillet 2011, laquelle se situe entre 61,70 et 67,11 \$ le m² (5,75 \$ et 6,25 \$/pi²). Une fois acquis, ce terrain sera assemblé avec la propriété voisine qui appartient déjà à la ville et est listé dans l'inventaire immobilier à des fins industrielles. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale au budget d'immobilisation de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI).

Compte tenu des nouvelles normes de comptabilité municipale, le coût d'acquisition de propriétés destinées à la revente est dorénavant imputé au budget de fonctionnement lors de leur disposition, le présent dossier ne nécessite aucune imputation budgétaire pour le PTI. La dépense sera temporairement imputée au règlement d'emprunt 09-044 pour être transférée en fin d'année à l'inventaire des terrains acquis pour fins de revente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade, aucune action de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Avis favorable :

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-8404
Télécop.: 514-872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél. : 514 872-2125

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514 872-5493
Télécop. : 514-872-8350

Date d'endos. : 2012-06-22

Dossier # :1124962004



Dossier # : 1130785002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de 3179362 Canada inc. des espaces au sol et sur une partie du toit d'un immeuble situé au 6600 Transcanadienne à Montréal, QC, pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 2013 pour l'installation d'équipements de télécommunication pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de 3179362 Canada inc. des espaces au sol et sur une partie du toit d'un immeuble situé au 6600 Transcanadienne à Montréal, pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 2013 pour l'installation d'équipements de télécommunication pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, le tout, selon les termes et conditions prévus dans le bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (Réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-06-11 14:45

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1130785002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de 3179362 Canada inc. des espaces au sol et sur une partie du toit d'un immeuble situé au 6600 Transcanadienne à Montréal, QC, pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 2013 pour l'installation d'équipements de télécommunication pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des Technologies de L'information est en cours de mettre en place un nouveau système évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Montréal (ci-après « SÉRAM »).

Ce dernier vise à remplacer les différents systèmes de radiocommunication vocale (opérés par les différents Services au sein de l'agglomération de Montréal) par un système unique et commun à tous. Il pourra donc pourvoir aux besoins de radiocommunication vocale des différents services de sécurité publique qui œuvrent sur le territoire de l'agglomération de Montréal, à savoir le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et, accessoirement, les municipalités liées.

Bien que le projet SÉRAM comporte trois phases distinctes, le présent sommaire adresse des besoins liés à la phase # 1 qui consiste en l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal; de systèmes d'enregistrement (radio et téléphonique); de serveurs (gestion, chiffrement et de télésurveillance) et de consoles radio. Un appel d'offres public # 11-11630 a été lancé en août 2011 et un contrat a été octroyé à la firme CASSIDIAN Communications Corp. pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal.

Dans sa soumission, la firme Cassidian Communications Corp. a retenu sept (7) sites de radiocommunication montrés sur la carte de localisation géographique de ces sites (pièces jointes) dont deux (2) appartenant à la Ville de Montréal, soient le site La Voute et celui de l'Usine Assainissement. Concernant les cinq (5) sites, dont la Ville sera locataire, il y a un

site où la Ville possède déjà des installations à titre de locataire (le site de L'Hôpital Sainte Anne), tandis que pour les quatre (4) autres sites, la Ville doit établir des nouveaux baux avec les locataires des sites suivants :

- Site Upper Lachine, Bell mobilité Inc., situé au 2080, rue Harvard à Montréal, dossier 1130785006 en processus de décision;
- Site E0143 - Bellerive, Bell mobilité Inc., situé au 1, Place Bellerive à Laval , dossier 1130785007 en processus de décision;
- Site Anjou-Ray-Lawson, (CSPQ), situé au 11 100, boulevard Ray-Lawson à Montréal, dossier 1130785003 en processus de décision.

Il est à noter, par ailleurs, que le site "Holiday In" indiqué au plan de localisation (pièces jointes) est remplacé par le site de la place du commerce, situé au 6 600, Transcanadienne à Montréal, QC., qui comprend deux (2) sites de radiocommunication :

1. Le site de la tour du centre du commerce, SBA Canada ULC (SBA) pour l'utilisation des antennes, dossier 1130785005 en processus de décision;
2. Le site sur une partie du toit de l'immeuble susmentionné et des espaces au sol, 3179362 Canada Inc., dossier 1130785002 en processus de décision.

L'objet du présent sommaire porte sur le bail relatif au site bâtiment, situé au 6600 Transcanadienne à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1614 - 3 octobre 2012 - D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales dans le cadre de la phase 2 du Projet SÉRAM.
CG12 0208 - 21 juin 2012 - D'accorder un contrat à CASSIDIAN communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses - Appel d'offres public (11-11630) - (2 soumissionnaires)

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 \$ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM).

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de 3179362 Canada inc. des espaces au sol et sur une partie du toit d'un immeuble situé au 6600 Transcanadienne à Montréal, QC, pour l'installation d'équipements de télécommunication pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville. Le bail est d'une durée de cinq ans débutant le 1^{er} juillet 2013 et se terminant le 30 juin 2018.

Pendant la durée du bail, le locataire s'engage à payer au locateur, à titre de loyer, un montant annuel brut de 20 810,48 \$ et cette somme est payable annuellement à compter de 1^{er} juillet 2013, sans demande préalable et sans aucune réduction, compensation ni déduction.

JUSTIFICATION

La DSTI est favorable à recommander le présent bail pour les motifs suivants :
- Ce site est un des maillons du réseau intersites proposé par la firme Cassidian

Communications qui sont au nombre de sept sites permettant le remplacement du système de radiocommunication vocal actuel (SRVA) du SPVM qui était déjà requis, celui-ci ayant alors atteint sa fin de vie utile.

- De plus, la plate-forme technologique actuelle et la capacité en nombre de canaux radio de ce système ne permettent plus, depuis plusieurs années déjà, de répondre adéquatement aux besoins des unités policières et l'accroissement de leur nombre.

- Il est à noter, par ailleurs, que le réseau analogique de radio vocale, tel qu'il existe actuellement, ne peut nullement répondre à l'évolution des besoins techniques et opérationnels du SPVM.

- Pour le SIM, les besoins d'opération commune avec notamment le SPVM, les différents services de ville liées, la STM, Urgences-santé, etc. sont essentiels à la bonne marche des interventions du SIM et exigent que le réseau de radiocommunication vocale utilisé puisse se conformer aux plus récents développements technologiques en matière de radiocommunication.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la période 2013 - 2018, le locataire (la Ville) doit payer au locateur 3179362 Canada Inc.) un loyer de base annuel de dix-huit mille cent dollars auquel s'ajoute la taxe sur les biens et services (TPS 5 %), soit 905 \$ et celle de Québec (TVQ 9,97 %), soit 1 805,48 \$. Le loyer total annuel est de 20 810,48 \$, taxes incluses et payable en un seul versement, à compter de la date du début de l'installation de l'équipement en 2013.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	Total
-Division des ressources financières et matérielles - Location immeubles et terrains - Location de base - Fds imm. - Fact. interne	20 810,48\$	20 810,48\$	20 810,48\$	20 810,48\$	20 810,48\$	104 052,40\$
Total	20 810,48\$	20 810,48\$	20 810,48\$	20 810,48\$	20 810,48\$	104 052,40\$

Le coût du loyer sera assumé par le service des technologies de l'information (STI).

Pour la période susmentionnée, le coût total est de 104 052,40 \$. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

Le locateur devra assumer le coût de la consommation électrique

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce bail n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet Séram vise à remplacer les différents systèmes de radiocommunication vocale utilisés par chaque service au sein de l'agglomération de Montréal par un système unique et commun à tous. Il pourra donc pourvoir aux besoins de radiocommunication vocale des

différents services de sécurité publique qui œuvrent sur le territoire de l'agglomération de Montréal, à savoir le SPVM et le SIM.

Si ce bail n'est pas approuvé, l'installation des équipements dans le réseau intersites Séram sera retardée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le conseil d'agglomération d'été 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de bail est en accord avec les politiques et les pratiques de la Ville de Montréal. La politique de gestion contractuelle est intégrée au document.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (André MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudy DUVIVIER
Conseiller en immobilier

Tél : (514) 872-8258
Télécop.: (514) 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514-872-3957
Télécop. : 514 872-8350

Danielle Lavigne, chef de section
Tél.: 514 872-7977

Date d'endos. : 2013-05-14

Dossier # :1130785002



Dossier # : 1131278003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 153 000 \$ à dix-sept organismes pour vingt événements, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine en 2013.

1- d'accorder un soutien financier totalisant 153 000 \$ aux 17 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée en 2013, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 20 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événement sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2013;

Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine - Répartition du soutien financier		
Volet 1 : International		
Événements	Organismes	Soutien proposé
L'International Gymnix 2013 (gymnastique)	International Gymnix	20 000 \$
7e Championnat du Commonwealth de karaté 2013	Karaté Canada	20 000 \$
CAMO Invitation 2013 (plongeon)	Club de plongeon CAMO Montréal inc.	10 000 \$
Total		50 000 \$
Volet 2 : National		
Événements	Organismes	Soutien proposé
Championnats canadien de l'Est (natation)	Swimming/Natation Canada	4 000 \$
Championnat ouvert de la Ligue canadienne de basketball en fauteuil roulant	Parasports Québec	3 000 \$

Championnat canadien de demi-marathon	Fédération québécoise d'athlétisme	4 000 \$
Championnat canadien des clubs 16 ans et moins de water-polo	Club aquatique CAMO Montréal (water-polo) inc.	3 000 \$
Essais nationaux #1 de canoë-kayak de vitesse	Association québécoise de canoë-kayak de vitesse	3 000 \$
Championnats nationaux d'été (natation)	Swimming/Natation Canada	4 000 \$
Championnats canadien groupe d'âge 2013 (natation)	Swimming/Natation Canada	4 000 \$
Sélection Olympique de patinage de vitesse courte piste 2013	Patinage de vitesse international de Montréal	2 000 \$
Championnat canadien de canoë-kayak de vitesse 2013	Association québécoise de canoë-kayak de vitesse	4 000 \$
Total		31 000 \$
Volet 3 : Métropolitain		
Événements	Organismes	Soutien proposé
Tournoi bantam/midget du Sud-Ouest de Montréal 2012 (hockey sur glace)	Tournoi bantam/midget du Sud-Ouest de Montréal	9 000 \$
Tournoi de ringuette de Beaconsfield-Kirkland - 33e édition	L'Association de ringuette Beaconsfield/Kirkland	9 000 \$
Festival Bravy (hockey sur glace)	Association des Braves d'Ahuntsic inc.	6 000 \$
Extreme Cheer Fest 2013 (cheerleading)	North Shore cheerleading inc.	9 000 \$
Course Saint-Laurent (course à pied)	Club d'athlétisme St-Laurent Sélect inc.	6 000 \$
Triathlon Esprit de Montréal	L'Association Sportive I.S.M. inc.	9 000 \$
Marathon de Montréal	Le Festival de la Santé inc.	15 000 \$
Les événements de cross-country de l'île de Montréal 2013 (course à pied)	RSEQ Montréal (Réseau du sport étudiant du Québec - Montréal)	9 000 \$
Total		72 000 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2013-06-11 09:58

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1131278003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 153 000 \$ à dix-sept organismes pour vingt événements, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine en 2013.

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 février 2013, le conseil d'agglomération a adopté le renouvellement du *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour les années 2013 et subséquentes* . Le programme permet à l'agglomération d'exercer sa compétence d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale. L'enveloppe budgétaire globale du Programme pour les événements se tenant en 2013 est de 300 000 \$.

Les événements ayant déjà eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2013 étaient toujours admissibles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0051 (28 février 2013) : Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour les années 2013 et subséquentes; autoriser un budget de 300 000 \$ pour le financement de ce Programme pour l'année 2013 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération; et ajuster la base budgétaire de la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie pour l'ajout d'un montant de 350 000 \$ en 2014, de 400 000 \$ en 2015, de 450 000 \$ en 2016 et de 500 000 \$ pour les années 2017 et subséquentes.

CE12 1505 (12 septembre 2012) : Accorder un soutien financier totalisant 130 000 \$ aux 18 organismes ci-après désignés, aux montants indiqués pour chacun d'eux, pour la réalisation de 18 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2012.

CE12 0962 (13 juin 2012) : Accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ aux 16 organismes ci-après désignés pour la réalisation de 17 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2012.

CG12 0020 (26 janvier 2012) : Approuver le Programme de soutien aux événements

sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine et autoriser un budget de 250 000 \$ à même l'enveloppe de 140 M\$ de l'entente avec le gouvernement du Québec (MAMROT), pour le financement de ce programme pour l'année 2012.

CE10 2060 (22 décembre 2010): Donner un accord de principe afin d'appuyer la tenue des compétitions de Natation Canada à Montréal de 2011 à 2016.

DESCRIPTION

Le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine a pour objectif de soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs dans la réalisation de leur événement sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ce programme comporte trois volets avec des critères d'admissibilité et des critères d'évaluation qui prévoient le soutien maximal suivant par événement :

Volet I	Événements sportifs d'envergure internationale	25 000 \$
Volet II	Événements sportifs d'envergure nationale	5 000 \$
Volet III	Événements sportifs d'envergure métropolitaine	15 000 \$

Pour la première date de tombée du 31 mars 2013, la Direction des sports et de l'activité physique a reçu 34 demandes en provenance de 31 organismes. De ce nombre, vingt demandes ont été analysées, trois ont été jugées irrecevables et onze ont été repoussées à la deuxième date de tombée.

Parmi les demandes irrecevables, une demande concernait un événement d'envergure provinciale, donc irrecevable en vertu de l'envergure des événements visés par le Programme. Les deux autres demandes ne répondaient pas aux critères spécifiques du Programme pour les volets visés (un d'envergure métropolitaine et l'autre d'envergure nationale).

Les demandes incomplètes (sans pièces justificatives ou informations manquantes permettant de compléter l'analyse) ont été déplacées à la deuxième date de tombée. Les demandeurs ont été contactés et la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) les accompagnera dans la préparation de leurs dossiers, et ce, afin que leur demande respective soit évaluée de nouveau avec les autres demandes attendues dans le cadre de la deuxième date de tombée.

Conséquemment, il est proposé d'accorder un soutien financier à dix-sept organismes en support à l'organisation de leur événement respectif pour une somme totale de 153 000 \$, soit plus spécifiquement :

- Trois événements internationaux pour une somme totale de 50 000 \$.
- Neuf événements nationaux pour une somme totale de 31 000 \$.
- Huit événements métropolitains pour une somme totale de 72 000 \$.

JUSTIFICATION

Ce programme favorise l'émergence de nouveaux événements sportifs et permet également la consolidation d'événements récurrents déjà bien implantés. La tenue d'événements de cette envergure favorise le développement de l'expertise en organisation d'événements de la communauté sportive montréalaise. Surtout, le programme contribue à affirmer le positionnement international de Montréal et à renforcer son image comme « Ville sportive » de premier plan. Il contribue également à la promotion de saines habitudes de vie par l'encouragement à la pratique sportive, en plus du développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées récréotouristiques et économiques à l'échelle métropolitaine, provinciale et nationale.

Le programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des

demandes des organisateurs d'événements. Il rassemble ainsi les requêtes pour les présenter en bloc au comité exécutif deux fois par année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu pour le *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine* pour l'année 2013 est de 300 000 \$. Une somme de 153 000 \$ est prévue être octroyée suite à l'analyse des demandes reçues lors de la première date de tombée (31 mars 2013). Le solde de 147 000 \$ sera ainsi disponible pour la deuxième date de tombée (30 juin 2013) et les crédits seront alloués selon la répartition suivante :

Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2013 (1^{re} date de tombée)			
Répartition du soutien financier et pourcentage du soutien sur le budget de l'événement			
Volet 1 : International			
Événements	Organismes	Soutien proposé	Pourcentage du soutien sur le budget de l'événement
L'International Gymnix 2013 (gymnastique)	International Gymnix	20 000 \$	6 %
7 ^e Championnat du Commonwealth de karaté 2013	Karaté Canada	20 000 \$	6 %
CAMO Invitation 2013 (plongeon)	Club de plongeon CAMO Montréal inc.	10 000 \$	19 %
Total		50 000 \$	
Volet 2 : National			
Événements	Organismes	Soutien proposé	Pourcentage du soutien sur le budget de l'événement
Championnat canadien de l'Est (natation)	Swimming/Natation Canada	4 000 \$	5 %
Championnats ouverts de la Ligue canadienne de basketball en fauteuil roulant	Parasports Québec	3 000 \$	11 %
Championnat canadien de demi-marathon	Fédération québécoise d'athlétisme	4 000 \$	1 %
Championnat canadien masculin des clubs 16 ans et moins (water-polo)	Club aquatique CAMO Montréal (water-polo) inc.	3 000 \$	16 %
Essais nationaux #1 de canoë-kayak de vitesse	Association québécoise de canoë-kayak de vitesse	3 000 \$	6 %
Championnats nationaux d'été (natation)	Swimming/Natation Canada	4 000 \$	5 %
Championnats canadiens groupe d'âge 2013 (natation)	Swimming/Natation Canada	4 000 \$	3 %
Sélection Olympique de patinage de vitesse courte piste 2013	Patinage de vitesse international de Montréal	2 000 \$	16 %
Championnat canadien de canoë-kayak de vitesse 2013	Association québécoise de canoë-kayak de vitesse	4 000 \$	6 %
Total		31 000 \$	
Volet 3 : Métropolitain			

Événements	Organismes	Soutien proposé	Pourcentage du soutien sur le budget de l'événement
Tournoi bantam/midget du Sud-Ouest de Montréal 2012 (hockey sur glace)	Tournoi bantam/midget du Sud-Ouest de Montréal	9 000 \$	10 %
Tournoi de ringuette de Beaconsfield-Kirkland - 33e édition	L'Association de ringuette Beaconsfield/Kirkland	9 000 \$	12 %
Festival Bravy (hockey sur glace)	Association des Braves d'Ahuntsic inc.	6 000 \$	13 %
Extreme Cheer Fest 2013 (cheerleading)	North Shore cheerleading inc.	9 000 \$	10 %
Course Saint-Laurent (course à pied)	Club d'athlétisme St-Laurent Sélect inc.	6 000 \$	15 %
Triathlon Esprit de Montréal	L'Association Sportive I.S.M. inc.	9 000 \$	4 %
Marathon de Montréal	Le Festival de la Santé inc.	15 000 \$	1 %
Les événements de cross-country de l'île de Montréal 2013 (course à pied)	RSEQ Montréal (Réseau du sport étudiant du Québec - Montréal)	9 000 \$	7 %
Total		72 000 \$	

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal, puisqu'elle concerne l'aide aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme du milieu sportif et permettent aux demandeurs d'améliorer leur expertise spécialisée en organisation d'événements sportifs majeurs.

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*, la Direction des sports et de l'activité physique sensibilise les comités organisateurs à réaliser leur événement sportif de manière écoresponsable, notamment en le précisant dans le guide du programme et en appliquant un critère d'évaluation spécifique à cet égard.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de la Ville permet aux organisateurs de maintenir un équilibre budgétaire dans la réalisation de leur événement. La mise en oeuvre du programme permet de rehausser la qualité et l'envergure des événements déjà tenus ou prévus et incitera les organismes sportifs (clubs sportifs, fédérations québécoises et canadiennes, promoteurs, démarcheurs, etc.) à en attirer davantage à Montréal.

Pour de nombreux organisateurs, le soutien financier de la Ville sert de levier pour solliciter des fonds additionnels des gouvernements du Québec et du Canada et de leurs fédérations sportives québécoises et canadiennes. De plus, ce soutien permet à la ville de Montréal d'accueillir un plus grand nombre d'événements sportifs, et à ses citoyens, d'y participer.

Un délai dans le traitement du dossier n'est pas souhaitable puisque le programme prévoit une réponse aux organismes dans les 90 jours suivant la date de tombée, le 31 mars 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2013 : annonce du soutien financier accordé à chaque organisateur d'événements sportifs admissibles ayant soumis une demande à la Ville avant la 1^{re} date de tombée (31 mars 2013).

- Juillet et août 2013 : Analyse des demandes adressées à la Ville avant la 2^e date de tombée (30 juin 2013) par des organisateurs d'événements sportifs admissibles.
- Septembre 2013 : sommaire décisionnel au CE et annonce du soutien financier accordé à chaque organisateur d'événements sportifs admissibles à la 2^e date de tombée (30 juin 2013).
- Octobre/novembre 2013 : Évaluation du programme et identification des modifications à y apporter pour son renouvellement en 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale est une activité d'intérêt collectif, qui relève de l'agglomération de Montréal, en vertu de la Loi 22 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal). Le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine découle également des stratégies et des orientations suivantes de la Ville de Montréal :

- Sommet de Montréal 2002, Axe 3 Sports et Loisirs, Politique et plan stratégique d'accueil d'événements de masse et internationaux : reconnaissance de l'accueil d'événements sportifs majeurs pour optimiser le positionnement et le rayonnement de Montréal sur la scène internationale.
- Imaginer – Réaliser Montréal 2025, Axes 3 et 5 : Mise en place d'un programme de soutien technique et financier aux événements sportifs, Positionnement de Montréal comme métropole culturelle, ville de festivals et d'événements sportifs, Consolider les événements sportifs actuels et en attirer davantage.
- Recommandation de la consultation publique sur l'aide à l'élite sportive à Montréal de 2007 : Développer des programmes de soutien pour les organisateurs d'événements sportifs majeurs.
- Stratégie de développement économique de Montréal 2011 - 2017, Volet rayonnement : Attirer des événements sportifs d'envergure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Daniel BISSONNETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald DION
Conseiller en évaluation et planification (élite sportive)

Tél : 872-9230
Télécop.: 872-9255

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Tél : 514-872-0035
Télécop. : 872-9255
Date d'endos. : 2013-06-05

Dossier # :1131278003



Dossier # : 1131361002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un premier versement, pour l'année 2013, de divers montants d'aide financière totalisant 231 851 \$, à même le budget de fonctionnement, à des organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder une première série de soutiens financiers totalisant 231 851 \$, pour l'année 2013, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Ahuntsic-Cartierville	
ASSOCIATION DES MEDIAS ECRITS COMMUNAUTAIRES DU QUEBEC	936 \$
CENTRE D'EDUCATION ET DE DEVELOPPEMENT INTERCULTUREL (CEDI)	704 \$
CENTRE DES FEMMES ITALIENNES DE MONTREAL INC.	989 \$
CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI MONTREAL CENTRE-NORD (CREMCN) INC	2 329 \$
SPORTS MONTREAL INC.	5 000 \$
Anjou	
SERVICE D'AIDE COMMUNAUTAIRE ANJOU INC. (6497, avenue Azilda Montréal H1K 2Z8)	1 230 \$
SERVICE D'AIDE COMMUNAUTAIRE ANJOU INC. (8654, Place Chaumont Montréal H1K 1N6)	726 \$
Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce	
COMITE CANADIEN DES REFUGIES DE LA MER	927 \$
LA LIGUE DES NOIRS DU QUEBEC/THE BLACK COALITION OF QUEBEC	1 453 \$

SOCIETE ALZHEIMER DE MONTREAL INC./ALZHEIMER SOCIETY OF MONTREAL INC.	2 279 \$
ACADEMIE DES ARTS MARTIAUX MOAN	523 \$
MONTREAL WADO RYU KARATE ASSOCIATION	1 208 \$
Lachine	
GROUPE D'ENTRAIDE LACHINE	1 913 \$
LaSalle	
CENTRE MULTICULTUREL DE RESSOURCES DE LASALLE (CMRL)	575 \$
GROUPE DES AIDANTS DE LASALLE	574 \$
Mercier--Hochelaga-Maisonneuve	
FESTIVAL ORGUE ET COULEURS	556 \$
REGROUPEMENT QUEBECOISEAUX	757 \$
CONFEDERATION DES ORGANISMES DE PERSONNES HANDICAPEES DU QUEBEC (COPHAN)	1 285 \$
HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTREAL	3 625 \$
INFOLOGIS DE L'EST DE L'ILE DE MONTREAL	642 \$
TEL-ECOUTE	946 \$
TREVE POUR ELLES (CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS A CARACTERE SEXUEL) INC.	1 370 \$
CLUB DE BOXE DE L'EST	2 409 \$
FEDERATION DE PETANQUE DU QUEBEC INC.	354 \$
FEDERATION DES SPORTS A 4 MURS DU QUEBEC INC.	306 \$
FEDERATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUEBEC	327 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE LA MONTAGNE ET L'ESCALADE	460 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE PHILATELIE	188 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE TIR	773 \$
FONDATION DE L'ATHLETE D'EXCELLENCE DU QUÉBEC	431 \$
RINGUETTE QUEBEC	311 \$
Montréal-Nord	
CENTRE DE RECHERCHE ET DE CULTURE DE LA COMMUNAUTE NOIRE DU QUEBEC	243 \$
CENTRE DE REVES ET ESPOIRS	4 751 \$
MAISON DE JEUNES : L'OUVERTURE	1 138 \$
Plateau-Mont-Royal	
"OCCURRENCE" ESPACE D'ART ET D'ESSAI CONTEMPORAINS	1 650 \$
ATELIER LE FIL D'ARIANE INC.	2 694 \$
CAHIERS DE THEATRE JEU INC.	487 \$
CENTRE DE CERAMIQUE-POTERIE BONSECOURS INC.	1 065 \$
DIAGONALE, CENTRE DES ARTS ET DES FIBRES DU QUEBEC	1 026 \$
LA VIE DES ARTS	1 025 \$
MAINFILM	2 569 \$
OBORO GOBORO	5 000 \$
PIKNIC ELECTRONIK	1 359 \$
PRODUCTIONS FLAMENCO MONTREAL	2 090 \$
"FAMILLE NOUVELLE" CENTRE D'ENTRAIDE CONJUGAL ET FAMILIAL	1 477 \$
ASSOCIATION POUR LA SANTE PUBLIQUE AU QUEBEC (A.S.P.Q.)	2 652 \$
ATELIER HABITATION MONTREAL INC.	1 564 \$
CENTRE DE LECTURE ET D'ECRITURE (CLE MONTREAL)	719 \$
CONSEIL QUEBECOIS DES ARTS MEDIATIQUES	1 054 \$
INFO-SECTE/INFO-CULT	560 \$

INSTITUT DE COOPERATION POUR L'EDUCATION DES ADULTES ICEA	5 000 \$
MISSION COMMUNAUTAIRE MILE-END/MILE END COMMUNITY MISSION	1 575 \$
PLEIN MILIEU	1 572 \$
PROGRAMME D'ORGANISATION AU TRAVAIL INC.	5 000 \$
Rivières-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles	
CENTRE DES FEMMES RIVIERE-DES-PRAIRIES	819 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL (<i>11625, boulevard de la Rivière-des-Prairies Montréal H1C 1R1</i>)	883 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL (<i>8280, boulevard Gouin est Montréal H1E 1B9</i>)	562 \$
LE CENTRE DES TEXTILES CONTEMPORAINS DE MONTREAL	4 652 \$
CENTRE D'EDUCATION, DE RECHERCHE, D'INNOVATION ET D'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF (CERIDEC)	1 720 \$
CENTRE N A RIVE DE MONTREAL	5 000 \$
CYCLO CHROME INC.	3 728 \$
FEM INTERNATIONAL	1 377 \$
GROUPE CONSEIL ST-DENIS INC.	3 514 \$
GROUPE PLEIN EMPLOI INC.	1 476 \$
LETTRES EN MAIN	1 186 \$
MEDECINS DU MONDE (<i>420, rue Jean-Talon est, bureau 301 Montréal H2R 1T5</i>)	245 \$
PRO-GAM INC.	1 288 \$
RENOVATION ECOLOGIQUE (ECO-RENO)	1 129 \$
S.I.M.O. (SERVICE D'INTEGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR OBJECTIFS)	1 767 \$
SOCIETE DE SOINS PALLIATIFS A DOMICILE DU GRAND MONTREAL	2 421 \$
Saint-Laurent	
LE MUSEE DES MAITRES ET ARTISANS DU QUEBEC	2 251 \$
AIM CROIT	2 559 \$
CARI ST-LAURENT	5 000 \$
Saint-Léonard	
OPERA DE MONTREAL (<i>6475, boulevard des Grandes-Prairies, local 30 Montréal H1P 1A5</i>)	5 000 \$
MOELLE EPINIÈRE ET MOTRICITE QUEBEC	2 272 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL (<i>5077, boulevard Couture Montréal H1R 3B9</i>)	835 \$
Sud-Ouest	
FRIPERIE LA GAILLARDE	1 261 \$
LE MOIS DE LA PHOTO A MONTREAL	1 256 \$
MUSEE DU COSTUME ET DU TEXTILE DU QUEBEC	539 \$
ACCES FLEUVE / COMITE ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) VILLE-MARIE	580 \$
ASSOCIATION COOPERATIVE D'ECONOMIE FAMILIALE DU SUD-OUEST DE MONTREAL	1 134 \$
AU NOM DE L'AMOUR	1 105 \$
CENTRE EUREKA INC.	4 889 \$
L'ECOLE ENTREPRISE FORMETAL INC.	5 000 \$
SERVICES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES DE POINTE ST-CHARLES ET PETITE BOURGOGNE INC.	2 013 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL (<i>6030, boulevard Monk Montréal H4E 3H6</i>)	1 042 \$

OPERATION JEUNESSE VILLE-EMARD/COTE ST-PAUL	1 197 \$
Verdun	
ACTION PREVENTION VERDUN	314 \$
CENTRE DES FEMMES DE VERDUN INC.	1 655 \$
Ville-Marie	
C.M.C. CONCOURS DE MUSIQUE DU CANADA INC	852 \$
CENTRE DES AUTEURS DRAMATIQUES (MONTREAL) (CEAD) INC.	2 079 \$
CENTRE D'EXPOSITION CIRCA	2 371 \$
CIRCUIT-EST	2 354 \$
DANIEL LEVEILLE NOUVELLE DANSE INC.	531 \$
GUILDE CANADIENNE DES METIERS D'ART	5 000 \$
ILLUSTRATION QUEBEC	235 \$
LES ESCALES IMPROBABLES DE MONTREAL	265 \$
OPERA DE MONTREAL (260, boulevard de Maisonneuve ouest Montréal H2X 1Y9)	5 000 \$
REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUEBEC, R.A.A.V.	514 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PERIODIQUES CULTURELS QUEBECOIS (SODEP)	646 \$
ASSOCIATION CANADIENNE DU CANCER COLORECTAL	2 231 \$
ASSOCIATION DES AIDES FAMILIALES DU QUEBEC	818 \$
CENTRE D'ECOUTE LE HAVRE INC.	716 \$
CENTRE QUEBECOIS DE LUTTE AUX DEPENDANCES	1 601 \$
CYBERCAP	3 833 \$
EDUCALOI	3 207 \$
FIERTE MONTREAL	824 \$
FONDATION POORNA-JNANA YOGA INC.	4 375 \$
LA BOURGADE INC.	2 428 \$
LA FONDATION PAUL GERIN-LAJOIE POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE	5 000 \$
MEDECINS DU MONDE (338-340, rue Sherbrooke est Montréal H2X 1E6)	3 749 \$
PROJET LOVE : VIVRE SANS VIOLENCE (QUEBEC)	1 438 \$
SOCIETE CANADIENNE DE LA SCLEROSE EN PLAQUES (DIVISION DU QUEBEC)	5 000 \$
INSTITUT GOETHE INC.	5 000 \$
PROJETS SAINT-LAURENT	1 189 \$
Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension	
CENTRE COMMUNAUTAIRE LA LUMIERE DU LENDEMAIN	397 \$
CENTRE GENERATION EMPLOI	4 335 \$
COLLECTIF DES FEMMES IMMIGRANTES DU QUEBEC	3 007 \$
EDUCATION-COUP-DE-FIL	554 \$
GROUPE D'ACTION POUR LA PREVENTION DE LA TRANSMISSION DU VIH ET L'ERADICATION DU SIDA (GAP-VIES)	1 853 \$
GROUPE D'AIDE ET D'INFORMATION SUR LE HARCELEMENT SEXUEL AU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUEBEC INC.	1 126 \$
LE REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABETISATION DU QUEBEC	889 \$
LES DEPRIMES ANONYMES INC.	210 \$
MICRO-RECYC-COOPERATION	361 \$
RESEAU ENFANTS RETOUR CANADA	2 212 \$
VRAC ENVIRONNEMENT (GROUPE D'ACTION ET DE RECHERCHE EN DEVELOPPEMENT DURABLE)	1 606 \$

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-06-07 17:07

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1131361002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un premier versement, pour l'année 2013, de divers montants d'aide financière totalisant 231 851 \$, à même le budget de fonctionnement, à des organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

CONTENU

CONTEXTE

Le comité exécutif, à sa séance ordinaire du 6 février 2013, approuvait les lignes directrices relativement à l'octroi de montants d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires ou occupants non-proprétaires dans des immeubles non résidentiels imposables et œuvrant dans des domaines ciblés, qu'elle juge prioritaires, en lien avec ses politiques et ses interventions. Ces domaines sont : l'art et la culture, le développement social et communautaire ou le sport et les loisirs. L'immeuble occupé doit être situé dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

En 2013, la Ville conserve son objectif et reconduit pour une huitième année cette mesure. Les lignes directrices restent comme celles de 2012 : le taux utilisé pour le calcul du montant d'aide financière à accorder est de 7 % du loyer annuel net de la partie de l'immeuble occupée par l'OBNL et le maximum accordé par emplacement, par OBNL est établi à 5 000 \$. En reconduisant la mesure d'aide financière aux OBNL locataires, la Ville met en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide financière aux OBNL pour les aider à remplir leur mission. La date limite pour transmettre une demande à la Ville est fixée au 31 mai 2013.

Ce premier sommaire porte sur l'attribution de montants distincts d'aide financière à accorder aux OBNL pour 126 demandes recevables. Ces montants constituent la première série d'aide financière qu'il est recommandé d'octroyer dans le cadre de cette mesure pour l'année 2013 et totalisent 231 851\$.

En 2012, à la lumière des lignes directrices de la mesure et en accord avec les directions appropriées du Service du développement et des opérations (SDO), sur les 755 demandes reçues, 735 demandes ont été jugées recevables et ont fait l'objet d'une recommandation et quelque 20 demandes ont été jugées inadmissibles et ont donc fait l'objet d'aucune recommandation.

Finalement, à l'instar des années précédentes, il est prévu d'acheminer au comité exécutif pour approbation quatre ou cinq sommaires d'ici la fin de 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0124 - 6 février 2013

Approuver, pour l'exercice 2013, les lignes directrices pour la mesure d'Aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

CE12 1974 - 5 décembre 2012

Accorder un 5e versement, pour l'exercice 2012, de 228 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE12 1629 - 3 octobre 2012

Accorder un 4e versement, pour l'exercice 2012, de 118 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE12 1429 - 29 août 2012

Accorder un 3e versement, pour l'exercice 2012, de 153 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE12 1137 - 4 juillet 2012

Accorder un 2e versement, pour l'exercice 2012, de 136 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE12 0631 - 2 mai 2012

Accorder un 1er versement, pour l'exercice 2012, de 100 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE12 0160 - 8 février 2012

Approuver, pour l'exercice 2012, les lignes directrices pour la mesure d'Aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

DESCRIPTION

Ce sommaire présente 126 demandes recevables pour recommandation et adoption par le comité exécutif. La majorité des demandes de ce premier sommaire provient d'OBNL ayant déposé une demande en 2012. Un tableau joint, en « note additionnelle », cumule et ventile les demandes par sommaire et par arrondissement et un autre tableau, en « pièces jointes », détaille les demandes de ce sommaire par arrondissement, par domaine et par organisme, en précisant chaque montant.

La majorité des demandes, soit 80 demandes, vient d'OBNL œuvrant en développement social et communautaire avec un montant total d'aide de 155 017\$. Les demandes se distribuent comme suit : Ville-Marie (13 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (12 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (11 demandes); Plateau-Mont-Royal (10 demandes); Sud-Ouest (7 demandes); Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (5 demandes); Ahunatic-Cartierville (3 demandes); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (3 demandes); Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles (3 demandes); Anjou (2 demandes); LaSalle (2 demandes); Montréal-Nord (2 demandes); Saint-Laurent (2 demandes); Saint-Léonard (2 demandes); Verdun (2 demandes); et, Lachine (1 demande).

Le nombre de demandes provenant d'OBNL œuvrant en art et culture s'élève à 30, avec un montant total d'aide de 56 020 \$. Elles proviennent des arrondissements : Ville-Marie (11 demandes); Plateau-Mont-Royal (10 demandes); Sud-Ouest (3 demandes); Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (2 demandes); Ahunatic-Cartierville (1 demande); Rosemont — La Petite-Patrie (1 demande); Saint-Laurent (1 demande); et, Saint-Léonard (1 demande).

Finalement, les 16 autres demandes proviennent d'OBNL œuvrant en sport et des loisirs, avec un montant total d'aide de 20 814 \$. Les demandes proviennent des arrondissements : Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (9 demandes); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (2 demandes); Ville-Marie (2 demandes); Ahunatic-Cartierville (1 demande); Montréal-Nord (1 demande); et, Sud-Ouest (1 demande).

L'OBNL doit déposer une demande distincte par emplacement ou immeuble occupé. Il arrive

qu'un OBNL dépose plus d'une demande de soutien financier. C'est le cas si l'OBNL occupe plus d'un emplacement dans un même arrondissement ou dans des arrondissements différents ou qu'il quitte un emplacement pour un autre. En regard de chaque emplacement considéré, si les critères énoncés dans les lignes directrices sont respectés, l'OBNL a droit à un montant d'aide financière par emplacement admissible. L'approche retenue pour la formule de calcul du montant d'aide financière à accorder est basée sur le loyer annuel net de frais tel que le chauffage, l'électricité, la TPS et la TVQ ou les autres frais. En 2013, le montant à accorder correspond à 7 % de ce loyer net annuel. L'aide financière maximale, par emplacement, pour un organisme est fixée à 5 000 \$. Il est recommandé dans ce premier sommaire d'accorder 11 montants d'aide correspondant à ce maximum.

La mesure d'aide financière aux OBNL locataires ne constitue pas une aide au loyer ni un supplément de loyer, et ce, malgré qu'elle soit destinée à des OBNL qui rencontrent les critères d'admissibilité, qui sont locataires ou occupants non propriétaires et occupent un immeuble ou une partie d'immeuble non résidentiel imposable sur le territoire de la Ville.

JUSTIFICATION

La Ville met dès lors en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide aux OBNL. Il appert, selon le Service des finances, que la Ville de Montréal est la seule à offrir une mesure d'aide financière aux OBNL locataires

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour financer le versement des montants d'aide, dans le cadre de cette mesure, sont prévus dans les autres postes budgétaires dans le budget 2013, pour le montant suivant : 1 195 311 \$. Les montants à verser dans ce 1er sommaire totalisent 231 851\$ et proviennent des crédits susmentionnés alloués pour l'exercice 2013.

Le tableau suivant résume les sept années d'opération de la mesure d'aide aux OBNL locataires.

Année	Social #	Sous-total \$	Culture #	Sous-total \$	Loisir #	Sous-total \$	Total #	Total \$
2006	323	785 337 \$	137	327 131 \$	15	38 744 \$	475	1 151 213 \$
2007	346	1 117 829 \$	168	455 981 \$	20	56 370 \$	534	1 630 171 \$
2008	377	1 379 450 \$	185	602 279 \$	69	154 371 \$	631	2 138 100 \$
2009	414	1 511 977 \$	199	682 101 \$	69	164 898 \$	682	2 358 978 \$
2010	412	1 560 398 \$	208	715 163 \$	82	207 796 \$	702	2 483 358 \$
2011	424	1 154 696 \$	224	530 579 \$	85	155 484 \$	733	1 840 759 \$
2012	427	695 488 \$	224	314 561 \$	84	102 147 \$	735	1 112 196 \$

Le tableau en « pièces jointes » détaille les montants d'aide à accorder pour les 126 demandes traitées et recommandées dans ce sommaire en regard de chaque OBNL. Ils sont regroupés par arrondissement, par domaine et par organisme pour en faciliter la lecture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier aux divers OBNL pour les aider à remplir leur mission facilite la réalisation de l'Action 36 « Être équitable » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir que Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette mesure représente un apport apprécié au soutien de la réalisation des missions respectives des OBNL bénéficiaires. Elle représente pour la Ville un renforcement important de son lien avec des organismes partenaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication relatives à l'aide pour l'exercice 2013 se résument comme suit :

Février 2013 1ere lettre aux OBNL bénéficiaires en 2012 - reconduction de la mesure et modifications de 2013

" Renvoi hyperlien au site de la Diversité sociale et au site de la Culture

" Documents en ligne - lignes directrices - formulaire d'inscription - fiche Sherlock - BAM et bureaux d'arrondissements

Avril 2013 2e lettre rappel aux OBNL bénéficiaires de 2012 n'ayant pas encore transmis leur demande 2013

Février 2013 à juin 2013 Lien direct sur le portail de la Ville et de ses directions concernées

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

31 mai 2013 date limite de transmission d'une demande

31 décembre 2013 date limite de versement des montants d'aide financière

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Agent(e) de recherche

Tél : 514-868-5579

Télécop.: 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR

Lyne RAYMOND
Chef de division

Tél : 872.2252

Télécop. : 872.9848

Date d'endos. : 2013-06-06

Dossier # :1131361002



Dossier # : 1132748001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal relatif au versement d'une subvention d'un montant maximal de 9 095 352 \$ à la Ville pour soutenir les opérations d'une équipe de lutte contre les gangs de rue, le plan d'action cybercriminalité au SPVM ainsi que la mise en place d'une équipe de soutien aux urgences psychosociales pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013

Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de protocole d'entente entre le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal relatif au versement d'une subvention d'un montant maximal de 9 095 352 \$ à la Ville pour soutenir les opérations d'une équipe de lutte contre les gangs de rue, le plan d'action cybercriminalité au SPVM ainsi que la mise en place d'une équipe de soutien aux urgences psychosociales ;
2. d'ajuster la base budgétaire pour l'année 2014, conformément aux informations budgétaires inscrites au dossier décisionnel ;
3. d'imputer ces revenus conformément aux informations budgétaires inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-06-19 11:00

Signataire : Marc PARENT

DIRECTEUR
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1132748001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal relatif au versement d'une subvention d'un montant maximal de 9 095 352 \$ à la Ville pour soutenir les opérations d'une équipe de lutte contre les gangs de rue, le plan d'action cybercriminalité au SPVM ainsi que la mise en place d'une équipe de soutien aux urgences psychosociales pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013

CONTENU

CONTEXTE

Le 19 mars 2008, le ministre de la Sécurité publique fédéral, le ministre de la Sécurité et ministre de la Justice du Québec, ont annoncé que le gouvernement du Canada verserait au gouvernement du Québec une somme de 92,3 millions de dollars dans le cadre du nouveau Fonds de recrutement de policiers. Ce financement soutient l'effort national du gouvernement qui vise à recruter 2 500 policiers de première ligne. L'approche choisie vise à conférer aux provinces et territoires, la souplesse nécessaire pour embaucher du personnel supplémentaire dans l'ensemble du pays. Ce fonds est réparti selon les priorités suivantes :

1. Lutte contre les gangs de rue ;
2. Lutte contre la drogue ;
3. La cybercriminalité ;
4. Les phénomènes criminels ponctuels.

Le protocole d'entente avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) a pris fin le 31 mars 2013 suite à l'annonce faite par le gouvernement du Canada de ne plus contribuer au fonds de recrutement des policiers, et ce, malgré toutes les démarches entreprises par le SPVM pour obtenir les fonds nécessaires à la poursuite des activités priorisées.

L'orientation prise par les gouvernements, pour lutter efficacement contre la criminalité reliée aux gangs et au crime organisé en octroyant des subventions, a donné au SPVM l'opportunité de mettre en place une équipe dédiée à cette lutte et qui au cours des cinq

dernières années, a développé une expertise inestimable.

De plus, le financement octroyé par le MSP a permis d'ajouter des ressources supplémentaires à la Section des crimes technologiques du SPVM pour contrer la cybercriminalité.

Le mandat relié à la cybercriminalité :

- Assistance au personnel policier lors de perquisitions ou saisies d'équipements informatiques, de logiciels ou de données numérisées ;
- Réalisation de surveillance clandestine par ordinateur ;
- Recherche, analyse et accumulation de la preuve pour tous les types de crime ;
- Réponse à toutes les urgences acheminées via le 911 qui nécessitent une expertise en matière de technologie numérique afin de retracer, localiser et identifier des personnes dans différents réseaux sociaux ;
- Témoignage devant les tribunaux en tant que témoin expert en informatique judiciaire.

La spécialité du travail d'enquête en informatique judiciaire conjuguée à l'évolution technologique vertigineuse que nous connaissons depuis déjà quelques années font en sorte, que le nombre de dossiers est en croissance constante et que l'analyse est de plus en plus sophistiquée. En effet, les dossiers en cybercriminalité ne cessent d'augmenter et le volume emmagasiné par les ordinateurs ne cesse de croître.

L'ajout de ressources policières a permis à la Section des crimes technologiques du SPVM de rester un chef de file dans ce type de crime toujours grandissant dans le monde technologique, et de pouvoir cibler entre autres la cybercriminalité, le blanchiment d'argent, le vol d'identité, la fraude par carte de crédit, le crime électronique et la fraude sur les réseaux sociaux qui sont des crimes touchant autant les citoyens que les entreprises à Montréal.

Le mandat relié à l'équipe de lutte aux gangs de rue :

- Présence au centre-ville, plus particulièrement dans les établissements licenciés d'intérêt ;
- Implication dans plusieurs saisies d'armes à feu ;
- Contribution directe aux opérations et aux projets d'enquête du SPVM ;
- Participation à divers projets menés en collaboration avec nos partenaires externes ;
- Procéder à la cueillette de renseignements contemporains sur le terrain ;
- Développer des sources de qualité permettant d'avoir un regard sur l'évolution et la mobilité des groupes criminalisés actifs.

Il est à noter que le mandat attribué à cette équipe s'est élargi en 2011 pour inclure les crimes de violence, qu'ils soient commis par les membres de gangs de rue ou bien des membres du crime organisé tels : motards, crime organisé italien, crime organisé du Proche et Moyen-Orient.

La forme privilégiée par le SPVM, en créant cette équipe, a un double effet en termes de prévention, l'impact d'une telle présence est rassurante pour la population de Montréal, tout en exerçant une pression sur les individus liés au crime organisé.

La flexibilité et la mobilité de cette équipe constituent une force et un avantage indéniables. De plus, la grande stabilité au sein des effectifs facilite la connaissance des sujets reliés au crime organisé et permet de développer une expertise unique en matière de crimes de

violence reliés à ces individus. De plus, son rôle en est de prévention et de soutien aux enquêtes.

Son personnel devient aussi une source inestimable en matière de collecte de renseignements et contribue positivement à la lecture de l'environnement pour avoir le portrait le plus représentatif en matière de crime organisé et de gangs de rue à Montréal.

Depuis sa mise en place, l'équipe de lutte aux gangs de rue a un impact direct sur ce type de criminalité en offrant une visibilité accrue qui contribue à augmenter le sentiment de sécurité de nos citoyens. Cette équipe a permis de procéder à plusieurs arrestations, soit : 4 pour meurtre, 8 pour tentative de meurtre, 50 pour possession d'arme à feu, 676 pour bris de condition/probation. Pour la même période, l'équipe a procédé à des saisies, soit 195 armes blanches et 7 pour l'imitation d'une arme.

La présence quotidienne des policiers dans les établissements licenciés d'intérêt ainsi que leur professionnalisme constant lors des interventions a permis d'établir une relation de confiance avec les acteurs qui gravitent dans ce monde nocturne. Elle permet aussi d'éviter des épisodes de violence telle que des agressions ou des fusillades.

Après 5 ans d'existence, il est important de souligner que la problématique n'est pas réglée, mais qu'elle est plutôt en constante évolution et que la présence de cette équipe contribue grandement à recueillir de l'information afin d'avoir une meilleure lecture de l'environnement et ainsi protéger la vie des citoyens de Montréal.

Le mandat relié à l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ÉSUP)

Le SPVM a lancé son plan d'action stratégique en matière de santé mentale et a conçu un modèle d'intervention policière reconnu pour son agilité à s'adapter et à innover face à la complexité des interventions qu'il doit faire. L'équipe de soutien aux urgences psychosociales (ÉSUP) a été mise sur pied. Cette équipe multidisciplinaire intervient régulièrement auprès des personnes en crise ou mentalement perturbées, en étroite collaboration avec les intervenants de santé et des services sociaux désignés.

Malgré la fin du protocole d'entente le 31 mars 2013, il est primordial de maintenir l'équipe de lutte aux gangs de rue ainsi que le plan d'action cybercriminalité en place afin de garder l'expertise développée au sein du SPVM et de poursuivre la lutte contre ces criminels qui n'attendent que des opportunités pour passer à l'action.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Des projets financés par cette subvention ont déjà été approuvés par le Comité exécutif :
CE12 0776 - 30 mai 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal relatif au versement d'une subvention pour soutenir les opérations d'une équipe de lutte contre les gangs de rue ainsi que la lutte à la cybercriminalité.

CE11 1343 - 24 août 2011 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal relatif au versement d'une subvention pour lutter contre les gangs de rue.

CE10 0409 - 30 mars 2010 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal relatif au versement d'une subvention pour lutter contre les gangs de rue.

CE09 1552 - 26 août 2009 - Le projet de cohabitation entre le SPVM et la Sûreté du Québec

concernant les crimes technologiques.

CE09 0943 - 23 juin 2009 - Approuver le projet d'entente à intervenir avec le gouvernement du Québec, relative au remboursement de certaines dépenses effectuées par la Ville de Montréal pour la mise en place d'une équipe de lutte contre les gangs de rue.

CE08 1127 - 11 juin 2008 - La création d'une force corporative qui a pour mandat de renforcer nos actions sur le terrain.

CG08 0030 - 31 janvier 2008 - Solliciter une contribution financière des gouvernements du Québec et du Canada pour la lutte aux gangs de rue sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

La présente entente a pour objet le versement par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal d'une somme de 9 095 352 \$, pour soutenir les opérations d'une équipe de lutte contre les gangs de rue (maximum alloué de 8 309 625 \$), le plan d'action cybercriminalité du SPVM (maximum alloué est de 568 693 \$) ainsi que la mise en place d'une équipe de soutien aux urgences psychosociales (maximum alloué de 217 034 \$) pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

JUSTIFICATION

Ces sommes sont nécessaires afin que soit assuré le maintien des mesures exceptionnelles déployées par le SPVM afin de lutter contre ces réalités montréalaises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période de référence pour le versement de la subvention est du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

La prolongation de ce protocole d'entente à compter du 1er avril 2013 a été prise en compte au budget 2013 du SPVM. La non reconduction de l'entente entraîne une baisse des revenus de 6,7 M \$ en 2013 et de 8,9 \$ en 2014.

Un ajustement de l'enveloppe budgétaire au montant de 8,9 M \$ pour 2014 et les années suivantes est demandé afin de conserver l'expertise et les ressources financées jusqu'au 31 mars 2013 par la présente entente. L'ajustement de l'enveloppe budgétaire diffère du montant total de la subvention, soit 9 095 352 \$, d'un montant de 162 776\$ puisque ce montant couvrirait uniquement des activités réalisées et subventionnées en 2012.

La dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique/Service de police, art. 19, paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces mesures visent l'orientation suivante : Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels, dont l'une des actions est de « *Valoriser Montréal comme milieu de vie familial afin de mettre en valeur ses atouts pour les familles* ». Les mesures que permettront ces sommes augmenteront le sentiment de sécurité des citoyens dans les quartiers où ce type de criminalité est en hausse.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Ministère s'engage à verser à la Ville de Montréal dans les 60 jours suivant la signature de la présente entente 50% de la somme correspondant aux dépenses jusqu'à un maximum de 4 547 676 \$.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Catherine TOUGAS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabel SERRA)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude BUSSIÈRES
Assistant-directeur

Tél : 514-280-7760
Télécop.: 514-280-2833

ENDOSSÉ PAR

Pierre BROCHET
Directeur adjoint

Tél : 514-280-2003
Télécop. : 514-280-2008
Date d'endos. : 2013-05-17

Dossier # :1132748001

CE : 20.021
2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.022
2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.023

2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.024
2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.001
2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.002

2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134956008

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Planification et contrôle des projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification à la liste de projets soumis par l'arrondissement de Lachine au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (Bloc 6) - Programme d'amélioration des aménagement dans les parcs (PAAP).

Il est recommandé :

- d'approuver la modification à la liste de projets soumis par l'arrondissement de Lachine au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (Bloc 6) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP), afin de remplacer un projet.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-06-10 16:29

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1134956008**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Planification et contrôle des projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification à la liste de projets soumis par l'arrondissement de Lachine au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (Bloc 6) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP).

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité exécutif a adopté le *Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs* (PAAP), le 19 mars 2010 (CE10 0359). Ce programme est l'une des mesures pour la famille issue du PR@M-FAMILLE et vise plus spécifiquement à améliorer la qualité de vie et la sécurité des familles montréalaises par l'aménagement et l'embellissement de ses parcs. La Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) est mandatée pour gérer le programme. Le PAAP comporte trois volets :

- Volet régulier (12 M\$) : vise la protection des actifs dans les parcs locaux - Arrondissements;
- Volet des projets spéciaux (2 M\$) : vise des projets liés à la problématique des quartiers déficitaires en parcs ou pour accompagner de nouveaux projets domiciliaires - Arrondissements;
- Volet des grands parcs (7 M\$) : vise la protection des actifs dans les parcs du réseau des grands parcs - DGPV.

Le présent dossier concerne le volet régulier de l'édition 2012 du PAAP et vise à apporter une modification à la liste de projets soumis par l'arrondissement de Lachine afin de remplacer un projet dont l'évolution l'a rendu inadmissible au PAAP.

Pour respecter les exigences du programme, le projet de remplacement doit être présenté au comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 19 0081 - 15 avril 2013 - Projets soumis pour l'année 2012 dans le cadre du Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) - Modification.
CE12 1037 - 20 juin 2012 - Approuver pour inscription les projets soumis par les

arrondissements (Bloc 2) au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (années 2012 et 2013) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et autoriser, pour ce faire, un virement budgétaire total de 1 009 785 \$. Approuver la modification à la liste de projets soumis par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au volet régulier du PR@M-FAMILLE 2011 - PAAP.

CA12 19 0094 - 12 mars 2012 - Réalisation de travaux aux parcs Carignan et Kirkland dans le cadre du Programme d'amélioration des aménagements de parcs (PAAP) - Autorisation financière

CE11 2006 - 7 décembre 2011 - PR@M-FAMILLE - Approuver les modifications au Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) pour l'édition 2012.

DESCRIPTION

Le projet "parc Carignan : transformation de la pataugeoire en jeux d'eau, ajout de mobilier urbain et de végétation" a été inscrit au volet régulier de l'édition 2012 du PAAP (année 2012) lors de l'approbation du Bloc 2 au comité exécutif du 20 juin 2012 (CE12 1037). À la suite de son inscription, un groupe de citoyens s'est présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2012 et y a déposé une pétition demandant de conserver la pataugeoire. Les élus ont donc demandé que les jeux d'eau, prévus au parc Carignan, soient installés dans un autre parc (parc Brewster); abandonnant ainsi l'idée de réaliser le projet initialement inscrit au PAAP.

Le projet modifié (parc Brewster) n'est pas admissible au volet régulier du PAAP puisqu'il consiste à développer un nouvel actif et non à maintenir ou à actualiser un actif existant. Pour bénéficier de son montant maximal admissible, l'arrondissement de Lachine demande donc de considérer l'inscription d'un nouveau projet qui respecte les exigences du PAAP.

La modification consiste donc à remplacer le projet no 1 par le projet no 1.1, soit :

- Projet no 1 : Parc Carignan - Transformation de la pataugeoire en jeux d'eau, ajout de mobilier urbain et de végétation;
- Projet no 1.1 : Parc LaSalle - Réfection du parc de planche à roulettes (possibilité d'agrandissement), ajout de modules et de structures de jeux, intégration d'aires de détente, réfection des surfaces et des sentiers, ajout de mobilier urbain, plantation et éclairage.

Ce projet est présenté dans les limites du budget déjà approuvé par le comité exécutif. Lors de l'octroi de contrat, ce budget sera viré à l'arrondissement de Lachine. Selon les exigences du programme, l'Arrondissement a, au préalable, présenté la modification de la liste de projets à son conseil d'arrondissement. De plus, il assumera 50 % des coûts ainsi que les montants excédentaires le cas échéant.

JUSTIFICATION

Le projet de remplacement contribue à intégrer la priorité municipale de prendre soin des familles et d'assurer leur sécurité. Il permettra à l'arrondissement de Lachine de se prévaloir de son montant maximal admissible au même titre que les autres arrondissements. De plus, ce projet répond aux critères d'admissibilité du volet régulier du PAAP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne comporte pas d'aspects financiers puisque l'enveloppe budgétaire est maintenue. Les virements budgétaires ont été approuvés au comité exécutif du 20 juin 2012 lors de l'inscription du projet initial au Bloc 2 de l'édition 2012 du PAAP (CE12 1037).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le volet régulier du PAAP vise principalement à assurer une meilleure qualité de vie aux Montréalais en consolidant les parcs existants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Arrondissement souhaite présenter le dossier d'octroi de contrat pour ce projet à son conseil d'arrondissement de juillet et prévoit commencer les travaux dès le mois d'août 2013.

Dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté, l'Arrondissement ne pourrait pas se prévaloir de son montant maximal admissible. Ainsi, l'effet de levier, instauré par le PAAP pour encourager cet Arrondissement à investir dans ses parcs, serait amoindri.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les arrondissements sont responsables du cheminement des projets qu'ils déposent au PAAP.

L'Arrondissement prévoit réaliser les travaux en août-septembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les arrondissements respecteront les politiques et les encadrements en vigueur à la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BARRIAULT
Conseillère en aménagement

Tél : 514-872-1543

ENDOSSÉ PAR

Mario MASSON
Chef de section - planification et contrôle des projets- Division Bureau de projets d'aménagement - grands parcs

Tél : 514-872-8689

Télocop.: 514-872-1458

Télocop. : 514 872-1458

Date d'endos. : 2013-06-06

Dossier # :1134956008



Dossier # : 1131294002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Michael Applebaum, maire de Montréal, à New York, du 26 avril au 29 avril 2013, dans le cadre d'une mission économique organisée en collaboration avec Montréal International. Montant : 1 714,36 \$.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense relative au déplacement de M. Michael Applebaum, maire de Montréal, à New York, du 26 avril au 29 avril 2013, dans le cadre d'une mission économique organisée en collaboration avec Montréal International. Montant : 1 714,36 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rina Eleanor SCRIM **Le** 2013-06-14 13:02

Signataire :

Rina Eleanor SCRIM

Directrice de cabinet
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1131294002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Michael Applebaum, maire de Montréal, à New York, du 26 avril au 29 avril 2013, dans le cadre d'une mission économique organisée en collaboration avec Montréal International. Montant : 1 714,36 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le moment pour effectuer cette mission fut particulièrement bien choisi, alors que le Grand Montréal venait de se hisser en première position du classement *Villes d'avenir des Amériques 2013-2014* du fDi Magazine, pour «la meilleure stratégie d'attraction des investissements directs étrangers», battant ainsi 126 autres grands centres urbains des Amériques. D'ailleurs, cette mission à New York fut une occasion toute indiquée pour faire valoir les forces et les atouts de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Dans le cadre de cette mission, le maire Applebaum a tenu une rencontre avec des spécialistes en sélection de sites d'investissement (*Site Selection Specialist s*) . M. Applebaum a profité aussi de son passage à New York pour donner des entrevues à des médias new-yorkais de renom. Le maire a visité également le High Line, un site de rénovation urbaine reconnu internationalement, soit un exemple réussi d'une infrastructure désuète devenue un parc urbain. Au cours de son séjour, le maire a également eu des entretiens avec Mme Janette Sadik-Khan, commissaire aux Transports pour la Ville de New York, M. Marty Markowitz, président de l'arrondissement de Brooklyn, le délégué général du Québec à New York, le consul général du Canada et des investisseurs potentiels.

JUSTIFICATION

De plus, s'appuyant sur une formule éprouvée, Montréal International et ses partenaires a tenu un événement promotionnel à New York le dimanche 28 avril 2013, dans le cadre d'une présentation du spectacle Totem du Cirque du Soleil. Montréal International comptait parmi ses invités des dirigeants de maisons mères opérant des filiales dans le Grand Montréal, des dirigeants d'entreprises qui étudient la possibilité d'investir dans la région métropolitaine de Montréal et des dirigeants d'entreprises majeures avec lesquelles Montréal International souhaite développer des liens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement de la Division du soutien aux élus de la Direction du greffe. Les crédits ont été réservés au système comptable de la Ville.

Engagement de gestion : 20130606NY

Montant total : 1 714,36 \$

Imputation : 2101-0010000-100248-01101-53201-010001

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Yanick LESPÉRANCE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carla AZOURI
Secrétaire de direction

Tél : 872-8155
Télécop.: 872-4059

ENDOSSÉ PAR

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

Tél : 514-872-2798
Télécop. : 514 872-4059
Date d'endos. : 2013-06-06

Dossier # :1131294002



Dossier # : 1130940001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Alain Dufort, directeur général adjoint de Ville-Marie, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal, pour une période de 3 ans, jusqu'au 10 avril 2016

Il est recommandé :
de nommer M. Alain Dufort, directeur général adjoint de Ville-Marie, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal, pour une période de 3 ans, jusqu'au 10 avril 2016, en remplacement de M. Gervais Lemay.

Signé par Robert LAMONTAGNE **Le** 2013-04-15 09:53

Signataire :

Robert LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1130940001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Alain Dufort, directeur général adjoint de Ville-Marie, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal, pour une période de 3 ans, jusqu'au 10 avril 2016

CONTENU

CONTEXTE

L'article 203 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal stipule que la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) est composée de cinq membres dont 2 sont nommés par la Ville de Montréal. La durée du mandat des membres est de 3 ans pour les représentants de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0757 : De nommer M. Marc Blanchet, directeur principal du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal, pour une période de 3 ans, jusqu'au 30 septembre 2015, en remplacement de Mme Johanne Mackay Falcon.

CM10 0401 : Renouveler le mandat de M. Gervais Lemay, directeur d'arrondissement de LaSalle, et de nommer Mme Johanne Mackay-Falcon, directrice de la réalisation des travaux du SITE en remplacement de M. Gilles Robillard, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal, et ce, jusqu'au 31 décembre 2011.

CM07 0880 : Renouveler le mandat de M. Gervais Lemay, directeur d'arrondissement de LaSalle, et de nommer M. Gilles Robillard, directeur de la réalisation des travaux du SITE en remplacement de M. Yves Provost, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal, pour un terme de 2 ans à compter du 12 janvier 2008.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à nommer M. Alain Dufort, directeur général adjoint de Ville-Marie, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal, en remplacement de M. Gervais Lemay. Cette nomination est pour une période de 3 ans, jusqu'au 10 avril 2016.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité à l'article 203, annexe C, de la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc BLANCHET
Directeur principal

Tél : 514-872-9466
Télécop.: 514-872-8146

ENDOSSÉ PAR

Marc BLANCHET
Directeur principal du Service des infrastructures

Tél : 514-872-9466
Télécop. : 514 872-4210
Date d'endos. : 2013-04-10

Dossier # :1130940001



Dossier # : 1130818004

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	De renouveler, pour une période de 3 ans, le mandat de membre du Conseil jeunesse de Montréal de M. Michael Ryan Wiseman.

IL EST RECOMMANDÉ :

De renouveler pour une période de 3 ans, soit d'août 2013 à août 2016, le mandat de M. Michael Ryan Wiseman, à titre de membre au Conseil jeunesse de Montréal.

Signé par Gregory KUNZ **Le** 2013-05-29 13:40

Signataire :

Gregory KUNZ

Adjoint à la présidence
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1130818004

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	De renouveler, pour une période de 3 ans, le mandat de membre du Conseil jeunesse de Montréal de M. Michael Ryan Wiseman.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil jeunesse de Montréal a été créé par le Conseil municipal de la Ville de Montréal par le règlement 02-177, Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont une présidence et une vice-présidence. Parmi ces 15 membres, 6 sont résidents de l'Est de la ville, 5 du Centre et 4 de l'Ouest de la ville.

Les membres sont nommés pour un mandat d'une durée de 3 ans et ce mandat peut être renouvelé de façon consécutive qu'une seule fois.

Âgé de 30 ans depuis janvier 2013, M. Wiseman complétera son premier mandat en août 2013 et souhaite poursuivre son implication pour un second mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM 13 0166 en date du 18 mars 2013 : Nommer Mme Rym El-Ouazzani et Mme Chahinaze Fala à titre de membres du conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en mars 2016. Nommer M. Michael Ryan Wiseman à titre de président et Mme Jessy Thermil de Vice-présidente pour un mandat d'un an, soit jusqu'en mars 2014.
- CM10 0558 en date du 23 août 2010: Approuver la nomination de deux nouveaux membres au Conseil jeunesse de Montréal, M. Michael Wiseman & M. Francis Halin, pour compléter l'équipe 2010.

DESCRIPTION

Renouvellement de mandat :

Noms	Secteur	Date de fin initiale du mandat
M. Michael Ryan Wiseman	Ouest	Août 2013

JUSTIFICATION

M. Wiseman est membre depuis août 2010. Vice-président du CjM de mars 2011 à mars 2013, il a été désigné, par le conseil municipal, nouveau président du CjM lors de la séance du 18 mars 2013. Depuis son entrée en fonction, M. Wiseman démontre l'intérêt, la motivation et les habiletés à assumer ses fonctions de membre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total de fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal est de 225 000\$ annuellement. Ce montant est assuré à 100% par la Ville de Montréal. Il n'y a aucun impact financier au renouvellement du mandat des membres, qui sont bénévoles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes montréalais au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien du nombre de membres requis assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CRÉPEAU
Conseiller(ere) en développement
communautaire

Tél : 514-872-4801

Télécop.: 514 868-5810

ENDOSSÉ PAR

Gregory KUNZ
Adjoint à la présidence

Tél : 514-872-6276

Télécop. : 514 872-3844

Date d'endos. : 2013-05-29

Dossier # :1130818004



Dossier # : 1134754002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de l'Association Musicale les Fleurs de Lys de Montréal Rosemont inc., la tenue du « Défilé la Fête du Canada » le 1er juillet 2013 de 11 h à 13 h ainsi que la fête à la place du Canada le 1er juillet 2013 de 13 h à 16 h 30 et son occupation. Approuver le protocole d'entente de soutien technique.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- 1- d'autoriser la tenue de l'événement le « Défilé la Fête du Canada » le 1er juillet 2013 de 11 h à 13 h;
- 2- d'autoriser l'occupation de la Place du Canada le 1er juillet 2013 de 13 h à 16 h 30;
- 3- d'autoriser la fermeture de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues du Fort et Peel, la rue Peel entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque, le boulevard René-Lévesque entre la rue Peel et la rue de la Cathédrale ainsi que les zones de montage et de démontage du défilé;
- 4- d'approuver le projet de protocole d'entente entre L'Association Musicale les Fleurs de Lys de Montréal Rosemont inc. et la Ville de Montréal, accordant un soutien technique pour la tenue de l'événement.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-06-17 14:45

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1134754002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de l'Association Musicale les Fleurs de Lys de Montréal Rosemont inc., la tenue du « Défilé la Fête du Canada » le 1er juillet 2013 de 11 h à 13 h ainsi que la fête à la place du Canada le 1er juillet 2013 de 13 h à 16 h 30 et son occupation. Approuver le protocole d'entente de soutien technique.

CONTENU

CONTEXTE

L'association Musicale les Fleurs de Lys Montréal Rosemont inc., un organisme à but non lucratif, a pris la relève de l'organisation du Défilé de la Fête du Canada en 2001. Le Défilé de la Fête du Canada a été fondé par Dr Roopnarine Singh en 1977 et celui-ci en assura la réalisation pendant 24 ans. Ce défilé réalisé sur la rue Sainte-Catherine permet aux participants, issus notamment de différentes communautés culturelles, d'écoles de danse, d'écoles de musique et de divers organismes, de faire partie d'un défilé et de convier l'ensemble de la population à célébrer la Fête du Canada. Il s'agit également d'un événement qui vise à promouvoir l'histoire du Canada.

En 2013, le Défilé de la Fête du Canada aura lieu lundi le 1er juillet 2013, de 11 h 00 à 13 h 00, sur la rue Sainte-Catherine, entre la rue du Fort et la rue Peel. Les animations et la traditionnelle coupe du gâteau, sont prévus à la Place du Canada, de 13 h 00 à 16 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 240337 du 11 juin 2013: autoriser l'amplification sonore;
CE12 0975 du 13 juin 2012: autoriser la tenue de l'événement et l'occupation du domaine public;
CA12 240366 du 12 juin 2012: autoriser l'amplification sonore;
CE11 0868 du 8 juin 2011: autoriser la tenue de l'événement et l'occupation du domaine public;
CA11 24034 du 15 juin 2011: autoriser l'amplification sonore.

DESCRIPTION

La décision visée dans le présent sommaire est d'autoriser la tenue du Défilé de la Fête du Canada, lundi le 1er juillet 2013, et l'occupation du domaine public, dans l'arrondissement de Ville-Marie :

- Place du Canada : du 30 juin 2013, 9 h 00 au 1er juillet 2013, 20 h 00.
- Défilé le 1er juillet 2013, de 11 h 00 à 13 h 00 et ses fermetures de rues :

Zone de montage : René-Lévesque, côté nord, entre les rues Guy et du Fort; la rue du Fort, entre le boul. René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, de 7 h 45 à 12 h 00

Parcours du défilé : Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Peel, rue Peel entre la rue Sainte-Catherine et boul. René-Lévesque, boul. René-Lévesque, deux côtés, entre les rues Peel et de la Cathédrale, de 10 h 00 à 14 h 00.

Zone de démontage : De la Cathédrale (2 voies), entre boul. René-Lévesque et De la Gauchetière, de 7 h 00 à 16 h 00.

Une ordonnance permettant l'amplification sonore a été présentée au conseil d'arrondissement de Ville-Marie le 11 juin 2013.

JUSTIFICATION

Les recommandations contenues dans ce dossier décisionnel font état d'un consensus des divers services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique. Une réunion de coordination avec tous les intervenants aura lieu en juin. De plus, il apparaît important de maintenir la tradition d'un défilé de la Fête du Canada qui existe depuis 36 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'édition 2013, l'évaluation des coûts en service du soutien technique a été évaluée à près de 45 000 \$, incluant les coûts du SPVM. Cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique aux événements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ce défilé accessible gratuitement est un moment pour célébrer la Fête du Canada par les Montréalais de toutes les origines.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il y a des impacts majeurs aux fermetures des rues. Toutefois, le choix du parcours, qui est le même depuis plusieurs années, a été fait en concertation avec différents intervenants tels que : le Service de police de la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie, le Service de sécurité incendie de Montréal. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conférence de presse prévue par le promoteur le 19 juin 2013.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de coordination 5 juin 2013;
Réalisation de l'événement : 1er juillet 2013;
Rencontre de rétroaction: septembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le comité exécutif peut établir ou modifier toute règle relative à l'occupation du domaine public, à la circulation et au stationnement dans les rues et sur les routes du réseau artériel de la ville et dans celles qui forment le réseau dont les conseils d'arrondissement ont la responsabilité à l'occasion d'événements publics où plusieurs arrondissements sont concernés et lorsque l'événement est d'envergure métropolitaine.

L'organisme doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations et de la prévention (Daniel GIRARD)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Michel DEMERS_Cult)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Agnieszka MANKIEWICZ
Agent(e) de projets

Tél : 514-868-5056

Télécop.: 514 872-1505

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Tél : 514-872-2884

Télécop. : 514 872-3409

Date d'endos. : 2013-06-05

Dossier # :1134754002



Dossier # : 1136169002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des services techniques et soutien logistiques aux installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le virement budgétaire de 32 000 \$ entre les entités participantes à l'entente relativement à la prise en charge de la gestion de la convention de partenariat avec la Commission sportive Montréal Concordia inc. et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la coordination des réservations des plateaux sportifs

Il est recommandé au conseil municipal :

1. D'approuver, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), le virement budgétaire entre les entités participantes à l'entente et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, tel que détaillé aux aspects financiers du dossier décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2013-06-19 14:53

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1136169002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des services techniques et soutien logistiques aux installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver le virement budgétaire de 32 000 \$ entre les entités participantes à l'entente relativement à la prise en charge de la gestion de la convention de partenariat avec la Commission sportive Montréal Concordia inc. et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la coordination des réservations des plateaux sportifs

CONTENU

CONTEXTE

Décisions antérieures :

Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – CA13 090044

Autoriser la poursuite du partenariat pour la coordination des réservations de plateaux sportifs avec la Commission sportive Montréal-Concordia pour l'année 2013, accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve pour la gestion de la convention de partenariat et autoriser un virement de crédits de 4 000 \$ à cet effet.

Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce – CA13 170115

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion de la convention de partenariat avec la Commission sportive Montréal-Concordia, approuver la convention de partenariat et approuver un virement de crédits de 4 000 \$ à l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve à cet effet pour l'année 2013.

Arrondissement du Plateau Mont-Royal – CA13 250117

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion de la convention de partenariat avec la Commission sportive de Montréal-Concordia inc (CSMC) - Approuver la convention de partenariat - Approuver un virement de crédits de 4 000 \$ à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à cet effet.

Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – CA13 3004 0112

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de prendre en charge la gestion de la convention de partenariat avec la Commission sportive Montréal-Concordia inc. Approuver la convention de partenariat et un virement de crédits de 4 000 \$ à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à cet effet.

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – CA13 260070

Acceptation, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), de l'offre de service de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion de la convention de partenariat avec la Commission sportive de Montréal-Concordia inc., approuver la convention de partenariat et approuver un virement de crédits de 4 000 \$ à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à cet effet.

Arrondissement du Sud-Ouest – CA13 22 0079

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de services de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion de la convention de partenariat avec la Commission sportive Montréal-Concordia, approuver la convention de partenariat et approuver un virement de crédits de 4 000 \$ à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à cet effet.

Arrondissement de Ville-Marie – CA13 240158

Acceptation, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), de l'offre de service de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion de la convention de partenariat avec la Commission sportive de Montréal-Concordia inc., approuver la convention de partenariat et approuver un virement de crédits de 4 000 \$ à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à cet effet.

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – CA13 14 0092

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion de la convention de partenariat avec la Commission sportive Montréal-Concordia, approuver la convention de partenariat et approuver un virement de crédit de 4 000 \$ à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à cet effet.

Décision 2012 (conseil municipal)

CM12 0397 – Approuver et ratifier la convention d'une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2012, intervenue entre la Ville de Montréal et la Commission sportive de Montréal-Concordia inc. (CSMC) – Autoriser une dépense de 36 000 \$ pour effectuer la coordination des réservations des plateaux sportifs sur le territoire de Montréal-Concordia pour l'année 2012 – Demander au conseil municipal d'approuver le virement entériné par les conseils d'arrondissement participant à l'entente.

Historique des décisions antérieures (Bureau de réservations de terrains sportifs)

CA12 27 0130 – Approuver et ratifier la convention d'une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2012, intervenue entre la Ville de Montréal et la Commission sportive de Montréal-Concordia inc. (CSMC) – Autoriser une dépense de 36 000 \$ pour effectuer la coordination des réservations des plateaux sportifs sur le territoire de Montréal-Concordia pour l'année 2012 – Demander au conseil municipal d'approuver le virement entériné par les conseils d'arrondissement participant à l'entente.

CA11 27 0083 – Approuver et ratifier la convention, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011, intervenue entre la Ville de Montréal et la COMMISSION SPORTIVE DE MONTRÉAL-CONCORDIA INC. (CSMC) – Autoriser une dépense de 36 000 \$ pour effectuer la coordination des réservations des plateaux sportifs sur le territoire de Montréal-Concordia pour l'année 2011 – Affecter une somme de 36 000 \$ du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

CA08 270126 – Approuver la convention avec la COMMISSION SPORTIVE DE MONTRÉAL-CONCORDIA INC. (C.S.M.C.) pour effectuer la coordination des réservations des plateaux sportifs sur le territoire de Montréal-Concordia pour une période de trois ans, se terminant le 31 décembre 2010, et autoriser une dépense totale de 108 000 \$ incluant toutes les taxes pour les années 2008, 2009 et 2010. Demander au Conseil municipal d'approuver le virement entériné par les conseils des arrondissements participant à l'entente.

CE05 0884 – Approuver l'offre de service de la Commission sportive Montréal-Concordia Inc. (C.S.M.C.) selon les conditions et modalités décrites dans la convention pour le compte des 9 arrondissements de l'ex-Montréal pour la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2007 et approuver une dépense totale de 4 000 \$, taxes comprises, pour 2005 et chaque année subséquente couverte par la convention, tel qu'approuvé par le Conseil municipal à sa séance régulière du 18 mai 2005.

CE04 0695 – Approuver la convention avec la Commission sportive Montréal-Concordia Inc. pour effectuer la coordination des réservations des plateaux sportifs sur le territoire de Montréal-Concordia pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2004 et autoriser une dépense de 33 750 \$ incluant toutes les taxes pour l'année 2004.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne PÉPIN
Secrétaire de direction - DCSLDS

Tél : 514-868-4103
Télécop. : 514 872-4186

Dossier # :1136169002

IDENTIFICATION

Dossier # :1136169002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des services techniques et soutien logistiques aux installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), à huit arrondissements la prise en charge de la gestion de la convention de partenariat avec la Commission sportive Montréal Concordia inc. – Accepter le transfert de la part de 4 000 \$ de chaque arrondissement au financement de la contribution financière à verser à l'organisme – Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et la Commission sportive Montréal-Concordia inc. pour la coordination des réservations des plateaux sportifs, pour une période de 12 mois – Verser une contribution financière de 38 000 \$, conditionnellement à l'acceptation de l'offre de service par les arrondissements – Affecter une somme de 2 000 \$ du surplus de l'arrondissement au financement partiel de cette dépense

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des sports et des loisirs effectuait jusqu'en décembre 2003, la coordination des réservations de plateaux sportifs pour l'ensemble des arrondissements du territoire Montréal-Concordia, et ce, à partir des bureaux localisés au Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR). Devant l'impossibilité de la Direction des sports et des loisirs de poursuivre ce rôle en raison du contexte et de sa structure à cette époque, la Commission sportive de Montréal-Concordia inc. (CSMC) s'est fait confier par les arrondissements de l'ex-Montréal pour les années de 2004 à 2012 le mandat de maintenir un système de gestion centralisé pour l'attribution des plateaux sportifs.

Le bilan des neuf dernières années étant positif, les directeurs de la culture, des sports, des loisirs et du développement social désirent poursuivre l'offre de service avec la CSMC pour une période d'un an, soit pour l'année 2013. À cet effet, l'obtention d'une résolution de chacun des arrondissements est concluante pour la continuité du projet.

Les plateaux sportifs extérieurs sous la coordination de la CSMC seront les mêmes qu'au cours de la dernière entente et incluront également les plateaux des universités avec lesquelles la Ville détient une entente d'utilisation comme ceux du CEPSUM, de l'Université McGill et de l'Université Concordia. La spécificité et les modalités de chacune des ententes, convenues entre les parties, seront respectées au sein de la répartition générale des plateaux sportifs extérieurs qu'effectuera l'organisme par le biais des mécanismes d'échange mis de l'avant, tels que décrits dans les modalités du document juridique.

Un comité de coordination formé d'un représentant par arrondissement, impliqué pour la

disponibilité de ses plateaux, de l'Équipe de soutien au développement sportif montréalais à la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations, l'Association des sports de balle à Montréal inc. ainsi que de la CSMC est par ailleurs toujours en place pour s'assurer de la coordination des opérations en lien avec les différentes clientèles utilisatrices.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voir en pièce jointe le résumé des décisions antérieures pour l'organisme.

DESCRIPTION

Les arrondissements désirent autoriser la continuité de partenariat pour la coordination des réservations des plateaux sportifs extérieurs et s'assurer également du respect des stratégies d'intervention de chaque arrondissement au niveau de ses installations sportives en réalisant les actions et les suivis nécessaires au bon fonctionnement de l'entente. De plus, le Comité de coordination des réservations des plateaux sportifs (CCRPS) élabore un guide de procédures décrivant l'ensemble du fonctionnement des réservations qui est validé et approuvé par le Comité de soutien aux associations sportives régionales (CSASR). Pour mener à bien son mandat, la CSMC respectera les modalités d'entente contenues dans la convention de partenariat ainsi que celles établies dans le guide de procédures, qui inclut la réception et le traitement des demandes de réservations, l'émission des permis d'utilisation, la perception des frais d'utilisation des installations sportives, la remise des redevances aux arrondissements, la production de rapports statistiques, etc.

La CSMC s'assurera également de fournir les ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat ainsi que des différentes tâches connexes en lien au présent dossier. La CSMC accomplira son mandat à même ses bureaux. En ce qui concerne les priorités à accorder en respect aux différentes ententes en vigueur avec les universités ainsi que les autres partenaires impliqués, celles-ci seront communiquées à la CSMC lors des rencontres du comité conjoint (ville, universités et collègues).

Enfin, les directions de la culture, des sports, des loisirs et du développement social des neuf arrondissements du territoire Montréal-Concordia mettent à la disposition de la CSMC du matériel informatique sous forme de prêt.

Une somme de 4 000 \$, provenant de chacun des arrondissements suite à l'approbation de l'offre de service par les conseils d'arrondissement conformément à l'application de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, permettra de couvrir les frais administratifs et de gestion équivalente à 150 heures par arrondissement pour la coordination des réservations des plateaux sportifs extérieurs. De plus, afin de répondre aux exigences monétaires émises par la CSMC pour effectuer la gestion des terrains sportifs extérieurs, une somme de 2 000 \$ provenant du budget de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations s'ajoutera aux 36 000 \$ initiaux.

La combinaison de ces sommes (9 arrondissements + Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve) représente un montant total de 38 000 \$, à raison de 1 350 heures, pour soutenir une offre de service centralisée (incluant toutes les taxes applicables sur les biens et services TPS et TVQ). La somme de 38 000 \$ sera versée à la CSMC pour l'année 2013.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), un conseil d'arrondissement peut fournir au conseil d'un autre arrondissement un service relié à une compétence qu'il détient. Conséquemment, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-

Maisonneuve offre aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La Petite-Patrie, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de gérer et de signer la convention de partenariat avec la CSMC et de se faire transférer les crédits de 4 000 \$ de tous les arrondissements concernés afin de verser la contribution financière à la CSMC afin de poursuivre cette activité de la Ville, conformément aux politiques, modalités et normes établies, suite à la décentralisation de cette activité relevant de la compétence des arrondissements, mais anciennement gérée par la Direction des sports et loisirs de la Ville centre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts du service pour bénéficier de la coordination des réservations des plateaux sportifs représentent une somme de 4 000 \$/arrondissement qui accepte l'offre de service pour l'année 2013, plus un montant de 2 000 \$ provenant du budget de surplus de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations. Les arrondissements liés par cette entente devaient faire approuver par leur conseil d'arrondissement un virement à la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui effectuera le versement des sommes à l'organisme.

Le virement inter-arrondissements nécessaire au financement de la dépense est le suivant :

Provenances :

	2013
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	
CA13 090044 / Dossier 1131948010	
2402.0010000.300136.07103.51102.050231.9950.000000.000000.000000.000000	3 028 \$
2402.0010000.300136.07103.52100.050231.9950.000000.000000.000000.000000	972 \$
Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	
CA13 170115 / Dossier 1130794010	
2406.0010000.300741.07101.55201.014700.0000.000000.000000.000000.000000	4 000 \$
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	
CA13 25 0117 / Dossier 1134489001	
2422.0010000.303431.07123.56590.015037.0000.000000.000000.000000.000000	4 000 \$
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	
CA13 3004 0112 / Dossier 1131346002	
2424.0010000.303728.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000	4 000 \$
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie	
CA13 26 0070 / Dossier 1134288001	
2426.0010000.304153.07103.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000	4 000 \$
Arrondissement du Sud-Ouest	
CA13 22 0079 / Dossier 1135211002	
2434.0010000.305420.07103.51102.050231.9950.000000.000000.000000.000000	3 128 \$
2434.0010000.305420.07103.52100.050231.9950.000000.000000.000000.000000	872 \$
Arrondissement de Ville-Marie	

CA13 240158 / Dossier 1135903001	
2438 0010000 306125 07167 51102 050231 9950 000000 000000 00000 00000	4 000 \$
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	
CA13 14 0092 / Dossier 1136046007	
2440-0010000-306442-07103-51102-050231-9950-000000-000000-00000-00000	4 000 \$

Imputation :

	2013
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	
2414.0010000.302143.07123.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000	32 000 \$

L'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve complètera le financement de l'entente en contribuant, comme les autres arrondissements participants, au 4 000 \$ pour l'année 2013. La dépense associée à l'entente sera imputée au poste budgétaire suivant :

Imputation :

	2013
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	
2414.0010000.302143.07123.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000	36 000 \$

De plus, afin de combler le 2 000 \$ manquant, ce montant sera pris dans le budget de surplus de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. La dépense associée à l'entente sera imputée au poste budgétaire suivant :

Provenance :

	2013
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	
2414.0000000.000000.00000.31025.000000.0000.000000.000000.00000.00000	2 000 \$

Imputation :

	2013
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	
2414.0012000.302105.07123.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000	2 000 \$

Les écritures et virements conséquents à cette affectation seront effectués à la suite de l'approbation du conseil d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il en coûterait beaucoup plus cher pour chaque arrondissement d'assumer à lui seul cette responsabilité de coordination des plateaux sportifs (environ 12 000 \$ au lieu des 4 000 \$ demandés).

La non-participation des arrondissements limiterait le rayonnement dans le développement sportif montréalais. Les conseils d'arrondissement qui ont accepté l'offre de service de la coordination des plateaux sportifs, leur permettront d'élargir les opportunités de développement des pratiques sportives habituelles ainsi que celles qui sont émergentes par l'utilisation de plateaux situés dans les autres arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les différents comités mis en place assurent l'interface avec la CSMC pour le bon fonctionnement de l'entente. La CSMC informe les utilisateurs usuels et potentiels des mécanismes d'attribution des plateaux sportifs en vue d'accueillir toute activité et ainsi que tout événement sportif d'envergure locale, régionale, provinciale et internationale.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption de la convention par le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
- Demander au conseil municipal d'approuver le virement entériné par les conseils d'arrondissement participant à l'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La convention est conforme aux règles et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel DORAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André CHEVARIE
Agent de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

Tél : 514-872-2734
Télécop.: 514-872-1181

ENDOSSÉ PAR

Renaud COTÉ
Directeur - cult., sp., lois. & dev.soc.(arr.>60
000)

Tél : 514-868-4103
Télécop. : 514 872-4186
Date d'endos. : 2013-05-15



Dossier # : 1130896006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 36 079,35 \$, faisant suite à la vente d'actifs de véhicules à l'encan.

IL EST RECOMMANDÉ :

Modifier la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 36 079,35 \$, faisant suite à la vente d'actifs de véhicules à l'encan.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2013-05-01 11:05

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1130896006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 36 079,35 \$, faisant suite à la vente d'actifs de véhicules à l'encan.

CONTENU

CONTEXTE

Étant donné le vieillissement de la flotte de véhicules de l'arrondissement, une évaluation de tous les équipements a été effectuée et les équipements désuets ou qui ne sont plus réparables ont été envoyés à l'encan.

L'arrondissement désire utiliser le produit de la vente à l'encan Ritchie du mois de mars 2013 pour l'achat de nouveaux équipements.

Le renouvellement des véhicules accusant un certain retard et voulant rajeunir notre flotte de matériel roulant, les recettes nettes de la vente à l'encan d'un montant de 36 079,35 \$ serviront à l'achat de matériel roulant et d'accessoires.

L'utilisation des recettes de vente de véhicules est conforme avec la décision du conseil municipal CM05 0651-1040060002 d'autoriser les unités d'affaires (arrondissements et services corporatifs) à disposer des sommes générées par la vente ou l'échange d'actifs (moins les frais inhérents au mode de disposition), aux fins de réinvestissement dans la flotte de véhicules et d'équipements. Conformément aux principes d'une saine gestion, la disposition des actifs doit faire partie intégrante des décisions concernant la réparation et le renouvellement des véhicules. Cette modification réglementaire vient confirmer leur capacité d'assumer leurs responsabilités reliées à la gestion de la flotte de véhicules et d'équipements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM05 0651 - Règlement modifiant le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) - Dossier 1040060002.

CA10 170220 - Modifier la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses, faisant suite à la vente d'actifs de véhicules à l'encan.

CA11 170101 - Modifier la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses, faisant suite à la vente d'actifs de véhicules à l'encan.

CA11 170144 - Modifier la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses, faisant suite à la vente d'actifs de véhicules à l'encan.

CA12 170227 - Modifier la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses, faisant suite à la vente d'actifs de véhicules à l'encan.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Etant donné le retard accumulé pour le renouvellement de la flotte de véhicule, les revenus de la vente de nos unités déshuées sont directement réinvestis dans l'achat de nouveaux équipements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les informations relatives aux codes d'imputation et numéros de sous projets sont indiquées dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition de nouveaux appareils est souhaitée, afin d'augmenter l'efficacité des opérations et de diminuer les coûts rattachés aux réparations des équipements ayant dépassé leur durée de vie utile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Dominique MARTHET)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Daniela TANASE)

Avis favorable :

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain F FORTIN
Chef de section opérations travaux publics

Tél : 514-872-1780
Télécop.: 514 872-1936

ENDOSSÉ PAR

Jean MERCIER
Directeur des travaux publics

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936
Date d'endos. : 2013-04-23

Dossier # :1130896006



Dossier # : 1135917001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 45 188 \$, en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, pour l'achat et la livraison de divers équipements destinés à l'aménagement d'espaces famille, dans le cadre de la Politique familiale

La Direction de la diversité sociale recommande :
d'autoriser un virement budgétaire de 45 188 \$, en provenance compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers le budget de la Direction de la diversité sociale, pour l'achat et la livraison de divers équipements destinés à l'aménagement d'espaces famille, dans le cadre de la Politique familiale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-06-12 09:01

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1135917001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 45 188 \$, en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, pour l'achat et la livraison de divers équipements destinés à l'aménagement d'espaces famille, dans le cadre de la Politique familiale

CONTENU

CONTEXTE

Le programme de bâtiments certifiés « qualité famille » a été mis sur pied dans le cadre de la Politique familiale. Cette politique a été adoptée en mai 2008 afin de consolider et de développer la qualité de vie des familles montréalaises et de les inciter à s'installer et à demeurer sur le territoire montréalais.

L'une des actions de la Politique familiale est de contribuer à munir les bâtiments de la Ville de Montréal des équipements nécessaires pour faciliter la vie des jeunes familles montréalaises. Les bâtiments de la Ville offrant des équipements pour les poupons obtiendront une certification « qualité famille ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1885 du 14 novembre 2012

Autoriser un virement budgétaire de 55 000 \$, en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, pour l'achat et la livraison de divers équipements destinés à l'aménagement d'espaces famille dans le cadre de la Politique familiale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1436 du 29 août 2012

Autoriser un virement budgétaire de 18 356,34\$, en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, pour l'achat de sièges d'appoint, d'ensemble de tables et chaises et de panneaux mobiles, dans le cadre de la Politique familiale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

CE12 1225 du 1er août 2012

Autoriser un virement budgétaire de 46 993,97 \$, en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, dans le cadre de la Politique familiale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

CE12 1031 du 20 juin 2012

Autoriser un virement budgétaire de 52 310,49 \$, en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la

diversité sociale, dans le cadre de la Politique familiale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

CE12 1030 du 20 juin 2012

Modifier le financement du PR@M-FAMILLE - programme de bâtiments certifiés « qualité famille » afin que les sommes dédiées à l'achat d'équipements soient assumées à 100 % par la ville centrale

CM10 0793 du 25 octobre 2010

Adopter le programme de bâtiments « Certifiés qualité famille » et son financement budgétaire pour les années 2011 à 2013

CE08 0773 du 14 mai 2008

Adopter le projet de Politique familiale de Montréal 2008 intitulée « Pour grandir à Montréal » / Prendre acte (...) du chapitre des actions corporatives

DESCRIPTION

Autoriser un virement budgétaire de 45 188 \$ en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, pour l'achat et la livraison de divers équipement, tels l'achat de sièges d'appoint pour enfants; de tables à langer; de sièges muraux pour enfants; de paravents; de divers ensembles d'ameublement pour enfants; et, la fabrication du mobilier pour une halte-famille par les Ateliers spécialisés de la Direction du matériel roulant et des ateliers, dans le cadre de la Politique familiale.

JUSTIFICATION

Ceci permet de donner suite à l'engagement de la Politique familiale et du PR@M-Famille de doter les bâtiments de la Ville de Montréal d'équipements facilitant la vie des jeunes familles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier décisionnel vise à autoriser un virement budgétaire de 45 188 \$, montant qui est estimé permettre de commander les différents articles, le détail de ces achats est précisé dans les pièces jointes. Ce virement provient du poste budgétaire - Autres dépenses communes - PR@M - Certification « famille » des immeubles municipaux - vers le budget de la Direction de la diversité sociale.

Tableau récapitulatif des dépenses

Fournisseurs	Description	Coûts
Aquam spécialiste aquatique inc	Sièges muraux	4 240 \$
Ameublements de bureau Delta inc.	Fauteuils	9 786 \$
Brault & Bouthillier Ltee	Tabourets-escabeaux	1 752 \$
Brault & Bouthillier Ltee	Présentoir mural	180 \$
Distribution Pierre Larochelle	Équipements divers	4 851 \$
Groupe Global inc.	Paravents	1 464 \$
Plurigamme distribution inc.	Tables à langer	8 190 \$
Plurigamme distribution inc.	Chaises hautes	5 859 \$
Solution scolaire	Ensemble table	180 \$
TOTAL		36 502 \$
TPS		1 825 \$
TVQ		3 641 \$
Frais de livraison (prévision)		3 220 \$
GRAND TOTAL		45 188 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification « qualité famille » contribue à améliorer la qualité de vie des milieux résidentiels, à valoriser Montréal comme lieu de résidence, à améliorer le solde migratoire de Montréal et à réduire les effets environnementaux de l'éloignement des jeunes familles des centres urbains.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de l'offre de services pour les jeunes familles dans les bâtiments de la Ville de Montréal

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Depuis le 15 mai 2013, une carte de localisation de plus de 200 bâtiments certifiés « qualité famille » est disponible sur le site web de la Ville de Montréal à l'adresse suivante :

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8617,107355757&_dad=portal&_schema=PORTAL)

[_pageid=8617,107355757&_dad=portal&_schema=PORTAL.](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8617,107355757&_dad=portal&_schema=PORTAL)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2013 Présentation au comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis VÉZINA
Conseiller en planification

Tél : 514 872-7532
Télécop.: 514 872-9848

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514 872-1274
Télécop. : 514 872-9848
Date d'endos. : 2013-06-07

CE : 30.011

2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.012

2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.013

2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131658002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division de la gestion des installations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Adopter les orientations, les objectifs et les principes directeurs du Cadre de référence en matière de reconnaissance et de soutien financier aux organismes de la Direction des sports et de l'activité physique.

La Direction des sports et de l'activité physique recommande :

1. d'adopter les orientations, les objectifs et les principes directeurs du Cadre de référence en matière de reconnaissance et de soutien financier aux organismes de la Direction des sports et de l'activité physique afin d'améliorer l'équité dans l'attribution des contributions financières aux organismes et d'assurer une utilisation optimale des ressources publiques.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2013-05-28 10:30

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1131658002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division de la gestion des installations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Adopter les orientations, les objectifs et les principes directeurs du Cadre de référence en matière de reconnaissance et de soutien financier aux organismes de la Direction des sports et de l'activité physique.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1994, la Ville de Montréal signe des conventions avec ses organismes partenaires pour leur accorder un accès gratuit aux plateaux sportifs et leur octroyer annuellement une contribution financière afin de soutenir leur offre de service pour les Montréalais. La majorité de ses organismes ont une relation de partenariat depuis plus de vingt ans avec la Ville. Avec la contribution de la Ville, les organismes offrent des activités physiques ou sportives au profit de la population montréalaise des 19 arrondissements pour tous les niveaux de pratique sportive autant l'initiation, la récréation, la compétition ou l'excellence. Les montants des contributions financières ont été déterminés selon les disponibilités budgétaires et les services qui étaient offerts en 1994. Comme l'offre de service des organismes a évolué depuis cette date, le Service du contrôleur général formulait le constat suivant : l'attribution des contributions financières basée sur l'historique pourrait favoriser ou défavoriser certains organismes. En 2012, le contrôleur recommandait à la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) de définir des critères pour encadrer le montant de la contribution financière à accorder aux organismes. De plus, il recommandait d'établir des critères pour évaluer la qualité des services offerts par l'organisme et d'appliquer ces critères dans un processus de reddition de comptes. C'est pourquoi depuis 2012, la DSAP, par sa Division de la gestion des installations sportives, travaille à l'élaboration d'un projet de Cadre de référence en matière de reconnaissance et de soutien financier aux organismes (Cadre) qui fait l'objet de ce présent sommaire.

Les conventions en vigueur avec les organismes sont d'un an seulement et se terminent le 31 décembre 2013, et ce, afin que le Cadre de référence soit mis en application pour les contributions à octroyer dès 2014. À l'automne 2013, les prochaines conventions avec les organismes qui seront soumises au conseil municipal, auront une durée de trois ans. Cette durée a toujours été privilégiée auparavant, pour assurer une plus grande stabilité financière aux organismes sans but lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 1106 - 17 décembre 2012 - Accorder un soutien financier totalisant 531 100 \$ et un prêt de locaux d'une valeur locative annuelle totalisant 2 927 215 \$, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, à 16 organismes désignés dans la résolution et œuvrant au Complexe sportif Claude-Robillard, à la piscine George-Vernot ou à l'aréna Maurice-Richard.
CE12 1976 - 5 décembre 2012 - Accorder un soutien financier totalisant 17 100 \$ et un prêt de locaux d'une valeur locative annuelle totalisant 145 885 \$, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, à cinq organismes désignés dans la résolution et œuvrant au Complexe sportif Claude-Robillard ou au Bassin olympique d'aviron et de canoë kayak situé au parc Jean-Drapeau.

DESCRIPTION

La démarche d'élaboration du projet de Cadre de référence s'est échelonnée sur une période de quinze mois à partir de l'hiver 2012 : un comité de travail interne a été constitué, des recherches ont été effectuées sur les cadres similaires des arrondissements ou d'autres municipalités, des analyses sur les impacts des critères potentiels ont été réalisées. De plus, l'ensemble des organismes concernés ont été informés de l'avancement du dossier à quatre reprises durant la période de travail. En cours de processus, la Division de la gestion des installations sportives a demandé la participation de huit organismes à certaines étapes du processus. Leurs idées sur les critères à définir ont d'ailleurs permis la bonification du projet.

Le Cadre s'adresse aux organismes en sport et activité physique qui offrent leurs activités à l'ensemble de la population montréalaise et qui ont leur siège social dans les installations relevant du conseil municipal (CM) ou du conseil d'agglomération (CG) : le Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), la piscine George-Vernot et l'aréna Maurice-Richard sous la responsabilité du CM; le bassin olympique d'aviron et de canoë kayak au parc Jean-Drapeau, parc sous la responsabilité du CG. Une vingtaine d'organismes répondent actuellement aux critères d'admissibilité et seraient éligibles à un soutien financier. La mise en oeuvre du Cadre tiendra toujours compte des besoins de la clientèle ayant des limitations fonctionnelles.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU CADRE DE RÉFÉRENCE

Le document (Cadre) comporte les sections suivantes : fondement et objectifs, spécificité des clientèles rejointes dans les installations relevant du CM ou du CG, mission de la DSAP et de ses divisions, les critères d'admissibilité pour la reconnaissance des organismes et les programmes de soutien financier. Les orientations proposées dans le document sont la mise en place de trois programmes de soutien financier : 1. *clubs sportifs* ; 2. *activités physiques et de plein air* ; 3. *camp de jour en activités physiques et sportives* . Le programme *clubs sportifs* est prioritaire étant donné qu'il découle directement de la mission de la DSAP et de la spécificité des installations qui ont été identifiées sous la compétence du CM ou du CG en raison de leur vocation en accueil de grands événements sportifs ou en entraînement d'athlètes de niveau régional, provincial, national ou international.

Les deux objectifs du Cadre de référence sont d'encadrer la reconnaissance et le soutien financier auprès des organismes ainsi que de favoriser une utilisation optimale des ressources publiques disponibles à cet effet au budget de la DSAP. En cohérence avec les objectifs, les trois principes directeurs sont la qualité des services aux citoyens, l'accessibilité de ceux-ci pour la population montréalaise ainsi que l'autonomie de l'organisme (sa prise en charge) par la recherche de financement autres que la contribution de la Ville.

Au printemps 2013, tous les organismes ont été rencontrés individuellement pour : leur expliquer les critères proposés, évaluer leur conformité à ces critères et les informer de la contribution financière prévue en 2014 selon le Cadre de référence.

JUSTIFICATION

PRINCIPES DIRECTEURS DU CADRE

La définition de critères pour attribuer les contributions financières se justifie par les principes directeurs suivants : 1. l'équité de la répartition des ressources financières et 2. l'utilisation optimale des ressources en fonction des priorités de la Ville et des activités qui nécessitent un soutien public. Le soutien de la municipalité vise à aider les secteurs d'activités les plus difficiles à financer pour permettre l'accessibilité des activités au plus grand nombre de personnes. De ces principes directeurs et après diverses analyses, la DSAP a défini trois secteurs d'activités nécessitant le soutien financier public :

1. les activités des clubs sportifs : ces activités ne peuvent pas s'autofinancer étant donné les coûts associés au nombre d'heures requis pour la formation d'un athlète. Si les coûts réels étaient chargés aux citoyens, cela nuirait considérablement à l'accessibilité de ces activités.

2. les activités pour les jeunes : les jeunes sont dépendants de l'offre de service publique en sport et activité physique selon les ressources financières de leurs parents et ils sont confrontés à des problèmes de décrochage scolaire, d'obésité ou d'inactivité physique. La Ville de Montréal doit soutenir les activités s'adressant aux jeunes, étant donné que le secteur privé s'y intéresse moins vu l'absence ou le peu de profit qui résulte de ces activités.

3. les activités pour les 65 ans et plus : la démarche *Municipalité Amie des Aînés* (MADA) a prouvé l'importance de l'implication de la Ville auprès des aînés. De plus, trois arrondissements limitrophes au Complexe sportif Claude-Robillard (Montréal-Nord, Rosemont - La Petite-Patrie et Villeray - St-Michel - Parc-Extension) comptent le plus d'aînés de 65 ans et plus à faible revenu. Le Club 50 ans+ de Claude-Robillard pourrait les desservir davantage.

Les clientèles de 0 à 99 ans des organismes reconnus seront soutenues financièrement ou en prêt de locaux. Toutefois, les contributions financières seront attribuées exclusivement aux clientèles pour lesquelles un soutien public est nécessaire. La recherche de l'équité dans l'attribution des contributions financières nécessite l'obligation de prioriser et ne doit pas être confondue avec l'égalité. Ainsi, après une analyse sérieuse, la DSAP recommande l'orientation suivante : les activités offertes aux 0-17 ans ainsi que celles offertes aux 65 ans et plus seront soutenues financièrement à partir de 2014 et les activités physiques offertes aux adultes seront soutenues en prêt de locaux et non par un soutien financier, et ce pour les raisons suivantes :

- ces activités peuvent se financer ou dégager un surplus. D'ailleurs, c'est pour cette raison, qu'historiquement la Ville exigeait des redevances aux organismes pour leurs activités adultes. Les organismes remettaient, à la Ville, une somme de 15 \$ par inscription adulte.
- les activités aux adultes ne sont pas soutenues financièrement par les conseils d'arrondissements de la Ville de Montréal à moins que l'arrondissement exige à l'organisme d'offrir ses activités gratuitement ou à un prix modique.
- depuis 2013, une mesure d'aide additionnelle a été accordée aux organismes concernés par le présent Cadre de référence, soit l'abolition des redevances pour les activités adultes. Cette mesure a été accueillie très favorablement par les organismes. D'ailleurs, cette mesure permet de diminuer, de façon importante, les dépenses des organismes œuvrant auprès des adultes au CSCR. Au total, cette mesure d'aide représente une somme d'environ 150 000 \$.

L'organisme Sports Montréal est particulièrement touché par l'absence de soutien financier aux activités adultes. Toutefois, l'augmentation de ses revenus par l'abolition des

redevances est plus importante que la diminution prévue de sa contribution financière (voir le tableau ci-après). Par conséquent, l'effet sur l'offre de service à la population devrait être nul. De plus, le soutien de la Ville en gratuité des locaux est toujours maintenu, et ce, pour tous les organismes admissibles et offrant des activités aux adultes, dont Sports Montréal. Voici le soutien de la Ville à Sports Montréal (SM) :

Contribution financière en 2012 et 2013	Contribution prévue pour 2014	Revenus supplémentaires à SM par l'abolition des redevances depuis 2013	Aide totale de la Ville prévue pour 2014 (\$)	Augmentation de l'aide prévue pour 2014	Aide totale en \$ et en prêt de plateaux gratuits pour 2014
149 100 \$	60 700 \$	105 000 \$	166 000 \$	11 %	850 000 \$

Le budget, à la Division de la gestion des installations sportives, disponible pour les contributions financières aux organismes œuvrant dans les installations relevant du CM ou du CG n'a jamais été indexé depuis 1994. Sans budget additionnel, la somme actuelle sera répartie entre les organismes selon la réponse de ceux-ci aux critères du Cadre. Toutefois, un budget additionnel servirait à améliorer l'offre de service aux citoyens en comblant, par exemple, les besoins suivants :

1. **Mémoire des organismes** : en 2010, les organismes du CSCR ont déposé des mémoires à la Ville insistant sur une nécessaire indexation de leur soutien financier, relativement identique depuis 1994, compte tenu des coûts plus élevés associés à la mise en oeuvre de leurs activités (voir en pièces jointes, les lettres des organismes qui ont été adressées au responsable politique des sports au comité exécutif de l'époque). Ces mémoires ont aussi été présentés à l'Administration municipale en 2011. L'obtention du budget additionnel permettrait d'améliorer le soutien accordé aux organismes selon les critères du Cadre de référence. Les responsabilités de la DSAP sont l'obligation d'équité entre les organismes et l'optimisation du soutien aux activités nécessitant un appui du secteur public. Le principe directeur de l'accessibilité, étant au coeur de la mission de la Ville de Montréal, serait retenu en priorité pour l'attribution des sommes.
2. **Sports Montréal** : un des éléments de mission de Sports Montréal (SM) est d'offrir des services aux clubs sportifs (ex. service de photocopies, confection des payes, visibilité par le site Internet ou le tableau d'affichage, etc.). Une contribution de 10 000 \$ pour 2014 est prévue pour Sports Montréal pour l'appuyer dans cette mission. Il pourrait être approprié d'accorder une contribution additionnelle à SM, car ce service est apprécié des clubs sportifs.
3. **Club d'aviron** : selon les disponibilités budgétaires, le club d'aviron œuvrant au parc Jean-Drapeau, même s'il serait admissible n'a pas accès au soutien financier selon les critères du Cadre de référence. L'ajout d'un budget permettrait une équité et une cohérence avec les autres clubs sportifs de même nature établis dans les installations relevant du conseil municipal.
4. **Activités aux personnes de 65 ans et plus** : en raison des disponibilités budgétaires, le soutien disponible à ces activités représentent environ 1 % du budget total. Une somme additionnelle permettrait d'être attribuée en respectant le principe d'accessibilité aux activités sportives pour les aînés Montréalais.
5. **Programme des clubs sportifs** : selon les critères du Cadre, un seul club sportif subirait une baisse de son aide financière totale de la Ville en 2014 (somme de sa contribution financière, de l'abolition des redevances et de la gratuité de deux compétitions). Une somme transitoire durant 3 ans pourrait lui être accordée pour combler la différence jusqu'à concurrence de son aide totale de 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget, à la Division de la gestion des installations sportives, disponible pour les contributions financières aux organismes œuvrant dans les installations relevant du CM ou du CG est de 540 700\$. Comme, il n'a jamais été indexé depuis 1994, c'est dans le cadre du processus budgétaire que la Direction des sports et de l'activité physique demandera un budget de fonctionnement additionnel récurrent évalué à 135 000 \$ à compter de 2014. Cette somme serait utilisée pour améliorer l'offre de service aux citoyens en fonction des besoins énumérés à la rubrique «Justification» ci-haut .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les divers organismes admissibles au soutien financier selon le Cadre de référence en matière de reconnaissance et de soutien financier aux organismes œuvrent en concertation avec de nombreux intervenants (écoles, fédérations sportives québécoises et canadiennes, fondations, Institut national du sport du Québec, Excellence sportive de l'île de Montréal ...) mettant ainsi la collectivité montréalaise, et même plus largement, au cœur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le Cadre de référence est approuvé, la DSAP :

- répondra à la recommandation du contrôleur général;
- assurera une équité dans l'attribution des contributions financières;
- évitera de favoriser ou défavoriser certains organismes, tel que mentionné dans le rapport du contrôleur général. L'offre de service des organismes a beaucoup changé depuis 1994.

Si le Cadre n'est pas approuvé, les contributions financières continueront d'être attribuées de façon historique sans répondre à l'évolution de la clientèle et de l'offre de service des organismes.

Les démarches ultérieures à ce dossier qui seront effectuées par la Direction des sports et de l'activité physique pour l'attribution d'un budget additionnel, permettraient de répondre à plusieurs besoins énumérés à la rubrique «Justification». L'objectif prioritaire du budget additionnel est l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services aux citoyens montréalais et également éviter que les organismes augmentent les tarifs des activités. Si le budget additionnel n'est pas approuvé, les organismes continueront leurs revendications (voir pièces jointes).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour ce dossier. Les responsables de la Division de la gestion des installations sportives s'assureront d'informer adéquatement les organismes concernés de l'adoption du Cadre de référence.

Par ailleurs, dans leur convention respective, à approuver ultérieurement, les organismes devront continuer à mettre en évidence le soutien de la Ville à la réalisation de leur offre de service au bénéfice de la population montréalaise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

juin 2013 :

- démarches de la DSAP pour l'obtention d'un budget additionnel de 135 000 \$ dans le cadre du processus budgétaire 2014.

été 2013 :

- travail d'un comité interne sur l'attribution de la somme additionnelle selon le Cadre de référence et les besoins prioritaires, et ce, de façon objective et équitable pour tous les organismes;
- demande d'implication de représentants des organismes pour réflexion et commentaires.

automne 2013 :

- préparation des conventions d'une durée de trois ans (2014 à 2016) pour soumission aux instances municipales au plus tard en décembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques et règles en vigueur, notamment à l'engagement de la Ville par sa Charte montréalaise des droits et responsabilités à soutenir et faire connaître, avec l'appui de partenaires du milieu, une offre de services diversifiées et complémentaire en loisir, en activité physique et en sport répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif. Le critère rendant admissible les activités offertes aux personnes de 65 ans et plus est en lien avec la démarche MADA et le plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015. Ce critère répond à l'engagement de la Ville de consolider son intervention auprès des aînés. De plus, les préoccupations de la DSAP de toujours tenir compte des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles sont en lien avec la Politique d'accessibilité universelle et la Politique de reconnaissance des organismes PANAM.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Conseillère en planification

Tél : 872-1209
Télécop.: 872-9255

ENDOSSÉ PAR

Réal TRAVERS
C/d gestion des installations (dir sports-sdo)

Tél : 514-872-7990
Télécop. : 514 872-4718
Date d'endos. : 2013-05-13

Dossier # :1131658002

CE : 30.015

2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1135898003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à la densité de construction pour le quadrilatère formé des avenues Laurier Est, Henri-Julien, De Gaspé et de la rue Maguire.

La Direction du développement du territoire recommande de présenter les propositions suivantes :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) RELATIF À LA DENSITÉ DE CONSTRUCTION POUR LE QUADRILATÈRE FORMÉ DES AVENUES LAURIER EST, HENRI-JULIEN, DE GASPÉ ET DE LA RUE MAGUIRE

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*, relatif à la densité de construction pour le quadrilatère formé des avenues Laurier Est, Henri-Julien, De Gaspé et de la rue Maguire a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 6 mai 2013, et que le projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 mai 2013, dûment convoquée par avis paru dans le journal *Le Devoir*, édition du 11 mai 2013;

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 29 mai 2013.

De recommander au conseil de la ville d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*, relatif à la densité de construction pour le quadrilatère formé des avenues Laurier Est, Henri-Julien, De Gaspé et de la rue Maguire.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2013-05-16 09:59

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION**Dossier # :1135898003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à la densité de construction pour le quadrilatère formé des avenues Laurier Est, Henri-Julien, De Gaspé et de la rue Maguire.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda vise à déposer, en pièce jointe addenda, le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 mai 2013.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

Tél : 514-872-9863
Télécop. : 514 872-9243

Dossier # :1135898003

IDENTIFICATION**Dossier # :1135898003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à la densité de construction pour le quadrilatère formé des avenues Laurier Est, Henri-Julien, De Gaspé et de la rue Maguire.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda a pour objet la poursuite de la procédure d'adoption du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* relatif à la densité de construction pour le quadrilatère formé des avenues Laurier Est, Henri-Julien, De Gaspé et de la rue Maguire, suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 29 mai 2013, et plus précisément:

- de déposer au conseil d'arrondissement le procès-verbal de cette assemblée;
- de recommander au conseil de la ville d'adopter ce règlement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

Tél : 514-872-9863
Télécop. : 514 872-9243

Dossier # :1135898003

IDENTIFICATION**Dossier # :1135898003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à la densité de construction pour le quadrilatère formé des avenues Laurier Est, Henri-Julien, De Gaspé et de la rue Maguire.

CONTENU**CONTEXTE**

Intervention de la Direction de l'habitation requise (construction de logements sociaux).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Lucie BÉDARD_URB)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier GAUTHIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-0495
Télécop. : 868-4076

Dossier # :1135898003

IDENTIFICATION

Dossier # :1135898003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à la densité de construction pour le quadrilatère formé des avenues Laurier Est, Henri-Julien, De Gaspé et de la rue Maguire.

CONTENU

CONTEXTE

Le site visé par la présente demande de modification au Plan d'urbanisme est délimité par les avenues Laurier Est au sud, Henri-Julien à l'est, De Gaspé à l'ouest et par la rue Maguire au nord. Il s'agit d'un îlot de forme rectangulaire dont les dimensions sont atypiques de la trame urbaine caractéristique de Montréal. En effet, d'une longueur d'environ 270 m et d'une largeur de près de 120 m, il cadre davantage avec la forme des îlots voisins au nord qui eux font partie du secteur St-Viateur Est. Cette morphologie peu commune est le résultat de la présence, jusqu'au tournant des années 1960, d'une cour de triage qui traversait l'ensemble de l'îlot jusqu'à l'avenue Laurier. Plusieurs voies ferrées traversaient d'ailleurs les îlots au nord jusqu'au chemin de fer du CP qui délimite aujourd'hui les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La Petite-Patrie. L'emplacement se trouve dans l'aire de paysage de Saint-Louis-du-Mile End et dans la même unité de paysage (avenue de Gaspé) que le secteur Saint-Viateur Est.

La taille peu conventionnelle de l'îlot, résultat de l'historique d'occupation des lieux, a mené à une typologie de bâtiments différente de ce qu'il est permis de retrouver dans les environs, exception faite du bâti du secteur St-Viateur Est. En effet, le frontage de l'avenue Laurier est occupé par des immeubles comptant 6 et 8 étages et la hauteur des autres constructions implantées sur le site varie de 3 à 5 étages. Aussi, vu les dimensions de l'îlot, le découpage cadastral qui a succédé à la cour de triage et le gabarit des bâtisses existantes, le site a été propice à l'aménagement d'une série d'espaces verts de nature privative qui se mêlent aujourd'hui à la présence du parc Alphonse-Télesphore-Lépine et du jardin communautaire Mile-End. Ces espaces sont liés entre eux par un réseau piéton informel traversant la portion nord du quadrilatère. En contrepartie, le bâti environnant reflète davantage le mode de construction montréalais type proposant des îlots de taille plus modeste, desservis par des ruelles et accueillant des immeubles d'échelle moins imposante ne comptant généralement que de deux à quatre étages.

Malgré les caractéristiques de l'îlot visé, particularités s'apparentant davantage à la logique de développement des îlots voisins au nord, le site a été identifié au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal comme faisant partie du secteur établi (11-01) permettant la construction d'immeubles de 2 à 4 étages. La Direction du développement du territoire suggère donc, dans la même foulée que celle de la révision des paramètres de densité du secteur St-Viateur Est, de revoir les paramètres de densité au Plan d'urbanisme pour le site en

question afin qu'ils s'harmonisent davantage à sa morphologie et à la typologie du bâti existant. L'ajout de balises quant au coefficient d'occupation du sol servira également à assurer la participation d'éventuels projets de développement à la dynamique d'espaces verts, particulière au quadrilatère visé. Ces ajustements permettront, en plus de reconnaître les caractéristiques propres au site, d'assurer une transition plus appropriée avec les immeubles adjacents au nord dont les hauteurs varient de 7 à 9 étages.

Une telle modification est aussi envisagée afin de favoriser la construction d'une coopérative d'habitation qui serait érigée en remplacement du bâtiment situé sur le lot 4 314 254. En effet, une proposition visant la construction d'un nouvel immeuble destiné à accueillir plusieurs logements pour personnes en besoin d'hébergement ainsi qu'un centre de la petite enfance de 80 places est à l'étude. Pour être réalisable, et pour contribuer à la dynamique d'aménagement de l'îlot, une telle construction devra être d'une hauteur plus importante qu'actuellement permise sur le site. Dans ce contexte, la démarche de modification au Plan d'urbanisme est proposée en amont du projet afin d'en assurer, dès lors, la faisabilité. Il est à noter qu'une telle proposition devra faire l'objet d'une procédure en vertu de l'article 89, paragraphe 4, de la Charte de la Ville de Montréal et sera évaluée par les instances compétentes lors du dépôt d'une telle demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement apporte des modifications à la **carte 3.1.2. intitulée «densité de construction»** contenue dans la partie I du Plan d'urbanisme (04-047) ainsi qu'aux **paramètres de densité** qui lui sont attribués de la manière suivante :
Création d'un nouveau **«secteur établi 11-11»** englobant les propriétés situées dans le quadrilatère formé des avenues Laurier Est, Henri-Julien, De Gaspé et de la rue Maguire de manière à y permettre la construction de bâtiments respectant les paramètres suivants :

- bâti de 3 à 6 étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 1,0;
- C.O.S. maximal : 3,0.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire estime que la modification au Plan d'urbanisme suggérée est souhaitable pour les raisons suivantes :

- l'historique de développement de l'îlot qui a mené à sa morphologie actuelle présentant des dimensions et un découpage cadastral atypiques de la trame urbaine montréalaise, offre un cadre d'aménagement propice à la construction de bâtisses de hauteur plus importante que ce qui est prévu au Plan;
- le gabarit des bâtiments (7 à 9 étages) récemment construits au nord encourage le rehaussement des paramètres de densité pour l'îlot visé afin d'assurer une transition plus fluide avec ces immeubles. De plus, de tels paramètres cadreraient davantage à la réalité du site qui accueille un bâti de 3 à 8 étages;
- la présence d'un parc, d'un jardin communautaire et de plusieurs espaces verts de nature privative favorisent la construction d'immeubles d'une hauteur supérieure à 4 étages. En ce sens, les paramètres de coefficient d'occupation du sol proposés contribueraient à renforcer cette dynamique d'aménagement;
- la proximité de la station de métro Laurier (200 m) et du réseau cyclable encourage une utilisation accrue des modes de transports actifs et collectifs;

- le Comité mixte (Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger) a émis, le 3 avril 2013, un avis favorable aux modifications proposées au Plan d'urbanisme jugeant la démarche nécessaire «au maintien du caractère du secteur établi tout en lui attribuant des paramètres de densité plus cohérents avec le cadre bâti existant et des paramètres de hauteur plus cohérents avec le secteur en transformation situé immédiatement au nord de l'îlot».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un des objectifs de la présente démarche est de favoriser une densité d'habitation plus importante sur un site situé à une courte distance (200 m) de la station de métro Laurier, des pistes cyclables et d'un secteur d'emplois dans le but d'encourager, pour un plus grand nombre, l'utilisation de transports actifs et collectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication d'un avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement de modification au Plan d'urbanisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 mai 2013

- CA: avis de motion;
- CA: adoption du projet de règlement de modification du Plan d'urbanisme.

Mai 2013

- avis annonçant l'assemblée publique de consultation.
- CA: assemblée publique de consultation.
- CA: dépôt du rapport de consultation publique;

Juin 2013

- CA: recommandation d'adoption du règlement de modification du Plan d'urbanisme au conseil municipal.

Juin ou Août 2013

- CE: recommandation d'adoption du règlement de modification du Plan d'urbanisme au conseil municipal;
- CM: adoption du règlement de modification du Plan d'urbanisme.

Automne 2103

- procédure de modification de la réglementation d'urbanisme requise pour tenir compte du présent règlement de modification du Plan d'urbanisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique
(Manon BRULÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronica MOLLICA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier GAUTHIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-0495
Télécop.: 514-868-4076

ENDOSSÉ PAR

Claude LAURIN
C/d urb.<<arr.>60000>>

Tél : 514-872-4443
Télécop. : 868-4076
Date d'endos. : 2013-03-26

Dossier # :1135898003

**Dossier # : 1130049005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment d'habitation de 3 étages pour des fins de logement social en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville, sur le lot 5 198 061 situé à l'angle sud-ouest de l'intersection des rues Drolet et Villeneuve Est

La Direction du développement du territoire recommande de présenter la proposition suivante :

RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 198 061 POUR DES PERSONNES AYANT BESOIN D'HÉBERGEMENT

Vu le paragraphe 4^o de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11,4);

Vu le paragraphe 10^o de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

ATTENDU l'objectif identifié au Chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme à l'effet de maintenir la mixité sociale propre à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et que le site y profite d'une affectation résidentielle;

ATTENDU que le développement d'un projet à caractère social sur ce lot correspond davantage aux objectifs du Plan d'urbanisme que le maintien d'un stationnement de surface;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, avec conditions incluses au présent projet de Règlement, à sa séance du 15 mai 2013.

Il est recommandé :

De demander au Conseil d'arrondissement d'adopter une résolution soumettant, pour approbation par le Conseil d'agglomération, en vertu de l'article 89, paragraphe 4^o, de la Charte de la Ville de Montréal, le projet de règlement visant la construction et l'occupation

d'un immeuble, sur le lot 5 198 061 situé à l'angle sud-ouest des rues Drolet et Villeneuve Est, pour des personnes ayant besoin d'hébergement.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2013-05-30 09:00

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1130049005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment d'habitation de 3 étages pour des fins de logement social en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville, sur le lot 5 198 061 situé à l'angle sud-ouest de l'intersection des rues Drolet et Villeneuve Est

CONTENU

CONTEXTE

La Coopérative de solidarité La Familiale, épaulée par le groupe de ressources techniques Atelier Habitation Montréal, a déposé une demande afin d'autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel comportant des logements locatifs abordables dont plus du tiers seraient principalement destinés à des familles nombreuses. Ce projet est financé via le programme Accès Logis de la Société de l'Habitation du Québec. L'emplacement visé pour le projet, soit le lot # 5 198 061 situé à l'angle sud-ouest des rues Drolet et Villeneuve Est, est actuellement aménagé comme aire de stationnement comportant 30 unités pour automobile. Ce site a été acquis par la Ville de Montréal en 1977 et 1979 dans le but de réaliser un projet d'habitation à loyer modique (HLM). Le 24 août 2011, le Comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté une résolution afin de réserver ce site pour sa vente ultérieure à une coopérative d'habitation ou à un organisme sans but lucratif afin de réaliser des logements sociaux.

Les principales caractéristiques du projet déposé, qui fut bonifié suite aux recommandations du Service, sont les suivantes :

- La construction d'un bâtiment de 3 étages et d'une hauteur de 11,3 mètres, comportant un sous-sol occupé à des fins résidentielles ce qui résulterait en l'aménagement d'un rez-de-chaussée surélevé de 2 mètres par rapport au niveau du sol;
- Les 20 unités de logements prévues, toutes transversales, ont des superficies variant de 60 m² à 114 m² (647 - 1222 pc), 8 unités possèdent 3 chambres à coucher ou plus et 2 des logements prévus au sous-sol sont adaptés et bénéficieront d'une rampe d'accès universel aménagée dans la cour latérale du côté de la rue Villeneuve Est;
- Le bâtiment comporte un taux d'implantation d'environ 50% et respecte un recul de 3 mètres de la ligne avant en front de la rue Drolet, de 1 m de la ligne avant en front de

la rue Villeneuve Est et est implanté directement sur la limite latérale adjacente au parc Villeneuve;

- Suite à l'évaluation du projet par la Division des parcs et de l'horticulture de l'arrondissement, la construction de l'immeuble entraînera l'abattage d'une rangée de 6 tilleuls d'une trentaine d'années implantés dans l'alignement de la rue Drolet. En contrepartie, le projet comprend, sur le lot concerné, la plantation de 11 arbres et autres végétaux dans les cours avant et latérale, l'installation de clôtures sur le pourtour de la propriété et l'aménagement de 3 terrasses au toit totalisant 36 m². De plus, des mesures de compensation seront élaborées et mises de l'avant par la Division des parcs et de l'horticulture de l'arrondissement.

En vertu du règlement d'urbanisme de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), ce site est situé à même un secteur de zonage de catégorie "Espaces et lieux publics" (E.1 (1)), où l'usage habitation et l'implantation d'un bâtiment principal ne sont pas autorisés. Également, le projet déroge à l'article 32.1 du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) qui exige qu'un bâtiment de plus de 11 logements soit pourvu d'un local ventilé pour l'entreposage provisoire des déchets domestiques et des matières recyclables.

Cependant, vu ses compétences en matière du logement social (article 19, paragraphe 10, de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001), le conseil d'agglomération peut, en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte de la Ville, peut adopter un règlement visant la réalisation d'un projet d'habitation destiné aux personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement afin de permettre de déroger aux dispositions ci-dessus.

Le projet de règlement est conforme au plan d'urbanisme.

Lors de la présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2013, la Direction du développement du territoire a soumis une version révisée de la proposition initiale comprenant des bonifications sur cinq aspects auxquels le requérant a consenti des ajustements. Cependant, le service était d'avis que le niveau du rez-de-chaussée du bâtiment devait être abaissé à 1,2 m plutôt que les 2 m prévus, afin de respecter davantage les caractéristiques de l'unité de paysage 4.10 applicable au pourtour du site. Le comité a jugé qu'il était acceptable de construire un bâtiment avec un rez-de-chaussée à une hauteur de 2 m. pourvu que le recul par rapport à la rue Drolet soit accentué à 3 mètres afin de créer une cour avant permettant une végétalisation sur rue appréciable et l'aménagement d'un écran végétal à fort déploiement.

Il est à noter que toute demande de permis relative aux travaux de construction et d'aménagement paysager sera assujettie à une approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (2005-18).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1347 (2011-08-24) à l'effet de réserver trois immeubles excédentaires localisés dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, aux fins de la construction d'environ 150 logements sociaux et communautaires, notamment à l'emplacement du terrain situé à l'angle sud-ouest des rues Villeneuve et Drolet;

CO79 04512 (1979-11-26) et **CO77 03960** (1977-09-23) à l'effet d'approuver des projets d'acte par lesquels la Ville acquiert, aux fins d'habitations à loyer modique, les immeubles qui constituent aujourd'hui l'emplacement Villeneuve /Drolet.

DESCRIPTION

Soumettre pour adoption au conseil d'agglomération, en vertu de l'article 89 (4) de la Charte de la Ville de Montréal, le projet de règlement autorisant la construction et l'occupation, sur le lot 5 198 061, à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, et ce, aux conditions suivantes :

- Limiter la construction à trois étages et à une hauteur maximale de 12,5 mètres;
- Assujettir le bâtiment à un d'implantation maximal à 60%;
- Prévoir une marge latérale nulle du côté du Parc Villeneuve;
- Un recul de 3 mètres par rapport à la ligne avant en front de la rue Drolet, si le rez-de-chaussée est à une hauteur supérieur à 1,2 m, ainsi qu'une marge d'au moins 0,5 m par rapport à la limite avant en front de la rue Villeneuve Est;
- Exiger la plantation d'un minimum de 11 arbres sur la propriété, dont 6 le long de la rue Drolet.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire recommande l'adoption de la résolution pour les raisons suivantes :

- En termes socio-économique, le projet est conforme à l'objectif identifié au Chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme à l'effet de maintenir la mixité sociale propre au Plateau Mont-Royal;
- l'autorisation d'un tel projet correspond davantage aux objectifs du Plan d'urbanisme que le maintien d'un stationnement de surface et permettra la plantation d'arbres, la réalisation d'un aménagement paysager et la réduction des surfaces imperméables sur le site;
- l'intervention permettra de consolider de manière efficace la tête d'îlot formée par les rues Drolet, Villeneuve Est et par l'avenue Henri-Julien en plus d'encadrer davantage le parc Villeneuve situé à la limite sud du lot concerné par la demande;
- le Comité consultatif d'urbanisme a émis, à sa séance du 15 mai 2013, un avis favorable sous conditions au projet présenté et le requérant a consenti à apporter les modifications nécessaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet soutient un développement résidentiel abordable adapté aux besoins des familles, il augmente le verdissement du site, il contribue à réduire la dépendance à l'automobile en plus de contribuer à la lutte aux îlots de chaleur en faisant disparaître un stationnement de surface composé d'un revêtement asphalté imperméable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet ne contient aucune disposition sujette à approbation référendaire.

- Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement demandant au conseil d'agglomération d'adopter le règlement;

- Adoption d'une résolution par le comité exécutif;
- Adoption d'une résolution par le conseil municipal;
- Avis de motion par le conseil d'agglomération;
- Adoption du règlement par le conseil d'agglomération;
- Entrée en vigueur du règlement par la publication d'un avis public;
- Émission du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet déroge à l'article 9,26,39 et 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) et à l'article 32.1 du *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements* (03-096).

Le projet est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Renée LACHAPELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier GAUTHIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-0495
Télécop.: 868-4076

ENDOSSÉ PAR

Claude LAURIN
Chef de division, Urbanisme et patrimoine

Tél : 514 872-6651
Télécop. : 514 868-0456
Date d'endos. : 2013-05-28

Dossier # :1130049005



Dossier # : 1120963104

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil municipal - Adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

Il est recommandé au conseil municipal :
De prendre acte du procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 24 avril 2013 dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et de le déposer aux archives;

D'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie », en remplacement de certaines dispositions du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., O-1).

Signé par Paul BOURRET **Le** 2013-06-13 11:16

Signataire :

Paul BOURRET

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1120963104**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil municipal - Adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 avril 2013, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement présenté. Conséquemment, le libellé de la résolution est resté inchangé.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick MARTEL
Secrétaire- recherchiste

Tél : 514-872-9490
Télécop. : 514 868-3804

Dossier # :1120963104

IDENTIFICATION **Dossier # :1120963104**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil municipal - Adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des dernières années, l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a investi des sommes importantes dans l'acquisition, l'aménagement et l'entretien des parcs du territoire. En dépit de ces efforts, ces sommes s'avèrent insuffisantes pour satisfaire les demandes des citoyens et pour assurer la pérennité et l'accroissement des espaces verts et de jeux. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) offre aux municipalités la possibilité de financer des travaux dans les parcs à partir d'un fonds spécial, travaux tels que l'aménagement de terrains pour la création de parcs, l'achat de terrains à des fins d'espaces naturels ou l'achat de végétaux pour plantation sur le domaine public.

Néanmoins, les revenus générés par ce fonds ne suffisent pas à répondre aux besoins de l'arrondissement puisqu'ils sont obtenus uniquement lors de la création de lots par morcellement de terrains. Le nombre de ces morcellements étant variable d'une année à l'autre, l'arrondissement ne peut se fier aux sommes ainsi obtenues pour financer, sur une base régulière, acquisitions et travaux dans les parcs et espaces naturels du territoire.

Afin d'accroître ses revenus, et à l'exemple d'autres arrondissements tels Le Plateau-Mont-Royal, LaSalle, Lachine, Saint-Laurent, l'arrondissement souhaite se doter d'une réglementation qui lui permettra d'exiger une contribution des promoteurs lors de l'étude d'un projet de redéveloppement. **Une contribution au fonds de parcs serait dès lors requise pour tout projet impliquant la construction d'un bâtiment visant la création ou l'ajout de plus de 3 logements et ce, à l'intérieur d'une période de 5 ans.**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

- Compétences

En vertu de l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement a la

responsabilité des compétences de la Ville en matière de lotissement, sauf celles relatives à la réserve pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (articles 117.1 à 117.6 de la LAU) qui relèvent du conseil de la ville. En vertu de ce partage, les nouvelles dispositions réglementaires proposées dans le présent sommaire doivent être approuvées par le conseil de la ville.

Les dispositions souhaitées figurent donc dans le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie ».

Aussi, par souci de concordance, un projet de règlement créant le *Règlement de lotissement* à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie est soumis concomitamment au conseil de l'arrondissement pour adoption (sommaire décisionnel 1110963072).

- Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Ce règlement intègre les dispositions concernant la contribution aux frais de parcs prévues aux articles 6 à 9 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. 0-1), de compétence de ville, et qui s'appliquent lors d'une **opération cadastrale ayant pour conséquence le morcellement d'un lot ou l'identification d'une partie de lot.**

En plus des articles 6 à 9 mentionnés, le nouveau règlement comprend une contribution monétaire équivalente à 10 % de la valeur du terrain **pour tous les projets de construction ayant pour effet la création ou l'ajout de plus de 3 de logements, et ce, à l'intérieur d'une période de 5 ans.** Dans ces derniers cas, cette disposition ne découragerait pas l'ajout d'un petit nombre de logements lors de transformations, par exemple, d'un local commercial en logement ou l'ajout d'un logement dans un duplex ou triplex.

Ce règlement a aussi pour effet d'abroger le Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie qui ne s'appliquera plus en l'occurrence.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux citoyens recommande d'adopter le règlement projeté puisque son application permettra d'augmenter le financement en vue de l'acquisition de terrains, l'aménagement et la mise à niveau des parcs et contribuera à combler les besoins en parcs et espaces verts sur le territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'investissement de sommes importantes dans le maintien, l'entretien et l'ajout de parcs contribue au verdissement du territoire et à la réduction des îlots de chaleur, et conséquemment, participe au développement durable du territoire en plus d'offrir aux résidents un milieu de vie de plus grande qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution demandant l'adoption du règlement par le conseil municipal
Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil municipal
Avis public annonçant l'assemblée publique de consultation
Assemblée publique de consultation tenue par l'arrondissement
Adoption du règlement par le conseil municipal
Certificat de conformité

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernadette DUQUESNOY
Conseillère en aménagement - Direction de
l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

Tél : 514-868-3884
Télécop.: 514 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Carole PAQUETTE
Directrice - Direction de l'aménagement urbain
et des services aux entreprises

et Pierre-Paul Savignac
Chef de division - Division de l'urbanisme

Tél : 868-3883
Télécop. : 868-3918
Date d'endos. : 2013-02-07

Dossier # :1120963104

CE : 50.001

2013/06/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS